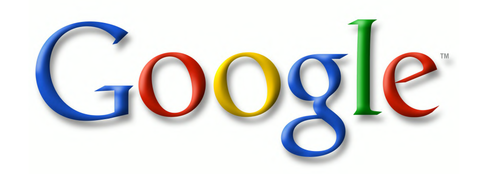
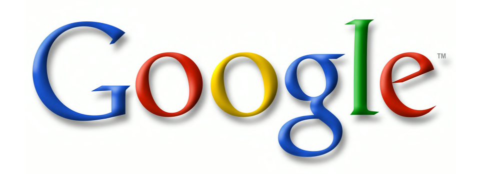
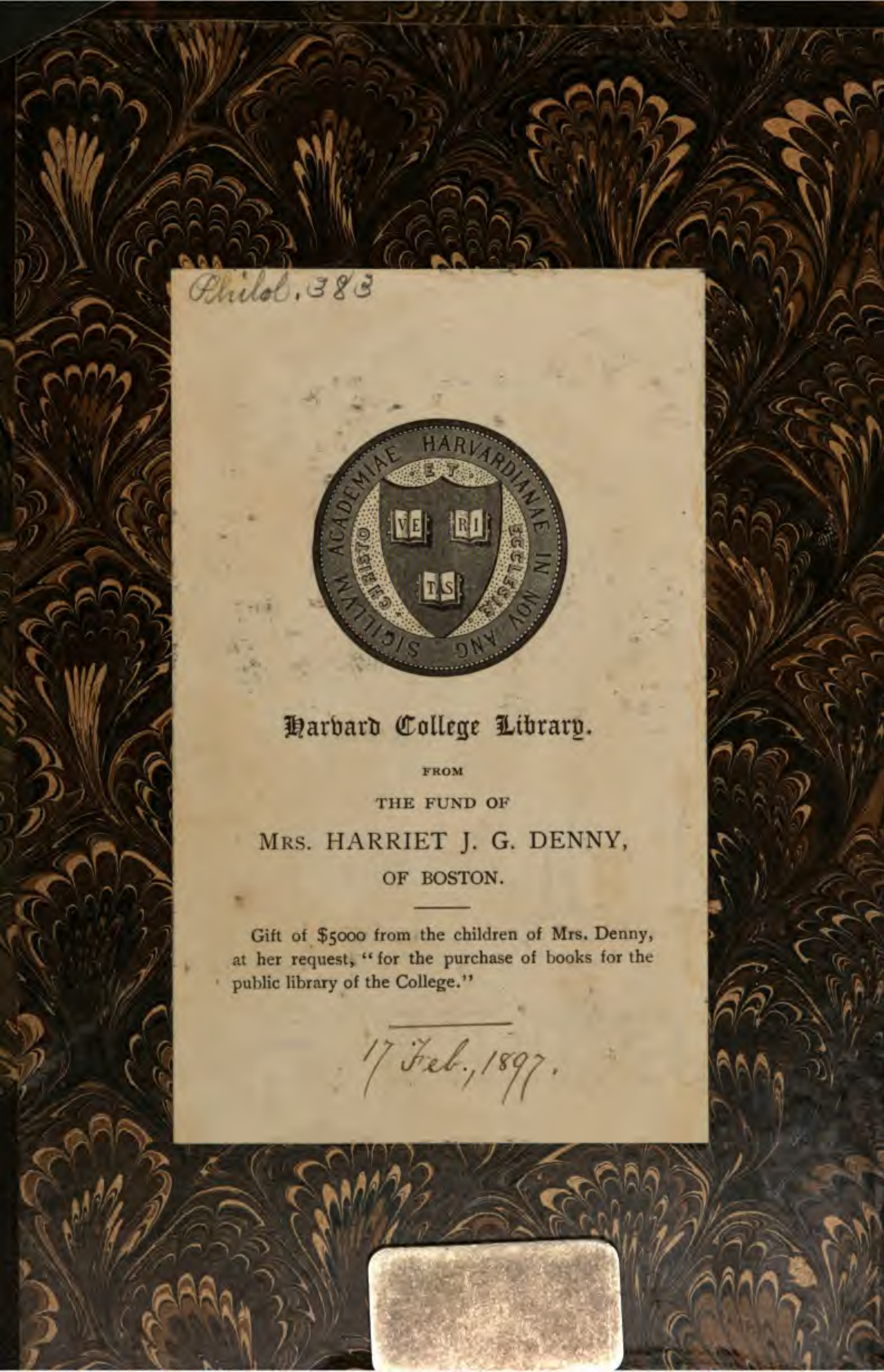








SIGILLVM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV ANG
CHRISTO ET ECCLESIAE
VE RI TAS



AUSGABEN UND ABHANDLUNGEN
AUS DEM GEBIETE DER
ROMANISCHEN PHILOLOGIE.
VERÖFFENTLICHT VON E. STENGEL.
XCIV.

LES PLUS
ANCIENS CHANSONNIERS FRANÇAIS

(FORTSETZUNG DES 1891 IN PARIS BEI E. BOUILLON ERSCHIENENEN ERSTEN TEILES)

PUBLIÉS D'APRÈS TOUS LES MANUSCRITS

PAR

JULES BRAKELMANN.

MARBURG.
N. G. ELWERT'SCHE VERLAGSBUCHHANDLUNG.
1896.

VORWORT.

Im Jahre 1891 erschienen in Paris bei E. Bouillon, dem Nachfolger von F. Vieweg, Bogen 1—14 von J. Brakelmanns »Les plus anciens chansonniers français (XIIe siècle), publiés d'après tous les manuscrits«. Diese Bogen waren bereits 1870 fertig gestellt, als Brakelmann beim Ausbruch des Krieges Paris verliess. Sein frühzeitiger, am 16. Juli bei Mars-la-Tour erfolgter Tod veranlasste die Unterbrechung des Druckes, und die sauber hergestellten Bogen blieben bis 1891 liegen. »Ni la suite du manuscrit«, sagt G. Paris in seinem *Avertissement* zu dem nun veröffentlichten Torso, »préparé par lui, ni ses notes ni les épreuves des feuilles suivantes ne se sont retrouvées«. Das ist nicht ganz richtig. Schon 1872 bemerkte Dr. Legerlotz im zweiten Teil seines biographischen Versuchs über Brakelmann (Jahresbericht des Archigymn. zu Soest 1871-72 S. 51): »wohl aber hab' ich eine weitere Folge des 1. Bandes theils in einzelnen Korrekturblättern theils in der Originalhandschrift aus dem Nachlasse hervorgezogen«.[1]) Diese Überreste sind seit Anfang der 80er Jahre in meinen Händen; doch konnte ich mich damals nicht entschliessen, die Vollendung des Brakelmannschen Werkes zu unternehmen. Auch August Scheler in Brüssel, dem ich das gesamte Material zur Verfügung stellte, wollte sich nicht darauf einlassen. »Il est impossible, en effet«, wie zutreffend G. Paris in der Romania XX (1891) S. 183 bemerkt, »de compléter ce volume sans refaire tout le travail de l'éditeur: les chansons sont imprimées dans un texte critique, mais l'*apparatus*, réservé pour la fin du volume (ou de

1) Wenn L. hinzufügt »und von dem 2. Bande die ersten 11 Bogen (S. 1—176, den Albéric de Besançon enthaltend) fix und fertig gedruckt«, so ist das natürlich ein Irrtum; denn diese gehören vielmehr einer im gleichen Verlage später erschienenen Publikation von P. Meyer an.

l'ouvrage) n'est pas donné; on ne discerne même pas clairement les principes de la constitution du texte;[1]) les courtes notices mises en tête de chaque pièce renvoient sans cesse soit à l'introduction, qu'on n'a pas, soit à des parties de l'œuvre également manquantes«. »Mais«, fährt Paris ebenda fort, »il m'a paru regrettable que les quatorze feuilles déjà tirées fussent vouées à la destruction, et, sur mon conseil, M. E. Bouillon s'est décidé à les mettre en vente, au prix de cinq francs, sous le titre de: *Les plus anciens chansonniers français*, avec une notice de quelques lignes et une table que j'ai rédigées. Ce fragment d'une œuvre entreprise il y a plus de vingt ans, et qui si elle avait paru en son temps, aurait fait faire à la science un progrès considérable, qu'elle n'a pas encore accompli, sera utile aux savants, ne fût-ce que par les textes inédits qu'il contient. La manière dont Brakelmann a compris et exécuté la grande tâche qu'il s'était proposée prêterait naturellement aujourd'hui à plus d'une objection;[2]) mais l'œuvre ellemême et, si on se reporte à l'époque et aux conditions, l'exécution feront honneur à sa mémoire«.

Ähnliche Erwägungen haben mich bestimmt, nunmehr auch das in meinen Händen befindliche weitere Ms. von Bl. 200—301 nebst den 30 nur im Korrekturabzug erhaltenen Seiten, die die unmittelbare Fortsetzung des veröffentlichten Teiles der Sammlung bilden, zum Abdruck bringen zu lassen. Erhält doch auf diese Weise die Arbeit Brakelmanns ein wenigstens einigermassen abgeschlossenes Aussehen. Materielle

---

1) Einen wertvollen Anhaltspunkt hierfür gewährt indessen folgende Stelle eines Brakelmannschen Briefes vom 9. Mai 1869 (mitgeteilt bei Legerlotz II, S. 47): »Vor 14 Tagen habe ich übrigens mit meinem hiesigen Verleger Franck einen neuen Vertrag abgeschlossen, wonach ich demselben nicht mehr die Berner Handschrift, sondern überhaupt eine Sammlung der altfranzösischen Lyriker, also ein *corpus lyricorum* in Verlag geben werde, deren Text allerdings auf der Berner Handschrift als der besten basiren wird. Ich schreibe nur den lothringischen Dialekt des Bernensis in den *Dialecte du centre* um, eine minutiöse Arbeit. Die ganze Sammlung ist vorläufig auf 3 starke Bände berechnet; eventuell sind Supplemente nicht ausgeschlossen. Am ersten Bogen habe ich in der vergangenen Woche Tag und Nacht gearbeitet; er ist jetzt im Druck.«

2) Z. B. im Ged. VIII des Vidame de Chartres (S. 34 f.) hat Brakelmann Z. 4 *reveoir* st. *revenir* d. Hs. (Vgl. Le Chansonn. fr. de S. Germain, reprod. phototypique avec transcr. p. P. Meyer et G. Raynaud T. I Paris 1892 Bl. 22 v°); Z. 16 *veoir* st. *veïr*, obwohl der Reim beide Male einen Ausgang auf *-ir* verlangt; Str. 4 u. Envoi zeigen in der von ihm für ursprünglich gehaltenen Version teilweisen Reimwechsel, welcher schwerlich zulässig ist, und in den übrigen Hss. auch vermieden wird.

Änderungen habe ich natürlich weder an Brakelmanns Texten noch an seinen Bemerkungen vorgenommen, nur habe ich durchweg am Schluss der Vorbemerkungen zu jedem einzelnen Gedichte in eckigen Klammern die Nummer hinzugefügt, unter welcher es G. Raynaud im B. II seiner »Bibliographie des Chansonnier français des XIIIe et XIVe siècles Paris 1884« verzeichnet hat. Ebenso rührt die »Table des matières« auf S. 119—120 von mir her. Ausserdem hat Dr. Doutrepont in Marburg auf meine Bitte die französischen Bemerkungen Brakelmanns einer auf das Notwendigste sich beschränkenden stilistischen Retouche unterzogen. Ich spreche ihm für diese Mühwaltung hiermit meinen besten Dank aus. Um endlich diesen zweiten Teil der plus anciens chansonniers nicht ebenso abrupt beginnen zu lassen, wie der erste Teil endete, habe ich den vollständigen Text des ersten und die Anfangszeilen des zweiten der beiden Gedichte des Königs Richart wieder abgedruckt. Bei dem zweiten derselben habe ich ausserdem die von Brakelmann adoptirte Meyersche Siegelbezeichnung der provenzalischen Liederhandschriften durch die jetzt allgemein übliche Bartsche ersetzt.[1]) Im übrigen hoffe ich, dass die

1) Die von Brakelmann für die französischen Liederhandschriften verwendeten Siegel bezeichnen folgende Hss. und entsprechen nachstehenden Siegeln bei Scheler (Trouvères belges), Raynaud (Bibliographie) und Schwan (Afr. Liederhss., Berlin 1886, S. 2 ff.):

A = Bern 389 = A = B 2 = C.
B = Paris B. N. f. fr. 20050 = B = Pb 12 = U.
C = » » » 24406 = J = Pb 14 = V.
D = Oxford Douce 308 = — = O = J.
E = Paris Arsenal 5198 = F = Pa = K.
F = » B. N. f. fr. 845 = E = Pb 4 = N.
G = » » » 847 = G = Pb 6 = P.
H = » » n. a. fr. 1050 = L = Pb 17 (cf. Br. I, 51, Rayn. [I, 110) = X.
J, I = » » f. fr. 1591 = M = Pb 8 = R.
K = » » » 844 = C = Pb 2 und Pb 3 = M.
L = » » » 12615 = D = Pb 11 = T.
M = » » » 846 = H = Pb 5 = O.
N = Rom Vat. Christ. 1490 = N = R 1 = a.
O = Siena H. X. 36 = — = S 1 = Z.
Q = Arras 657 = — = A = A.
a = Paris B. N. f fr. 12581 = K = Pb 10 = S.
b = » » » 765 = — = Pb 1 (I, S. 46 ist *C* st. *b* ge- [druckt) = L.
c = Bern 231 = — = B 1 = B.
f = Modena Est. = — = M = H.
h = London Br. Mus. Egert. 274 = — = Lb = F.
k = Histoire dou Chastel. de Coucy.
l = Rom Vat. Christ. 1725 = — = I = u.

Ausserdem finde ich noch citirt: T (I, 163), g (I, 26).

Korrektheit des Satzes nicht allzusehr unter der Unruhe gelitten hat, die sich bei mir während des Druckes in Folge meiner Übersiedelung von Marburg nach Greifswald naturgemäss einstellte. Einige leicht erkennbare Druckversehen habe ich bei gelegentlicher Nachprüfung allerdings entdeckt.[1]) Ich bitte sie freundlichst entschuldigen zu wollen.

Greifswald, im August 1896.

E. STENGEL.

---

1) Dahin rechne ich S. 24, Z. 7 *intelligibie* l. *intelligible* — S. 25 I, 22 *jai* l. *j'ai* — S 27 III, 1 *Damor* l. *D'amor* — S. 31 V, 41 *sa* l. *se* — S. 34 VIII, 7 fehlt Punkt am Schluss — S. 99 I, 103 *exame* l. *escame* — S. 102 III, 13 *voi* l. *voi'* — S. 113 VI, 15 u. 42 *oi* l. *oï* — eb. 68 *cui vers* l. *cuivers* — eb. 72 setze Ausrufungszeichen am Schluss.

LI ROIS RICHARS D'ENGLETERRE.

I.

A 103v, B 104v (sans nom d'auteur, les coupl. 5 et 6 sont intervertis;) E pag. 392, F 180r (sans nom d'auteur, les v. 31-36 manquent), M 62v (sans nom d'auteur). [Raynaud N⁰ 1891.]

Ja nuls hons pris ne dira sa raison
Adroitement s'ensi com dolans non;
Mais par confort puet il faire chançon.
Molt ai d'amis, mais povre sont li don:
Honte en auront, se por ma reançon
Sui ces .II. ivers pris!

Ce sevent bien mi home et mi baron,
Englois, Normant, Poitevin et Gascon,
Que je n'avoie si povre compaignon
Que je laissasse por avoir en prison!
Je nel di pas por nule retraçon,
Mais encor sui je pris!

Or sai je bien de voir certainement
Que mors ne pris n'a ami ne parent,
Quant on me lait por or ne por argent.
Molt m'est de moi, mais plus m'est de ma gent,
Qu'après ma mort auront reproche grant
Se longuement sui pris!

N'est pas merveille, se j'ai le cuer dolent,
Quant mes sires tient ma terre en torment;
S'or li menbroit de nostre sairement
Que nos feïmes andui comunalment,
Bien sai de voir que ceans longuement
Ne seroie pas pris!

Ce sevent bien Angevin et Torain,
Cil bacheler qui or sont riche et sain,
Qu'enconbrez sui loing d'els en altrui mains!
Forment m'amoient, mais or ne m'aiment grain;
De beles armes sont ores vuit li plain,
Por tant que je sui pris!

Mes compaignons cui j'amoie et cui j'ain,
Cels de Cahiu et cels de Porcherain,
Me di, chançon, qu'il ne sont pas certain:
Qu'onques vers els n'oi le cuer fals ne vain,
S'il me guerroient, il font molt que vilain
Tant com je serai pris!

Contesse suer, vostre pris soverain
Vos salt et gart cil a cui je me clain
Et par cui je suis pris.
Je ne di pas de celi de Chartain,
La mere Loëys.

II.

Ms. f. fr. 1592 (anc. 7614, d'après M. Bartsch = B) fol. 119v (lo reis Richartz. Sirventes).

Daufin, ieus voill deresnier,
Vos e le conte Guion,
Que ain en ceste seison
Vos feïstes bon gerrier.

Essai de restitution.

Dalfin, je vuel desraisnier
Vos e le conte Guion,
Qu'avant iceste saison
Feïstes que bon guerrier.

Variantes des autres mss.

M. Brakelmann avait adopté »les lettres de classement provisoire employées par M. Paul Meyer dans son mémoire sur le chansonnier Giraud (Bibl. de l'École des Chartes, t. 30), tout en souhaitant qu'on nous donne bientôt un classement définitif et raisonné des chansonniers provençaux, fondé sur une comparaison détaillée des chansons qui se trouvent dans plusieurs mss.« Nous les remplaçons par les lettres de M. Bartsch, aujourd'hui adoptées généralement. — »Comme il y a, dit M. Brakelmann, des cas (notamment pour R) dans lesquels les variantes d'orthographe présentent un intérêt tout particulier, j'ai noté toutes ces variantes, même les moins importantes.«

A 203r, D 135r, I 185r Sirventes del rei richart, K 170v — R 23v Tenso — 1 Dalfin IK, Dalfi R, geus D, yeu vos R, uuelh R, demander IK, derainier AD, derraynier R — 2 vos el comte IKR, comte D, guio R — 3 an en ADIK, en aquesta R, sazon R, saison AD — 4 buen guerrier D, guerrer I, gerrer K, fezetz bon guerrier R — 5 ot IK, ob D,

Dauphin, je veux faire des remontrances — à vous et au comte Guy, — car avant ce temps — vous avez agi en bon guerrier, — et vous êtes

E vos jurastes ou moi,
E portastes me tiel foi
Come Aengrins a Rainart,
Qui senblez dou poil liart.

Vos me laissastes aidier
Por treime de geerdon,
E car savetz q'a Chinon
Non a argen ni dinier;
E vos voletz riche roi,
Bon d'armes, qui vos port foi;
E je sui chiche, coart,
Sius viretz de l'autre part.

Encor vos voil demandier
D'Ussoire, s'il vos set bon,
Ni si'n prendretz venjeison
Ni loaretz soudadier.
Mas una ren vos outroi,
Si bem fausastes la loi,

Et vos jurastes od moi,
Et m'en portastes tel foi
Com Ysengrins a Renart
Cui semblez del poil liart.

Vos me laissastes aidier
Por crieme de guerredon,
Car vos saviez, qu'a Chinon
Non a argent ne denier;
Et vos volez riche roi,
Bon d'armes, qui vos port foi;
Et je sui chiche, coart,
Si virez a l'autre part.

Encor vos vuel desraisnier
D'Ussoire, s'il vos siet bon.
Si n'en prendrez venjoison,
Ne loerez soldoiers? —
Mais une rien vos otroi,
Se bien falsastes la loi —

az R, mey R, mei D — 6 Emen IK, teu D, tal R, fey R, fei D — 7 Cum A, naengris ADIK, an alengri raynart R, rainaut D — 8 Qui sembloietz dun leopart IK (liopart), Cui A, Qi D, Que sembles de pelh liart R, pel D — 9 laistes IK, laysastes R, laisastes D, aydier R, aider A — 10 cremor IK, amor R, tema A, temor D, guierdon AIK, gaerdo R, garedon D — 11 quar K, sauies R, sauiez D, qua qui non IK, en chino R — 12 Nen IK, argant IK, argent D, argan R, ni denier AIK, ni deniers R, ne D — 13 voles rich'ei R, uolez . rei D — 14 Hom darmas et quius port fey R, e qeus . fei D — 15 ge D, suy R, riche IK — 16 uiriez D, da lautra I, de lautra DK, al lautra R — 17 Ancor uos uoill DIK, uoill A, vuelh R, demander R — 18 dussoyre R, dussoires A, sil e uos K, si vos DR, siet DIK, yert R, sot A, bo R — 19 Ni sen DIKR, prendetz IK, prendes R, prendres D, uenieson IK, ueniazo R, uengeison A, ueniason D — 20 Nim I, Ni K, loieretz IK, logaretz R, loarez A, loiares D, soudadiers R — 21 une rien IK, autrey R, otrei D — 22 beus DIKR, faussaustes I, faussastes K, falsas de R, falsastes D, ley R, lei D

---

mon homme juré, — et vous m'avez été fidèle, — comme le fut à Renart, Ysengrins, — à qui vous ressemblez par votre poil grison.

Vous cessâtes de m'aider — par crainte de ne pas recevoir de guerdon, — car vous saviez qu'à Chinon — il n'y a ni argent ni denier, — et vous voulez avoir un roi riche, — bon guerrier, qui vous soit un allié fidèle, — et moi je suis un avare, un poltron, — c'est pourquoi vous vous tournez de l'autre côté.

Je vous veux parler encore — d'Yssoire, s'il vous plaît. — n'en tirerez vous donc pas vengeance? — n'engagerez vous donc pas des soldats? — Mais je vous promets une chose, — bien que vous ayez été déloyal

Bon gerrier a l'estendart
Troveretz le roi Richart.

Je vos vi au comencier
Large, de gran mession;
Mès puis trovez ocheison
Que, por fortz chastels levier,
Leisastes don (don) e donnoi,
E corz e segre tornoi.
Mès nos cal avoir regart
Que François son Longovart.

Vai, sirventes, je t'envoi
En Avergne, e di moi
As deus contes de ma part
S'uimès funt pès, Diex los gart.

Que chaut, si garz ment sa foi,
Q'escuiers n'a point de loi.
Mès desor avan se gart
Que n'ait en peior sa part!

Bon guerrier, a l'estendart
Troverez le roi Richart.

Je vos vi al comencier
Large, de grant mession:
Mais puis trovez ochoison
Por els forts chastels logier;
Laissastes dame et dosnoi
Et cors, et sivre tornoi:
Tornez ça, n'aiez regart,
Que li François sont Lombart!

Va serventois, je t'envoi
En Alvergne, et di moi
As dos contes de ma part:
S'uimais font pais, Deus les gart.

Que chalt, se gars ment sa foi,
Qu'escuiers n'a point de loi:
Mais d'ore en avant se gart
Qu'il n'ait en peior sa part.

— 23 guerrier DIKR — 24 trouaretz AIK, trobaretz R, trovarez D, lo rey R, lo rei D — 25 Ge D, al comansier R, comensier DIK, comenssier A — 26 grant IK — 27 trouetz IK, achoison I, acheison K, mas pueys troues ochaizō R, Mas puois troues occhaison D — 28 Qe A, per fortz casteutz I, per fortz chasteus K, por forz chasteuz A, par fortz chastieus laugier R, por forz chasteus D — 29 Laissastes ADIK, laysastes R, domne domnei I, done domnei KR, don edompnoi A — 30 tornei DIK, torney R. — 31 torniez sa naietz IK, tornietz en say nayes R, nos chaut avoir A, torneissa naiez regart D — 32 Que Franssois son longobart IK, que franse son longobart R, qe franssios son longobart D — Les vers 33-40 ne se trouvent que dans les mss. A et B qui, comme les variantes le démontrent à l'évidence, proviennent de la même source. 33 Va A — 34 aluernge e A — 35 dos A — 36 sui meis font pais dies A — 37 men A — 38 qescuers A.

---

envers moi, — bon guerrier, sous l'étendard, — vous trouverez le roi Richard.

— Je vous vis au commencement — généreux et aimant la dépense, — mais depuis vous avez trouvé des prétextes — pour habiter de forts châteaux, — vous avez abandonné les dames et l'amour — et les cours, vous avez cessé de fréquenter les tournois. — Revenez-y, n'ayez pas peur — car les Français sont des lâches.

Va, serventois, je t'envoie — en Auvergne, et dis — aux deux comtes de ma part; — que s'ils font encore la paix aujourd'hui, Dieu les garde!

Qu'importe, qu'un gars manque à sa foi, — qu'un écuyer n'ait point de loi — mais dorénavant qu'il se garde — d'empirer sa position.

NOTES.

V. 1. Je supprime le *vos* (de *ieus*) qui n'est pas nécessaire pour le sens et qui est de trop pour le vers. — *desraisnier*, mot qui, ne présentant aucune difficulté étymologique ne se trouve pas dans Diez, mais se rencontre sous trois formes différentes dans Roquefort (I, 380 s.), *desraigner*, *desrainer*, *desresnier*). Roquefort a copié servilement, comme c'est son habitude, les divers articles du *Glossaire de Sainte-Palaye*, au lieu de les fondre ensemble. Je crois que ce ne sont là que des orthographes diverses du même mot, qui dérive du baslatin *derationare*; les verbes *deresnare*, *desrainare* et *deresnare*, fort usités dans le latin des chancelleries du moyen-âge, sont forgés sur les différentes formes du mot français. L'explication soi-disant étymologique, donnée par Henschel (Ducange, VII, 127): «*faire descendre un cavalier en prenant les rênes du cheval*» me paraît sans fondement aucun. Je crois que la signification primitive du mot est: *plaider en justice, défendre sa cause devant les juges, se justifier*, les exemples de ce sens sont très-fréquents (Voir Ducange, VII, 127), je me dispense donc d'en citer. La seconde signification paraît être: *défendre sa cause* (ou celle d'un autre) *dans un combat judiciaire, vider une querelle par un combat singulier,* Ogier, v. 4336 (éd. Barrois): *Je sui tos pres ichi a desraisnier* || *Et de conbatre vers un suel chevalier*; ibid., 4345: *par mon cors desraisnier*; Roman de Tristan, ms. 757, fol. 249 r: *le roi de Norgales vos mande qu'il vielt derainier en bactaille mortel son cors*, ibid.: *que ceste querele fust derainée par vous delz*; ibid., 249 v: *Lors se met avant mons' Lancelot et dist: «Sire .T. vos m'avez mandé que vos volez desrainer entre moi et vous ceste bactaille et ceste querele*; voir encore *Doon de Mayence* (ed. Pey), p. 100, 115, 130; *Gaydon* (ed. Luce), p. 95, 117. Du sens *défendre la cause de quelqu'un dans un combat judiciaire* à simplement *défendre quelqu'un* (Floovant, 378) ou encore *combattre* en général (*Mort de Garin*, éd. du Méril, 1556) la transition était facile. Si ces significations provenaient de la seconde: *défendre sa cause en combat judiciaire*, une autre qui est presque aussi fréquente que celle-là dérivait directement du sens primitif du mot: c'est celle de *raconter*, *expliquer en détail*, *avec beaucoup de développement*, comme au début de *Guiteclin de Sassoigne* (ms. 368, f. 124 r): *S'il est qui la vos sache chanteir et desrainier*; dans la geste de *Simon de Pouille* (ms. 368, f. 149 r): *Après avoit oï conter et desregnier.* Une dernière signification qui se rattache à celle-là, c'est *blâmer*, *reprendre*, *réprimander*; elle se rencontre p. ex. dans *Gaydon*, p. 22 et p. 108, dans *Aliscamps* (ms. 1448, fol. 266 r): *Cant cil oïrent Renart desraisnier* |

Et lou marchis Guillaume menacier | Et ous meïmes honir et laidangier; Michel, *Poëmes sur Tristan*, I, 235: *Moult s'entraloient desrainant | Et moult durement estrivant*, et dans le premier vers de notre pièce. Dans d'autres passages encore le sens original s'est effacé tout à fait, p. ex. *Roman de Roncevaux*, tirade LXII, où le sens est simplement *parler*; de même dans une pastourelle du roi Thibaut (K, fol. 66 v): *Tantost cele part m'en tor | que je l'oi desrainier*; et dans *Anseïs de Cartage* (ms. 793, fol. 14 v): *Entre ses dens se prinst à desraisnier*; ibidem, fol. 53 v, le simple *raisnier*: *Ot les .II. contes deviser et raisnier*; *deresnier* encore dans *Fouque de Candie* (ms. 778, fol. 230 r): *Mès par son bel parler et par bel deresnier*; dans *Girbert fils de Garin* (ms. 1622, fol. 291 v): *Quant cil oïrent Ludie desraisnier*; dans le *Coronement Looys* (ms. 774, fol. 22 r: *Envers son oncle se prist a deresnier.*

V. 3. J'ai corrigé *avant iceste saison* (avant ce temps), leçon qui me parait préférable à *ain* (ains) *en ceste saison* (autrefois dans ce temps) que donne 1592. Cette correction a l'avantage de n'apporter qu'une insignifiante modification à la leçon des quatre autres mss.: *an en* (854, 12473, Vatican, Este). J'aurais encore préféré lire: *Qu'ainc en iceste saison | Ne feïstes*, etc., Car jamais dans ce temps vous n'avez agi en bon guerrier. C'est le passage de la réponse du dauphin qui m'a retenu: *Be m par quan vos disiatz | Qu'eu solia aver valor.*

V. 4. Tous les mss. donnent: *vos* feïstes. Ici comme dans plusieurs autres passages de la pièce, *vos* me paraît avoir été ajouté sans nécessité par les scribes provençaux tandis que le mot *que* ajouté par moi est presque indispensable au sens de la phrase.

V. 7. Je serais assez porté à adopter la leçon du ms. d'*Urfé*: *Com a N'Alengri Raynart*, parce que le plus souvent, dans la poésie des troubadours aussi bien que dans celle des trouvères et dans les différents poèmes de *Renart*, c'est plutôt celui-ci qui agit en traître qu'*Ysengrins*. Le nom du premier est presque synonyme de *traître*, *fourbe*: dans le *Roman de Tristan* (ms. 776, fol. 241 r, dans une *lettre en semblance de lai*) Lancelot conseille à Tristan de se tenir sur ses gardes: *Or gardés vostre cors le fin | Pour vostre oncle le renart*; et un peu plus haut: *Il vous juerra de renart....... Il vous fera en traïson | Occire, ou metre en sa prison*; dans un serventois très-curieux contre les femmes, de Gobin de Rains (E, fol. 120 v) un couplet commence: *Dame* (l. Fame) *set bien de renart | .II. cordes a an son arc*; voir aussi la *Chanson des Saxons* (ms. 368, f. 126 a, éd. I, p. 145, var.): *Mais Karles s'arestut, qui conut le renart*; *Anseïs de Cartage* (ms. 793, fol. 41 v): *Rois*

Anseïs n'ot pas cuer de renart. Le troubadour Palais dit dans sa chanson: *Be m plai lo chantars et ris* (ms. d'Este, fol. 197, col. 2): *Q'anc Rainarz qui fo gignos | No sap tant d'avol bargaigna*, etc.[1]) Toutes les fois qu'on le cite à côté d'*Ysengrins*, c'est ce dernier qui est sa dupe, qui est trahi par son compagnon parjure. Dans un *Tenso de N'Cabrit et de N'Ricau* conservé dans le ms. 1749 (ancien 7698), fol. 219r Ricau apostrophe son interlocuteur: *Cabrit, el poder N'Audiart | Vos n'apel nous vei tan gaillart | Que vas mi es* (l. *etz*) *de pejor art | No fo ves N'Ezengri Rainart.* — Je verrais un second motif pour adopter la leçon du ms. d'Urfé dans ce fait que le v. 8, par la place qu'il occupe, se rapporterait plus facilement à *Ysengrins* qu'à *Renars.* Mais ce dernier n'a pas le poil *liart*, mais roux: il est très-souvent nommé *lo ros* dans les poésies des troubadours, p. ex. dans une pièce d'Asnard d'Antravenas (ms. d'Este, fol. 207c): *De tant fo mal menbraz | Car dons Rainarz lo ros | Ni Belins lo moutos | N'Isingrins l'afilaz*, etc. Pour rapporter *liart* dans notre passage au renard, il faudrait donc supposer que *liart* signifiait ici non *gris-pommelé*, mais *roux* (sens qui éclaircirait fort bien l'origine incertaine du mot *liard*). Mais comme je ne saurais aucunement prouver que *liart* a jamais eu ce sens, j'ai dû m'en tenir à la leçon des quatre autres mss. L'interversion des rôles de *Renars* et d'*Ysengrins* n'en reste pas moins choquante. — Je dois ici présenter quelques observations sur la traduction de Diez, ne fût-ce que pour justifier la mienne que j'ai proposée après celle du maître et qui s'écarte de cette dernière en plusieurs points assez importants. Diez traduit les v. 5—7: «*Ihr habt mir geschworen und Treue gelobt, wie Alengrin dem Rainart.*» D'abord, je ferai observer que, selon moi, les mots: *Com Ysengrins a Renart* ne sauraient guère se rapporter à *jurastes* aussi bien qu'à *portastes* à cause de TEL *foi.* Pour expliquer cette double allusion aux poèmes de *Renart*, Diez cite un passage du quatrième chant de la traduction de *Reineke de Voss* de Gœthe. Mais ce passage, comme toute l'histoire du trésor dont il forme le début, ne se rencontre ni dans *Isengrimus* ni dans *Reinardus Vulpes*, ni dans aucune branche du *roman de Renart*; c'est le poème moyen-néerlandais de *Reinaert* qui présente le premier ce discours *in articulo mortis* du rusé compère par lequel il réussit à détourner l'esprit du roi de la ferme résolution de le faire pendre et à descendre

1) J'emprunte les citations du ms. d'Este à la copie partielle de ce ms., exécutée par les soins de Sainte-Palaye (*Arsenal*, B.-L. F, 55, VI).

l'échelle de la potence, au grand désespoir de ses ennemis.[1])

1) Voir l'impression de *Rainaert* (d'après le ms. de Combourg) dans *Reinhart Fuchs* de Grimm (p. 187) et dans l'édition de Willems (du ms. d'Amsterdam, 1836, p. 85). Je transcris le passage d'après cette dernière édition, v. 2101—2110 (qui reproduit pour l'ancien Reinaert à peu de modifications près le texte donné par Grimm), avec la traduction en bas-saxon en face (d'après l'édition de Bredow, Eutin, 1798, p. 63). C'est cette traduction qui doit avoir servi de source à Gœthe, probablement dans l'édition de Gottsched (1752).

Daer na quam ic met Isingrime	Darna quam ik by Isegrime
Te wintre in eenem couden rime	In eeneme winter by deme Ryne;
Bi Basele onder enem boom	He schulede unter eenem boem,
Hi rekende dat hi waere mijn oom,	Un rekende sik, dat he were myn Oem.
Ende began ene sibbe tellen.	Do ik en horde sus de mageschop vortellen
Aldaer worde wi gesellen.	Alsus worde wy aldar gesellen:
Dat mach mi te rechte rouwen!	Dat my nu wol mit rechte mag rouwen.
Daer geloofden wi, bi trouwen	Wente wy loweden dar mit trouwen
Recht geselscap manlic andren.	Gude geselschop de eene mit dem anderen,
Doe begonsten wi tegader wandren.	Un begunen tosamende to wanderen.

La traduction en bas-saxon se conforme d'assez près, comme on voit, à l'original. Il est intéressant de suivre les traces d'un coq-à-l'âne qui doit son existence au continuateur d'Amsterdam (lequel a *refait* l'ancien *Reinaert* avant de le continuer) et qui a été éternisé dans toutes les éditions nombreuses de la traduction en bas-saxon, aussi bien que dans celles en haut-allemand, notamment celle de Gœthe. Le continuateur d'Amsterdam a cru devoir changer, à ce qu'il paraît, le *in eenem couden rime* de l'ancien *Reinaert*, non pas parce qu'il ne l'aurait plus compris (puisque le mot *rijm* existe encore dans le néerlandais actuel), mais probablement à cause de *Basele* qu'il croyait situé près du vieux Rhin, tandis que c'est une petite localité près de Dendermonde (voir Willems, p. 85, et le *Dictionnaire géographique de la Flandre orientale*, par Van der Mœlen, Bruxelles, 1834, p. 19). Quel qu'ait été son motif, au lieu d'écrire *in eenem couden rime* (*par un frimas froid*; c'est le même mot en français et en néerlandais: l'un et l'autre dérivent de l'ancien scandinave *hrîm*, voir Diez, Wœrterbuch, II, 301); il a introduit cette correction: *aen den ouden Rijn*, c'est-à-dire *Rhin*. On sait que la branche du Rhin qui fut autrefois la plus considérable, le *Rhin Courbé* (*Kromme Rijn* en hollandais), se bifurque près d'Utrecht; l'une des branches, le *Vecht*, va au nord-ouest et débouche à Muyden dans le Zuyderzee, l'autre, le vieux Rhin (*oude Rijn*), coule à l'ouest et se rend dans la mer du Nord, près de Leyde. En introduisant l'*Oude Rijn* à la place du *coude rijm*, le *refaiseur* d'Amsterdam a faussé la rime et déplacé le terrain de la tradition: il le transporte du comté de Flandre et des environs de Gand au comté de Hollande. Les traductions bas-saxonne et allemande rendent la confusion complète en omettant l'*oude*. Gœthe, du reste, a assez mal traduit le passage le plus important pour le rapprochement que Diez a cru pouvoir faire. Il y a loin de *Dat mi nu wol mit rechte mag rouwen* à la traduction de Gœthe: *Leider sollt ich dadurch mir manches Uebel bereiten.*

Or Willem, l'auteur de *Reinaert* (je parle de l'ancien *Reinaert* du ms. de Combourg; la continuation du ms. d'Amsterdam ne remonte guère au delà du XIV[e] siècle) n'écrivait certainement pas son chef-d'œuvre longtemps avant 1250[1]): l'histoire du trésor doit être regardée comme sa propriété aussi longtemps qu'on ne l'aura pas retrouvée dans une version antérieure (je suis assez disposé a l'en croire l'inventeur), le roi Richard ne peut donc pas, en 1196, faire allusion à un récit qui n'a été introduit dans les poèmes de Renart que quarante à cinquante ans plus tard. Et quand même ce trait se retrouverait dans une version antérieure à la fin du XII[e] siècle, quand même il ne serait pas, comme tout paraît l'indiquer, avec l'histoire du trésor dont il forme le début, la propriété du poète néerlandais, quand même il serait question, dans le texte original, d'un grief de *Renars* envers *Ysengrins* autre que la plainte portée par ce dernier contre son rusé compère, l'allusion prétendue de Richard ne me paraîtrait guère justifiée. En effet, le roi ne pouvait pas dire au dauphin que celui-ci lui avait *juré* comme *Ysengrins* à *Renart*: là, il s'agissait tout au plus d'un serment (s'il y avait serment) de vivre ensemble en bons compagnons, tandis que Richard soutenait que le dauphin était son *homme juré*, comme cela résulte du passage de la réponse de ce dernier: *Anc no fuy vostre juratz*, etc.[2]) En dernier lieu, *porter foi* ne saurait guère signifier *fidem promittere* (*Treue gelobt* dans la trad. de Diez, c'est *bailler foi* en anc. fr.[3]), mais *fidem* ou *fidelitatem tenere*: cela résulte clairement d'une formule de serment rapportée par Ducange (III, 284 a) et d'un grand nombre de passages dont il suffira de citer le seul vers 3218 du roman de Renart: *Ne me portez pas bone foi.* — Quant à l'explication à donner à l'allusion faite par le roi Richard, je serais d'avis d'abord d'écarter, pour le sens aussi bien qu'à cause du mot *tel* (v. 6), le rapport admis par Diez entre *jurastes* et *comme Ysengrins*, etc.: il n'y a pas trace ni dans le *Ysengrimus,* ni dans *Reinardus Vulpes*, ni dans le *roman de Renart* d'un serment de fidélité qu'*Ysengrins*

1) Voir l'article d'Ernst Martin dans la *Zeitschrift für deutsche Philologie,* de Jul. Zacher, I, 163.

2) La traduction de Diez, soit dit en passant, ne me paraît pas bien rendre la pensée du dauphin. Je crois qu'il faut comprendre: Je ne fus jamais votre homme juré, et je reconnais que j'ai eu tort, car vous avez comblé de dons mon cousin Gui (qui suit vos étendarts) et qui les suivra toujours si vous continuez à bien le payer.

3) Ou bien encore: *tendre sa foi.* parce qu'on tendait sa main pour recevoir la poignée symbolique. L'un et l'autre se trouvent dans un passage du *R. de Ren.*, v. 5240 et s.

aurait prêté à son neveu.[1]) *Com Ysengrins*, etc. servirait simplement à qualifier la foi du dauphin. On peut parfaitement *porter foi* à quelqu'un, en restant fidèle à une promesse, à un accord, à une convention préalable; cette locution ne suppose nullement un serment antérieur. Avec ces restrictions, il y a en effet un fait dans la tradition de *Renart* auquel Richard pouvait faire allusion dans le passage qui nous occupe. Ce fait se trouve dans la *fabula prima* de *Reinardus Vulpes* (éd. Mone, p. 12—20): *Isengrimus* à la recherche de nourriture pour lui et ses louveteaux affamés rencontre *Reinardus* et s'apprête à le dévorer. Reinardus obtient sa grâce en prétextant un lien de parenté qui existerait entre eux[2]) et en promettant d'assouvir la faim de son oncle avec un jambon (*bacone*) qu'un paysan qui passe près de là porte attaché au cou; on lui octroie même, sur sa demande, un quart de la proie en expectative pour lui-même. Pour exécuter sa promesse, *Reinardus* s'avance à quelque distance du paysan en affectant d'être malade et de se traîner plutôt que de marcher. Le paysan, espérant venir facilement à bout du renard déjà à moitié mort et s'emparer de sa peau, se met à sa poursuite. *Reinardus* court un peu plus vite comme s'il rassemblait ses dernières forces; le paysan, pour l'attraper plus facilement, détache son jambon et commence à courir après le rusé compère qui déjoue, non sans peine, ses efforts, et revient à *Isengrimus* en faisant un détour. Mais celui-ci, à qui la faim a fait oublier sa promesse, à déjà mangé le jambon en entier:

Pax est et requies de toto facta bacone (v. 367)

sans rien en laisser, si ce n'est toutefois la corde qui l'attachait et qu'il offre à son neveu:

Cerne retorta vacat, servata fideliter ipsa est,
. . . .
Vix tamen hanc potui servare bacone comesto.

---

1) C'est le contraire qui a lieu dans une branche imprimée chez Méon, *R. de R.*, II, 131:

13100 Qant iere bachelers legiers
. . . .
A Ysengrin pris compaignie
Qant je li oi ma foi plevie
De leaument vers lui ovrer
Par amor li fis esposer
Hersent la bele, ma seror,
Mais ançois que passast tiers jor
Li rendi je mavais loier,
Qar gel fi moine en un mostier.

Ce passage justifierait la leçon du ms. d'Urfé si *liart* avait pu se dire du poil de Renart. — Les autres branches, du reste, ne font de Renart que le neveu ou le compère d'Ysengrins, celle-ci ajoute à la liste déjà longue de ses péchés l'inceste dont les autres lui avaient fait grâce.

2) Il l'appelle *patruus*, comme il l'appelle oncle dans la plus grande partie des branches du Renart français.

De là la rancune de *Reinardus* contre son oncle qui n'est guère motivée dans les versions postérieures de la tradition. On reconnaît sans peine cette partie de l'ancien *Reinardus* dans la dixième branche du *Roman de Renart*, mais c'est un *oyson*, une jeune oie, qui a pris la place du jambon, et le frère d'*Ysengrins*, Primaut, qui remplace celui-ci. Cette dernière substitution n'est même pas observée partout, puisque Primaut parle (ms. 1579, fol. 20r) de sa *fame Hersent.*[1]) — Je reconnais volontiers que ce tour qu'*Ysengrins* joue à *Renars* ne pouvait guère être cité par le roi Richard comme un exemple insigne de foi violée, mais si on veut conserver la leçon des quatre mss. — et le v. 8 nous y force — je ne vois pas d'autre moyen que d'admettre cette allusion, si toutefois on ne veut pas supposer qu'elle se rapporte à un récit perdu.

V. 9. Ici encore la traduction de Diez: *Ihr habt mir eure Hülfe entzogen um des Lohnes willen* ne me paraît pas tout à fait exacte, parce qu'elle fait supposer que c'est à cause de dons que le Dauphin aurait reçus du roi de France qu'il a cessé d'être l'allié de Richard. Mais ce n'est pas cela, je pense, que le roi veut dire. Il me semble difficile de reconnaître dans le mot *cremor* de 854 et 12473, dans le *treime* de 1592, dont le *tema* du ms. du Vat. et *temor* du ms. d'Este ne sont que des traductions,[2]) autre chose que le français *cremor* ou *crieme* (crainte). La locution: *par crainte* [de ne pas recevoir de] *guerredon* présente une ellipse assez hardie, mais les v. 11 et 12 me paraissent ne pas laisser de doute que c'est de cette manière qu'il faut comprendre le v. 10.

V. 11. J'ai supprimé le *e* que tous les mss. présentent (*e car*). *Car* peut avoir le sens de *parce que* en provençal, mais il n'en est pas de même en français. Avec le sens français de *car* le mot *vos* par lequel j'ai remplacé l'*e* est aussi nécessaire pour la grammaire qu'il l'est pour la mesure du vers.

V. 16. La contraction provençale de *si vos* en *sius*, qui n'est que d'une syllabe, est impossible en français. En apportant une modification insignifiante à la leçon des mss., on pourrait lire *jurez* pour *virez*, ce qui donnerait un sens convenable et permettrait de supprimer le *vos*, si encore aujour-

---

1) Dans *Renart le bestorné* de Rustebues, c'est le fils d'*Ysengrins* qui est appelé Grimaut (Ms. 837, anc. 7218, fol. 328v).

2) *Amor* dans le ms. d'Urfé peut être tout aussi bien une correction d'un copiste pour *temor* qui ne lui paraissait pas convenir au sens de la phrase. — Tout le monde sait, du reste, combien la confusion de *t* et *c* est fréquente dans les mss. français et provençaux.

d'hui *virer* ne se disait pas aussi bien sans pronom réfléchi que tourner.

V. 17. Les mss. lisent ici tous *demandier.* La terminaison *ier* est nécessaire pour la rime, cependant le mot *demander* ne peut pas prendre l'*i* dit *parasite,* parce qu'il n'y a pas d'*i* dans la syllabe précédente.[1]) Comme il fallait remplacer *demandier* par un mot rimant en *ier,* le *desraisnier* du v. 1 se présentait tout naturellement et j'ai d'autant moins hésité à substituer ce dernier que deux mss. (854, 12473), en lisant *demander* au v. 1, avaient déjà commis la même confusion que suppose ma correction du v. 17. Je comprends du reste *desraisnier* ici dans le sens le plus général[2]): *Encore vous veux-je parler d'Ussoire.*

V. 18. Diez traduit: *s'il vos siet bon* par: *liegt es euch gut?* Cette traduction n'est guère plus soutenable que celle de Le Roux: *s'il vous souvient d'Ussoire. S'il vous siet bon* ne me paraît signifier autre chose que *s'il vous plaît.* Comp. le vers *Qui me doit seoir et plaire* dans une chanson de *Pieres de Corbie* (*Dame ne vous doit desplaire*, ms. 844, fol. 22 r); de même *Ma dame vuet que jou chant* | *Si m'en doit mes chans miex seoir* (*Symons d'Autie*: 12615, f. 39 r) et *Cette chose me devroit mout seoir* (*Thibaut de Navarre* dans: *Je ne puis pas bien mettre en non-chaloir* (ms. 844, fol. 60 v).

V. 19. J'avoue ne pas bien comprendre la raison qui a poussé Diez à traduire la forme *venjeison* que présente le texte de Rochegude dont il se servait par *Wild.* Le sens général du vers me paraît être plutôt: *Vous n'en prendrez donc pas vengeance?* Il n'a certainement pas ignoré que l'ancien français, à côté de *venjance,* a formé, tout aussi bien que le provençal, son dérivé de *vindicatio* (*veniazo*). Je trouve *vengison* dans *Jean de Lanson* (Ms. 2495, fol. 41 v), dans *Girart de Viane* (Ms. 1374, fol. 105 v et 107 r), dans *Girbert, fils de Garin* (*veingison*, Ms. 1622, fol. 156 r), dans *Aliscamps* (Ms. 1448, fol. 218 r), dans *Vespasien* (Ms. 1553, fol. 281 v), dans *Aymeri de Narbonne* (Ms. 1448, fol. 57 r et 57 v: *vengisson*), dans la *chanson d'Antioche* (Ed. Paris, I, 253, II, 24, II, 259), dans *Hues Capet* (p. 153, 194), dans *Gaydon* (p. 107, 141), dans le ms. du *roman de Roncevaux* de la bibl. imp. (éd. Michel,

1) Voir les articles de Mussafia, qui a été le premier à constater cette règle, dans la *Germania* de Pfeiffer (VIII, 51), et dans le *Jahrbuch für romanische Litteratur* (VI, 115). La découverte de Mussafia lui a été suggérée par une série de remarques de Bartsch sur l'*Erec* de Bekker (*Germania*, VII, 179).

2) Voir la note au vers 1.

tirades CLXXIX et CCXV), dans *Ogier le Danois* (v. 254, 516, 4447), dans la *chanson des Saxons* (tir. CLVI), dans *Renaus de Montauban* (éd. Michelant, p. 39) — *vengeson* dans le ms. Bourdillon du *roman de Roncevaux* (éd. Michel, tir. XXIX, XXXV) — *venjoison*, *vengoison* ou *vanjoison* enfin dans deux branches non encore publiées de *Guillaume d'Orenge*, le *moniage Renouart* (Ms. f. fr. 368, fol. 245 v et 246 r) et le *moniage Guillaume* (ibid., fol. 270 r), de même que dans *Anseïs de Cartage* (même ms., fol. 275 v), dans *Girbert, fils de Garin* (Ms. 1622, fol. 262 v, fol. 274, fol. 275 v, fol. 279 v, fol. 302 r), dans *Fouque de Candie* (Ms. 778, fol. 180 r, 213 r, 252 r). Je n'ai pas besoin de justifier pourquoi c'est cette dernière forme que j'ai adoptée de préférence.

V. 22. Le *me* dans la leçon *bem* des mss. 1592 et du Vatican, aussi bien que le *vos* dans la leçon *beus* des mss. 854, 12473, 22543 (d'Urfé) et du chansonnier d'Este, sont parfaitement superflus pour le sens et de trop pour la mesure, le français n'admettant pas, comme le fait le provençal, des contractions monosyllabiques telles que *be-us*, *be-m* (voir la note au v. 16).

V. 26. *Mession* pour dépense est un terme fort usité dans le langage des chancelleries; j'en ai relevé un assez grand nombre d'exemples dans le 1er vol. des *Ordonnances des rois de France* (p. 713, 799, etc.). Ducange en cite d'autres tirés des *Assises de Jerusalem*, mais je n'ai pas réussi à les retrouver, ni dans les mss. de Paris ni dans l'édition du comte Beugnot. Ducange se servait pour ces citations, comme il l'indique dans l'énumération de ses sources (VII, 448), des *adversarii Peiresciani*: ces notes doivent se trouver, avec les autres papiers de Peiresc, à Carcassonne ou bien dans les bibliothèques anglaises qui possèdent une partie de ces mêmes mss. Bien que je n'aie pas réussi à réunir des exemples de l'emploi de ce mot, ni dans les chansons de geste ni dans les chansons lyriques, et que je me voie forcé d'en conclure qu'il n'était peut-être point passé, comme en provençal, dans le langage ordinaire, je crois néanmoins qu'on peut l'admettre. C'est le fréquent usage de *metre* pour dépenser, de *larges et metanz* pour dépensier (p. ex dans le *doctrinal le Sauvage*, ms. f. fr. 837, ancien 7218, fol. 334 r) qui à mon avis rend l'existence du mot *mession* déjà en ancien français plus plausible encore. Je propose dubitativement de corriger *de grande* [1])

---

1) Ai-je besoin de défendre cette forme contre la règle des adjectifs latins à une seule terminaison pour le masc. et le fém., que M. Littré a posée d'une manière trop absolue dans son *Histoire de la langue fran-*

maison dans le sens de *suite nombreuse*. Le dauphin aurait aimé autrefois de fréquenter les cours et les tournois, entouré d'une suite nombreuse, tandis qu'il vivait alors en solitaire dans ses châteaux-forts, de peur des Français. Être de la maison de quelqu'un est une locution des plus communes. Je trouve dans l'*Alexandre* du ms. 368 (fol. 86 b): *Cil erent chevalier andui de sa meson*, dans *Aspremont* (ms. 2495, fol. 121 v): *J'ai non Ogiers, de la maison Karlon*, dans *Maugis* (ms. 766, fol. 24 v b): *un garçon | Qui ot non Fonsifié et fu de sa meson*; de même *le miex de ta meson* qui se trouve deux fois dans le *Roman de Roncevaux*, CXLVIII, *Chanson des Saxons*, CCVII, dans *Girart de Viane* (ms. 1374, fol. 118 v), dans *Fouque de Candie* (ms. 778, fol. 180 r): *Qui moult occis les miex de sa meson* (ibid., fol. 191 v): *Ja y verrés du mieulz de sa meson | Guichart l'enfant et Gyrart et Guyon*, dans la *chanson d'Antioche* (éd. Paris, II, 32): *E si menront o lui del mius de ma maison*, enfin dans *Gui de Nanteuil* (éd. Meyer, p. 6): *Tuit sunt de sa meson.*

V. 28. Quatre mss. donnent ici: *Que por forts chastels levier*, ce que Diez explique: *Um der festen Schlösser willen, die ihr bautet.* Le mot *levar* a bien en provençal le sens de *construire* [1], mais en ancien français *levier* ne peut être que le

---

çaise (I, 17)? Lorsque M. Brachet, dans sa *Grammaire historique de la langue franç* (p. 164), l'a présentée de nouveau, d'après M. Littré, comme un des axiomes les plus inattaquables, M. Gaston Paris s'inscrivait déjà en faux contre la généralité qu'on donnait à cette règle (*Revue critique* du 11 janvier 1868, p. 28). En effet, les exceptions en sont nombreuses dans les textes les meilleurs et les plus anciens. Comme M. Gaston Paris se propose de publier un travail spécial sur cette règle, je n'y insisterai pas; il suffira aussi pour *justifier* la correction *grande* de citer un exemple que je viens de rencontrer en dépouillant le texte d'*Aye d'Avignon*: *Qu'amenai d'Aufalerne, de la grande prison* (p. 90) et un autre qui se trouve dans *Maugis* (Ms. 766 fol 26 r): *Molt fu grande la joie sus el mestre donjon. Tele* se rencontre plus souvent encore, par exemple dans l'*Eneas* de Benoit de St. More (Pey, *Essai*, p 12), dans le *Besant de Dieu*, 240, 2301, dans *Lancelot du Lac* (ms. 1466, fol. 4 v), de même *leale* (*Tristan*, éd. Michel, vol. II, p. 36), *leele* (*ibid.* p. 6, p. 51), *liale* (*Besant*, 2209). Il y a même des adjectifs de cette catégorie qui ne se conforment jamais à cette règle, p ex. *dolce*. Du moins je n'ai jamais rencontré la forme masc. *dolz*, *dulz* ou *douz* employée pour le féminin, mais j'ai rencontré *dolce, dulce,* dans un grand nombre de textes les plus anciens et les meilleurs. Je ne citerai que la *Chronique des ducs de Normandie*, I, les *Sermons de saint Bernard* (ms. 24768, fol. 7 v), le *Brut* (v. 740), *Tristan* (III, 39), *Erec* (ms. 794, fol. 2 r, 2 v, 3 v, 4 r), *Eneas* (ms. 1450, fol. 83 v, *deux fois*).

1) Aussi l'auteur de la *razos del rei Richart e del dalfin d'Alverne* qui se trouve à la suite des deux serventois dans plusieurs mss., explique

subst. qui signifie une sorte de massue, un levier, par exemple dans le *Moniage Renouart* (ms. 368, fol. 24 v c) *Cil vif deable.... ocirra vous moult tost a son levier,* dans *Ogier le Danois* (éd. Barrois) p. 131, 132. Le mot *lever* ne peut pas prendre l'*i* parasite en français, non plus que *demander* (voir la note au v. 17). J'ai donc préféré la leçon du ms. d'Urfé qui donne *laugier.* Le scribe de ce manuscrit, qui offre en beaucoup de points une leçon différente des autres et qui m'a paru le plus souvent préférable, semble avoir écrit cette pièce sous la dictée de quelqu'un, ou bien l'original qu'il transcrivait était écrit de cette manière. Autrement je ne saurais guère m'expliquer l'orthographe *rich'ei* pour *riche rei* au v. 13, *falsas de* pour *falsastes* au v. 22. Quoi qu'il en soit, *laugier* qu'il aurait écrit pour *logier* me paraît la bonne leçon. En corrigeant comme j'ai fait *Por els forts chastels logier* ou *en forts ch.*, on a un sens parfait et le vers satisfait également la mesure et la rime. *Logier* pour *camper* se trouve très-souvent dans les chansons de geste et se dit tout aussi bien du capitaine que de *l'ost*, que d'autres personnes. *Jean de Lanson* (Ms. 2465, fol. 48 v): *Il avient or que Karles me vient ci guerroier | Ains que passé trois jors ce voudra il logier,* ibid., fol. 82 r: *Quant voient l'ost Karlemagne logier*; *Anseïs de Cartage* (Ms. 793, fol. 31 v): *Que fors de l'ost nos fachiiès logier*; ibid., fol. 24 v: *Devant Lusernes sunt Sarasin logié*; *Romans d'Alixandre* (ms. 368, fol. 75 v): *Les Giex qui sus la mer s'estoient fet logier*; *Vœux du Paon* (ibid., fol. 90 r): *Demain assez matin les verrez ci logier*; *Guiteclin de Sassoigne* (ibid., fol. 125 r): *Puis commande ses homes par ces chans a logier*; *Simon de Pouille* (ibid., fol. 147 v b): *Tot anviron la tor a ses homes logiez*; *Aymeri de Narbonne* (ms. 1448, fol. 58 v): *Or sont li conte en la tor asegié | Et Alement se sont devent logié.* J'ai encore relevé dans des textes imprimés: *Renaus de Montauban* (éd.

---

ce passage dans son analyse «*e qu'el era vengutz escarts per far fortz castels*» ms. 854, fol. 186 r), ce qui prouve qu'il avait sous les yeux un texte qui portait *levier* et non *logier.* En général, je pense qu'on ne doit tenir aucun compte de la manière dont il expliquait notre serventois parce qu'il comprenait le plus souvent de travers ce langage dégradé qui n'était pas le sien. Après avoir analysé le 4e couplet il revient, dans le passage qui suit immédiatement celui qui je viens de citer, au 3e, et résume le sens général des v. 17 et 18: *e qu'el volia saber si'l sabia bon d'Usoire;* il se trompait donc absolument sur le sens de *s'il vos siet bon.* Diez aussi, du reste, n'a point eu confiance dans les explications de l'auteur de la *razos* et il a compris, comme sa traduction le démontre, plusieurs passages des plus importants tout autrement que celui-ci. Il n'y a, selon moi, que la réponse du dauphin qui puisse servir à l'explication du serventois de Richard.

Michelant, p. 57, v. 22 et 37, p. 58, v. 4); *Hugues Capet*, p. 136 (*A Saint Denis logier*); *Gui de Bourgogne* (p. 109); *Gui de Nanteuil*, p. 70 (trois fois), p. 71; *Doon de Mayence*, p. 334; *Gaufrey*, p. 228 (deux fois); *Mort de Garin* (éd. du Méril), p. 140 (deux fois), p. 183. J'ai rencontré aussi la forme *lojer* (*loier*) dans le même sens, p. ex. dans le *roman d'Alixandre* (ms. 368, fol. 65 r c): *Que quant ils se devront ou les Grezoiz lojer*; dans le *moniage Renouart* (ms. 368, fol. 251 r a): *Bien le cuideront en un dromont lojer*; *Roman de Garin* (éd. P. Paris, I, 202): *A Biaune vinrent ou li os se loja.* On pourrait peut-être conserver la leçon du ms. d'Urfé (*que par fortz chastieus laugier*) toute entière, *par* étant assez souvent employé dans le sens de *en*, *dans*, avec ou sans l'idée du mouvement dans l'espace indiqué (voir Littré, *Dictionnaire*, II, 932), aussi la citation de *Berte*, p. 934; *par le jardin.* On disait *par la rue*, *par la ville*, même *par les villes de France* (*Le comte Ferrand croyant subjuguer le royaume de France jouoit aux dez par les v. d. F.*[1]), passage du Rom. de Baudouin, fol. 30 v, cité dans le *Gloss. de Sainte-Palaye*, exempl. in-4°, fonds Moreau, 1626, p. 340). Dans le vers de *Guiteclin de Sassoigne* que j'ai cité ci-dessus, *par* semble employé dans le même sens (*par ces chans a logier*). La seule difficulté qui m'empêche de garder la leçon du ms. d'Urfé et de comprendre *par* dans le sens de *en*, *dans*, c'est que *logier*, dans notre phrase, n'aurait plus de préposition et qu'il faudrait attribuer à cet infinitif un rôle presque analogue à celui du supin latin. Je ne trouve pas d'exemple de cet emploi absolu de l'infinitif en ancien français.

V. 29. Diez traduit ici: ... *ihr hattet Anlass* ... *das Spenden und Werben einzustellen.* Je n'ai jamais rencontré *dosnoi* dans le sens de *werben.* Généralement celui qui *dosnoie* ne demande plus le don de *l'amoureuse merci* mais il jouit de sa possession (voir le *Jahrbuch für romanische Litteratur*, XI, p. 336, v. 43). Aussi *don* (*donm* dans 854 et 12473) ne me parait pas être le latin *donum* (*Spenden* dans Diez) mais bien *dona*, *domna* en provençal que j'ai remplacé par le français *dame* dans mon essai de restitution.

V. 30. Diez traduit: *die Hoffeste und Turniere einzustellen.* Je ne sais pas si cors signifie ici *Hoffeste*, j'aimerais mieux le

---

1) Dans ce cas spécial, il est cependant fort possible que Sainte-Palaye ait mal lu et mal expliqué la phrase. Il pourrait y avoir *por* dans l'original, et les villes de France seraient l'enjeu du comte Ferrant. Ce sens me paraît préférable. Pour prouver l'emploi de *par* dans le sens de *en*, il y a bien assez d'exemples et on peut parfaitement se passer de celui-ci.

faire dépendre de *laissastes*: *vous abandonniez les cours*. En général, Diez ne me paraît pas bien rendre la pensée de Richard: je ne crois pas que c'est le dauphin qui arrangeait des fêtes de cour et des tournois, je préfère reprendre *laissastes* et le construire avec *segre* (suivre) *tornoi* — vous cessiez d'assister à des tournois, de fréquenter des tournois.

V. 31. J'ai adopté la leçon du ms. d'Este, de celui d'Urfé, de 854 et de 12473, non-seulement parce que la plus grande partie des mss. et les meilleurs la donnent, mais aussi parce qu'elle me paraît présenter un meilleur sens que le *nos cal avoir* des deux autres mss. qui, *nos* étant pour *ne vos*, a encore l'inconvénient de donner une syllabe de trop, le français n'admettant pas, comme nous l'avons déjà dit, de pareilles contractions.

V. 31—32. Diez traduit ici: *Keine Vorsicht kann euch helfen: denn die Franzosen sind Longobarden*, et il ajoute en note: *d. h. hinterlistig wie die unter dem Namen Lombarden bekannten italienischen Kaufleute.* Cette traduction convient parfaitement au sens spécial des mots; *regart* signifie assez souvent *méfiance*, et Lombart a dû se dire déjà au XII[e] siècle pour *usurier.* Mais il se disait bien plus souvent encore dans un tout autre sens dont aucun glossaire n'offre d'exemple, mais qui convient beaucoup mieux selon moi au sens général du couplet. Je traduirais les vers 30 et 31: *Revenez-y, n'aiez pas peur* (ou d'après le texte que Diez suivait: *Il est inutile d'avoir peur*), *car les Français sont des lâches!* Je ne sais pas si j'ai besoin de justifier par des citations la traduction de *regart* par *peur*, tant ce sens est fréquent. Il suffira de citer la *Chronique des ducs de Normandie* (éd. Michel, I, 179): *Kar nuls qui Rous portast mesage | N'aveit regart, c'ert bien seü* (v. 2790 et 91); dans le même vol., p. 191 (v. 3117): *Qu'il des lur, ne [de] sa gent tote | N'aurunt crieme, regart ne dote*; *Renaus de Montauban* (éd. Michelant, p. 340, v. 1): *Si alez a vos home qui de vos ont regart*; ibid., p. 362, 26: *de Karlon n'ont regart*; *Chanson des Saxons*, tir. XXIX (éd. Michel, I, p. 50): *Baron, r'alez vous en, n'aiez de nos regart*; *Maugis* (ms. fonds français 766, fol. 13 v): *Ne quident de paien huimès avoir regart | Mès il n'ont pas alé d'une lieue le quart | Que il creiment paien qui sont de molt mal art*; *Fouque de Candie* (ms. 778, fol. 215 v): *Mès chevauchiez tout droit a l'estendart | Et soient point li brun et li lyart. | Et ferez si Sarrasins sans regart | Que vos espées ne s'arrestent au lart.* Il me sera tout aussi facile de réunir des exemples de *Lombart* dans le sens de *lâche*, je serais bien plus embarrassé de lui

trouver le sens de ***hinterlistig*** ou même d'usurier dans des textes relativement anciens; cet emploi du mot ne paraît devenir commun que vers la fin du XIIIe et le commencement du XIVe siècle[1]). Par contre, la réputation de couardise des Lombards paraît remonter assez haut dans le moyen-âge et dater même du roi Didier dont la peur à l'approche de Charlemagne est devenue célèbre. Dans un passage curieux de la *Chevalerie Vivien*, cité déjà dans l'*Histoire littéraire*, 22, 507 (mais qui ne se trouve pas à la page 189 v du ms. La Vallière 23, mais bien 180 v), Guibouin de Plesence, épouvanté de l'intention de l'empereur de France de placer les Lombards[2]) à l'avant-garde se fait l'interprète de ses compatriotes (*tel duel en ont, à po qu'il ne forsenent*) en disant: *Ne sommes mie des chevaliers de France | Qui en batailles portent escuz et lances | Granz piz turquois*, etc. Le même volume de l'*Histoire littéraire* contient encore plusieurs autres passages qui démontrent combien cette renommée des Lombards était généralement répandue (voir aux p. 286, 464, 591, 648); je suis en mesure d'ajouter encore d'autres exemples. Je trouve dans *Fouque de Candie* (ms. 778, fol. 202 r): *Onc tel lignage n'issi mais de Lombart | Com les .VII. freres qui furent d'Ermenjart | Onc de leur geste n'en y ot nul couart*, dans *Aymeri de Narbonne* (ms. 1448, fol. 65 r): *Grant hardement recoillent li Lonbart | Por Aymeri qui les grans cos depart | Sont devenu hardi li plus coart.* La fin de *Partenopeus de Blois* qui se trouve dans les mss. 19152 (ancien Sainte-Germain 1239), fol. 170 v et 368 (ancien 6985), fol. 39 v[3]) nous fournit une nouvelle preuve de cette signification de *Lombart.* Il y a dans le ms. 19152 à l'endroit indiqué: *Quant d'els departira, nel tenront por coart | Sovent torne vers els, si en prent bien sa part | Si*

1) Je l'ai cependant rencontré dans le sens d'*avare* dans la *Vie de St Thomas de Canterbury*, v. 2227 (éd. Hippeau): *Sout bien que cardonal sont pernant et lumbart | Coveiteus sunt d'aveir*, etc. Dans le passage qui nous occupe le mot ne peut pas avoir ce sens.

2) *Lombars* se disait aussi d'une certaine classe de troupes, comme plus tard Suisses. Voir *Ogier* (Ed. Barrois), v. 545: *Od li s'en vont cent de ses Longebars*, voir aussi 563 et 928. Les Lombards étaient aussi renommés pour leur embonpoint, voir *Gerart de Viane* ms. 1374, fol. 96 r: *Qui de la pance me resemble Lombart.*

3) Crapelet a trouvé bon de ne pas imprimer toute cette partie parce qu'elle se compose, comme les chansons de geste, de tirades en assonances (formées d'alexandrins au lieu de vers décasyllabiques), tandis que le reste du poème est écrit dans le vers de huit syllabes, les vers ordinaires des *romans d'aventures*. Au point de vue philologique du vocabulaire, elle ne manque pas d'intérêt; j'en ai pris une copie que je publierai plus tard.

s'en vait gentement, ne fuit pas com Lombart. Un autre passage qui se trouve dans *Gaufrey* (éd. des anciens poëtes, p. 268) montre que Lombart était devenu tout à fait un terme d'injure, synonyme de couard: *Ja ne sommez nous pas ne couart ne lennier* [1]) | *Et si ne sommez pas Lombart ne Berruier*; dans le même texte, p. 126: *Mès nous ne sommez mie Lombart ne païsant* | *Ains sommes chevaliers hardi et combatant.* Pour gagner la place de *li* qui est presque indispensable, j'ai changé le *Longobart*, *Loyouart* des mss. en *Lombart*, ce qui est certainement en français la forme régulière et la plus fréquente, bien que j'aie rencontré deux fois dans *Ogier* (v. 545, 563) la forme *Longebars.* Le même texte présente du reste la forme *Lunbars* au v. 928.

1) *Lasnier* qui par l'intermédiaire d'une forme lorraine, *laisnier*, paraît être devenu *lennier*, est aussi très-fréquent dans le sens de *coart*: *R. de Roncevaux*, tir. CCCCXLVIII, *Aliscamps* (ms. 1448, fol. 226 v), *Gaydon*, p. 35, 166, *Huon de Bordeaux*, 15, 16. etc.).

LI VIDAMES DE CHARTRES.

La plus grande partie des chansons du *Vidames* que je publie ci-après lui est disputée par d'autres poëtes. Cependant la première:

Chascuns me semont de chanter

qui, d'après M. Lacour (dans son édition des chansons du *vidames*, p. 63), serait attribuée à *Gasse Brulez* dans le ms. C[1] (*La Vall.* 59, nommé F dans le recueil de M. L.) ne lui est contestée par personne; le ms. cité par M. L. n'indique pas les noms des poëtes. — Quant à la seconde:

Combien que j'aie demoré

trois mss. du 2e groupe (E, F, G) la revendiquent pour *Gontiers de Soignies*, cette attribution n'a aucun poids en présence du témoignage des mss. I[1], K, L, N, Q qui s'accordent pour assigner la pièce au *Vidames*.

Ce sont encore les mss. I[1], K, L qui décident de l'attribution à notre poëte de la pièce:

D'amor vient joie et honors ausiment

qui est assignée à *Odart de Laceni* par E, F, G. M. L. affirme que cette chanson est attribuée au *chastelains de Coucy* dans H (notre A): c'est une nouvelle erreur, la pièce ne porte pas de nom d'auteur dans le ms. indiqué. — Je crois qu'on peut aussi faire honneur au *Vidames* d'une très belle pièce (*Desconcilliés*, *plus que nuls homs qui soit*) qui, dans le ms. A, porte le nom du *Viscuens de Chartres* tandis qu'elle se trouve sans nom d'auteur dans B. Il n'y a pas eu, à ma connaissance ni de comte ni de vicomte de Chartres au 12e et 13e siècle et le scribe, qui a ajouté après coup les attributions dans le ms. A s'est trompé trop souvent pour rendre inadmissible la supposition qu'il s'est trompé une fois de plus et qu'il a copié *Viscuens* pour *Visdames*.

Pour la pièce:

Li plus desconfortez del mont

les indications de M. Lacour dans son édition manquent d'exactitude. D'abord il affirme à deux reprises (p. 28 et p. 43)

que cette chanson se trouve dans le ms. qu'il nomme D (c'est notre M, fonds fr. 846): il n'en est rien. En second lieu, il dit que son ms. F (c'est notre C^1, *La Vall.* 59) attribue cette chanson à Chrestien de Troyes: c'est la seconde fois qu'il donne des attributions d'un ms. qui n'a point de noms de poëtes. Ensuite, il dit en note que deux mss. de Laborde l'attribuaient à *Gaces Brulez*, un autre (cité par le même) à *Tibaut de Blazon*, mais il ne nous apprend pas que deux des mss. qu'il dit avoir consultés (845 et 847 du f. fr.; il les nomme E et C) l'assignaient également à *Gaces* et que son A la revendiquait pour *Tibaut de Blazon*. Il n'y a pas de doute qu'il ait consulté ces mss., car il leur emprunte des variantes: il passe donc sous silence un fait qui l'aurait obligé de pousser plus loin ses investigations et de chercher à identifier les chansonniers cités par Laborde avec ceux qu'il consultait — ce qui n'était pas précisément trop demander d'un éditeur consciencieux. La note de la p. 41 mérite le même reproche. Du reste l'attribution de la pièce au *Vidame* n'est pas douteuse: bien que E, F, G l'attribuent à *Gaces Brulez* et L à *Tibaut de Blazon* 1), le témoignage de K, L, Q suffit pour décider de sa paternité. — Aussi la pièce

Quant la saisons del dols tens s'asegure

appartient au *Vidame* d'après E, F, G, K, L, N, malgré le témoignage de A qui l'attribue à *Messires Gaises* et d'I^3 qui l'assigne au *chastelains de Coucy*. Dans le ms. I la chanson fait partie de la troisième section qui entre dans la catégorie des mss. du 2e groupe; il s'ensuit qu'en général les attributions de cette section de I méritent aussi peu de confiance que celles de la première en méritent beaucoup.

Les notes de M. L. sur cette chanson montrent plus encore que celles qu'il a jointes aux autres son peu d'exactitude. Il n'y a qu'un seul ms. qui attribue la pièce à *Gaces*, c'est A (H dans l'éd. de M. L.), le second cité par lui comme la donnant sous ce nom, c'est notre C^1 (le F d. l'éd. de M. L.), dont toutes les chansons sont anonymes. C'est la troisième fois qu'il s'appuie sur les attributions d'un ms. qui n'en contient pas une seule, erreur que j'ai assez de peine à m'expliquer. Aussi ce n'est pas dans le ms. E (notre F, 845) comme M. L. l'affirme

1) C'est là une des très-rares contradictions des Mss. K et L. Dans le ms. L, les pièces de *Tiebaut de Blazon* parmi lesquelles la pièce en question occupe la première place, suivent immédiatement celles du *Vidame*. C'est probablement une simple erreur de la part de celui qui a ajouté les rubriques dans ce ms., qui l'a fait commencer une pièce trop tôt à inscrire le nom de *Tiebaus* en tête des chansons.

dans sa note 2, mais dans D (notre M, 846) que la chanson se trouve deux fois répetée, aux pages (*lisez* fol.) 6 *verso* et 122 *verso*. M. L. dit encore dans sa note 1: [La chanson] »*se trouve dans le roman de Guillaume de Dole* (*Mss.* [sic!] *du Vatican*). *A. Keller l'a publiée* (*voy. Romwart* [sic!] *p. 252*); *mais avec des fautes. Sachons gré à notre ami M. Gustave Servois d'avoir bien voulu mettre sa copie à notre disposition.*« Donc M. Gustave Servois a mis sa copie du ms. de Guillaume de Dole (Vat. *fonds Christ.* 1725) à la disposition de M. Lacour, lequel a découvert sur cette copie que M. Keller a commis des fautes à sa page 282 dans une chanson qu'il a imprimée d'après le grand chansonnier du Vatican (*Fonds Christ.* 1490)! C'est bien singulier. Je veux croire, et c'est là une supposition toute favorable pour M. L., qu'il n'a jamais vu l'ouvrage de M. Keller, qu'il ne le connaît que d'après la citation de l'*Histoire littéraire.* Quant au ms. de *Guillaume de Dole* qu'il dit lui avoir été prêté, à coup sûr il ne l'a jamais examiné même superficiellement. Il est impossible d'identifier, comme l'a fait M. L., même après l'examen le plus fugitif le roman de *Guillaume de Dole* avec le recueil de Chansons conservé à la bibl. du Vat. sous le n⁰ 1490 du fonds de la reine de Suède que Laborde cite si souvent.

M. L. dit lui même (p. 29) que le ms. du Vatican consulté par Laborde contenait cinq chansons du *Vidame,* il poursuit: »*C'est, sans doute le n⁰ 1725 d'aujourd'hui*«, au lieu de vérifier si ces cinq chansons se retrouvent dans *Guillaume de Dole,* vérification qui lui aurait appris toute l'inanité de cette identification, comme de celle du ms. du roi dans Laborde avec le ms. suppl. fr. 184 (aujourd'hui 12615, c'est notre K). Si, d'après les variantes que M. L. tire du ms. 1725 du Vatican, on était encore disposé à croire qu'il a examiné de plus près la copie qui lui avait été prêtée, on perdrait toute illusion en lisant ce passage de sa préface (p. 12, note): »*Guillaume de Dole met l'une d'elle*[*s*] (des délicieuses poésies du Vidame) *dans la bouche d'un de ses* PERSONNAGES (*Voyez le ms. du Vatican, n⁰ 1725 On pourra aussi recourir à l'édition que prépare de ce* ROMANCIER *notre ami M. Gustave Servois*)« M. Lacour a donc pris le héros du roman pour l'auteur.

Quant à la pièce:

Quant florissent li boscage

elle appartient à *Pières de Mollins* d'après K, L, bien que A l'attribue à *Amaris de Creonne*, f à *Monios* et trois mss. du 2ᵉ groupe au *Vidame.* Une erreur de M. L. que j'ai déjà dû relever à plusieurs reprises, se retrouve dans sa note à la pièce:

Tant ai amors qu'en chantant me fait plaindre

qu'il dit être attribuée à *Gaces Brulez* dans F. Aucun ms. n'attribue cette chanson à *Gaces*: quant à F (La Vall. 59 notre C[1]), il n'a même pas de noms d'auteurs. Il n'est pas absolument sûr que le *Vidame* soit l'auteur de cette chanson, parceque les mss. qui ont le plus de valeur pour l'attribution des pièces (K et L) l'ont omise. J'incline cependant à la regarder comme l'œuvre de notre poète à défaut d'une contestation sérieuse. Je ne saurais accorder ce titre à l'attribution à *Blondel de Neele* par le ms. A et à *Raous de Soisons* dans la table de N. Je n'ai pas à revenir sur l'inexactitude tant de fois constatée des attributions ajoutées après coup dans le ms. A; quant à la table de N, elle est bien plus inexacte encore que celle de K et, dans le corps du volume, la pièce ne porte pas de nom d'auteur. Il me semble donc qu'il faut, ici, donner gain de cause aux mss. du 2e groupe, bien que celui-ci ne saurait jamais avoir le pas sur une assertion opposée des ms. I[1], K, L, N (corps du volume) ou Q. — Quant à la dernière chanson du *Vidame*:

Tant com je fusse hors de ma contrée

il ne saurait y avoir doute sur son origine, bien que F et G l'assignent à *Robert de Blois*. L'accord des mss. E, K, L, N, Q prouve la paternité du *Vidame*.

Après ces indications sur les mss. qui ont conservé des chansons du *Vidame*, je n'ai plus grand chose à ajouter sur les impressions de pièces de notre poëte. Laborde (II, 176) a publié la pièce: *Chascuns me semont de chanter* mais non d'après *Guillaume de Dole*, comme le dit l'*Histoire littéraire* (23, 609). Il dit seulement que les deux premiers couplets *d'une* chanson du Vidame se trouvent dans ce roman; c'est la pièce: *Quant la saisons dou dolz tens m'asegure*, dont il parle[1]). Dans le *Romancero français* la chanson: *Tant com ie fusse hors de ma contrée* est imprimée à la p. 113. M. Keller et M. Mätzner après lui ont publié la pièce d'après N: *Quant la saisons etc.* (*Romvart*, p. 252; *Altfranzösische Lieder*, p. 4); Fr. Michell l'avait déjà admise parmi les chansons du châtelain (p. 125). L'*Histoire littéraire* enfin contient (23, 608—609) le 2e coupl. de *Combien que j'aie demoré* et les coupl. 2—5 de *Desconcilliés plus que nuls homs ne soit.* — Quant à l'édition

1) Je crois que Laborde a puisé cette indication dans Fauchet (fol. 570 v de l'éd. compl. d. œuvr.) et qu'il n'a jamais vu le ms. de *Guillaume de Dole* qui, ayant passé de la bibliothèque de Fauchet dans celle de la reine Christine de Suède se trouvait déjà depuis longtemps au Vatican, lorsque Laborde rédigeait son *Essai*. Pour le ms. 1490 de la même coll. il a probablement consulté la copie de Ste Palaye qui se trouve aujourd'hui à l'Arsenal.

complète des poésies du *Vidame* donnée par M. Lacour en 1856, j'ai déjà été amené à parler incidemment des notes et éclaircissements donnés par M. L. Quant à son texte, il n'est ni critique ni diplomatique: M. L. a »*adoptés* (p. 27) *de préférence parmi les formes diverses employées par les manuscrits celles qui se rapprochaient le plus des nôtres.*« Ajoutons, qu'il a introduit dans son texte, pour le rendre plus intelligibie probablement, des formes et des mots qui ne se trouvent dans aucun ms., p. ex. p. 46 v. 5: *voldroit*, qui n'a pas de sens, à la place de *valdroit*, et 69, 12: *lo cuer beau et joiant* pour *baut e. j. Beau* paraît être une correction de M. L., il y en a plusieurs autres de la même force, p. ex. *mal* pour *male* (63, 12) et *vi* pour *fist* (65, 4), corrections qui faussent le sens, la mesure et la rime. *Maiscroie* (62, 16) au lieu de *maistroie, pens'* et *n'os'* (p. 53, 3, 4) sont peutêtre des fautes d'impression seulement: la plaquette de M. L. fourmille de fautes de ce genre. Il s'est peu soucié de la construction rhythmique des pièces qu'il publiait, de là l'envoi au milieu de la pièce (p. 56), des vers mal coupés (p. 44, 3), ou trop longs d'une syllabe ou de deux (p. 42, 11). Loin d'avoir donné les variantes de tous les mss., M. L. indique quelquefois celles d'un ms. seulement, sans indiquer le texte qui lui sert de base, quelquefois il n'en indique pas du tout (VIII, IX). Les variantes indiquées se trouvent très-souvent dans d'autres mss. que ceux dont il prétend les avoir tirées. P. ex. page 54 note 4, il y a dans le ms. qu'il nomme E (845) *mestent du tout ariere*, de même pour la note 6 il n'y a pas de variante dans E. Le couplet cité en bas de la p. 55 à titre de variante de E et I n'est pas du tout dans E qui donne au contraire la leçon que M. L. a fait entrer dans son texte; le même cas se présente pour la 6e et 7e var. de la page 56 et pour la 1ère de la p. 57. M. L. cite 5 vers qui se trouveraient dans E: tout le couplet manque dans ce ms. Quant aux rares variantes qui se trouvent en effet dans les mss. dont il dit les avoir tirées, il les a très-souvent modifiées et en a rajeuni l'orthographe ce qui leur enlève toute espèce d'utilité.

Ces différentes observations suffisent pour éclairer le lecteur sur la valeur de l'édition de M. L.

I.

C¹ fol. 49 v (sans nom d'auteur) — E pag. 181 — F fol. 86 r, G fol. 68 v. [Raynaud N⁰ 798.]

Chascuns me semont de chanter,
Mais n'en puis trover l'ochoison,
Quant cele ne me daigne amer
Qui a tort me tient en prison.
Onques ne volt ma garison
Querre, ne ma plaie saner,
Tant m'a haï!
Bien voi fin amant traï,
Quant amors m'a si envaï!

Lonc tens ai amé sanz falser
Cele dont n'os dire le nom;
Mais or la puis male nomer,
Qu'onques ne me fist se mal non.
Servie l'ai sans traïson,
N'onques n'i poi dolçor trover,
Tant m'a haï!
Bien voi fin amant traï,
Quant amors m'a si envaï!

Onques ne poi si bel servir
Ma dame, que melz m'en fesist.
En une ore peüst merir
Les mals que jai, s'ele volsist:
Mais onques talent ne li prist
De moi respasser ne garir,
Tant m'a haï!
Bien voi fin amant traï,
Quant amors m'a si envaï!

Dame, por qui plor et sospir,
Ains fame, fors vos, ne me fist!
Car quant vostre bialté remir,
Mon cuer lo, qui si halt s'asist;
Et neporquant, trop i mesprist
Puis qu'ainsi m'i laissiez morir
Dame, merci!
Bien voi fin amant traï,
Quant amors m'a si envaï!

Chançon, di ma dame al partir
En qui Deus tant de bialté mist,

Qu'onques altre n'i pot partir,
N'ainc nule plus bele ne fist
De li, qu'a li pas n'aferist
De son ami laissier morir
Tot sanz merci.
Bien voi fins amans traï,
Quant amors m'a si envaï!

II.

E pag. 221, F fol. 107r, G fol. 75v (attribuée à *Gontiers de Soignies*) — I fol. 9r — K fol. 7v (le 1er coupl. seulement, les 3 autres sont arrachés avec le feuillet suivant) — L fol. 106r — N fol. 21v — Q la 1re parmi les chansons du *Vidame* (Le couplet 1 de cette leçon est perdu avec un feuillet arraché à cet endroit du ms.).[1]) [Raynaud No 421.]

Combien que j'aie demoré
Hors de ma dolce contrée
Et maint grant traval enduré
En terre maleüréé,
Por ce n'ai je pas oblié
Le dolz mal qui tant m'agrée,
Dont ja ne quier avoir santé,
S'en France ne m'est trovée!

Si me doinst Deus joie et santé!
La plus belle qui soit née
Molt me conforte en sa bialté
Qui si m'est el cuer entrée.
Et se je muir en cest pensé,
Bien cuit m'ame avoir salvée;
Car m'eüst or son liu presté,
Deus! cil qui l'a esposée!

He Deus! trop sui maleürez
Se cele n'ot ma proiere,
A qui je me sui toz donez,
Si ne m'en puis traire arriere.

1) J'ai pu constater l'identité de cette chanson grâce à l'obligeance de M. Abel Bergaigne qui a bien voulu se charger de vérifier et compléter sur place les indications souvent insuffisantes du catalogue de M. Caron, la communication à Paris de ce ms. ayant été refusée à l'ambassade de la Confédération de l'Allemagne du Nord, qui l'avait demandée pour moi.

Molt longement me sui celez
Por cele gent malparliere,
Qui ja lor cuers n'auront lassez
De dire mal en derriere!

Ha! dolce riens, ne m'ociez!
Ne soiez cruels ne fiere
Vers moi qui plus vos aim qu'assez
D'amor leal et entiere.
Et se vos por tant m'ociez
Las! trop l'achaterai chiere
L'amor, dont trop serai grevez,
Mais or m'est dolce et legiere!

III.

A fol. 60 v (les coupl. 1—3 et l'envoi, sans nom d'auteur) — E pag. 228, F fol. 111, G fol. 106 (les couplets 1—3 attr. à *Odart de Laceni*) — I^1 fol. 9 v, K fol. 7 r, L fol. 105 v (Les coupl. 1—3 attr. au *Vidame*) — M fol. 41 v (sans nom d'auteur) [1]. [Raynaud N^0 663.]

Damor vient joie et honors ausiment
A cels qui sont leals en son servise;
Ne nuls ne puet avoir entierement
Pris ne valor, s'amors ne le justise.
De ce ai je la verité aprise;
Por ce la serf de fin cuer lealment,
Et servirai sans nul definement
Ma dame et li; si est la chose emprise.

Bien doit savoir qui tel amor emprent,
Qu'en son cuer n'ait falseté ne faintise;
Car j'ain toz cels plus que moi ou atant
Cels que je sai que ma dame aime et prise.

---

1) Je n'ai pas hésité à faire entrer dans le texte de cette pièce les couplets 4 et 5 bien qu'ils se rencontrent dans le ms. M seulement. La construction rhythmique de la chanson m'a paru exiger cinq couplets, ce qui est le nombre régulier pour la plus grande partie des chansons des trouvères. Ces deux couplets bien versifiés rentrent aussi parfaitement dans la suite des idées développées dans les trois premiers et, ce qui me paraît plus décisif encore, la courte strophe de la fin dont l'authenticité est garantie par sa présence dans le ms. A, le meilleur de tous, reprend et complète l'idée de la seconde moitié de la strophe 5, à laquelle il se rattache fort bien tandis que de la 3e à ce couplet il n'y a aucune sorte de transition. M. Lacour ne mentionne même pas l'existence de ces deux couplets.

Dedens mon cuer se ralume et atise
Tres bone amors, qui tot mon cors esprent,
En bien amer, ce sachiez vraiement,
Par bel servir est dame a droit conquise.

Mielz ameroie itel conquerement
Qu'Espaigne al jor que li boens rois l'ot prise,
Charlemagnes, qui en fist son talent;
He Deus! m'iert ja s'amor nul jor promise!
Ne puis savoir coment, ne en quel guise
Peüsse avoir d'altre mon cuer joiant,
Boen espoir a et bel confortement
Qui tel dame aime et est a sa devise.

Bien doi servir et soffrir bonement,
Qu'amors me fait amer a sa devise.
Sens et bealtez et bon enseignement
Et tuit li bien que fine amor eslise
Sont en celi en qui ai m'amor mise!
N'en partirai, se mors ne m'en desment.
Deus! si bel oil m'ont mis en cest torment
Dont ja n'istrai, or soit en sa franchise.

Dame, merci vos requier franchement,
Que nule riens ne me fait covoitise
Tant con avoir vostre amor que j'atent
Et atendrai jusqu'al jor del juise!
Si savez bien qu'ainz ne fustes sorquise
D'amer par moi, ne mon fol hardement:
Qui son seignor prie oltragosement,
Il doit bien perdre en sa fole blandise!

Ne vos pri pas, dame, trop baldement;
Mais molt a tart et paorosement
Vos ai merci alcune fois requise!

IIII.

A fol. 55r (attribuée au *Viscuens de Chartres* les vers 46—57 manquent) — B fol. 32v (sans nom d'auteur; les vers 9 et 18 et les coupl. 4 et 5 sont intervertis). [Raynaud N° 1849.]

Desconsilliez plus que nuls hons qui soit,
Chant, si ne sai ne por quoi, ne coment,
Se por tant non, qu'amors m'a en destroit;
Si me covient faire tot son talent

Et jel ferai, ne puet estre altrement,
Si come cil qui grant mestier auroit
De mielz qu'il n'a, se ma dame voloit:
Mais ne li plaist que me giest de torment,
Por tant m'estuet soffrir plus longuement.

Se guerredon fuissent rendu a droit,
Desor trestoz fust li miens haltement;
Je fais ensi com leals amis doit,
Soffre et desir et esgart et atent
Mais ma dame le fait a escient,
Si com cele, qui bien conoist et voit
Que li jaloz l'aboete et mescroit,
Qu'onques n'ama ne solaz, ne jovent
Si me mervoil que pitiez ne l'en prent.

Dolce dame, bien me menbre del jor
Que vos premiers m'apelastes amin
Encor en pri Deu merci et aor
Qu'ensi halt leu me daigna consentir.
Mais d'une rien vos requier et chasti
De cele gent dont j'ai si grant paor,
Que moins i a des nostres que des lor;
Mais s'en vos a tant de bien com j'ai dit,
Poi nos poront grever nostre anemi.

Grans mestiers fust que j'eüsse merci,
S'estre pooit que trop ai de dolor,
Mais encor vuel je mielz atendre ensi,
Que ma dame me garde a deshonor.
Mais por neant vos penez, traïtor,
Que ja par vos ne seromes traï
Ma dame a tant sen et proece en li,
Qu'ele set bien juer de son millor,
Ne ja par moi ne sauront ceste amor.

Ne cuidiez pas, que j'en aille querant
Sifaite amor, com cele altre gent font,
Qui adès vont les dames essaiant,
Et sospirent ensi com de parfont:
Et quant il ont recovré, si s'en vont,
Et vuelent bien qu'on s'en voist percevant.
Ja dame Deus, cui j'en trais a garant,
Ne lor aïst, quant mestier en auront!
Car par els falt bone amors et desfont.

Une chose sachent bien medisant:
Je ne sui pas cil cui amors confont;
Ains en ai plus le cuer baut et joiant,
Quant me sovient des granz biens qu'en li sont.
Chançons, va t'en a la millor del mont
Et si li di, ce que par toi li mant,
Qu'ele ait merci de son leal amant,
Que li miens cuers la proie et semont
Revien a moi, s'ele bien te respont,

Et s'ele va mon salut chalongent
Il n'i a plus, mais mi chant remainront,
Ne ja par moi ne recomenceront.

V.

A fol. 131 r (sans nom d'auteur) — B fol. 18 r (sans nom d'auteur) — C[1] fol. 34 r (les coupl. 1—4, sans nom d'auteur) — E pag. 68, F fol. 23 v, G fol. 10 (les coupl. 1—4, attrib. à *Gasses Brulez*) — C fol. 53 (1—4 sans nom d'auteur) — K fol. 8 (la plus grande partie du feuillet est arrachée. Sur le lambeau conservé il y a la 2e strophe et la moitié de la 3e. La table attrib. la chanson au *Vidame*, elle se trouve du reste au milieu de ses autres pièces) — L fol. 106 v (les coupl. 1—4 attrib. à *Tiebaut de Blazon*) — N fol. 22 r (les coupl. 1—4, attrib. au *Vidame*) — Q (le 3e parmi les pièces du *Vidame*). [Raynaud N⁰ 1918.]

Li plus desconfortez del mont
Sui, et si chant com envoisiez,
Ne ja Deus joie ne me dont
De ce dont plus doi estre liez,
S'uns altres n'en fust enragiez.
Mais ma lealtez me confont:
Or sai bien que li amant sont
Mort et traï;
Al guerredon ai failli,
Por ce que trop ai servi!

Entre ma dame et amors m'ont
Traï, sor els est li pechiez;
Traï, je ment, par foi non ont,
Mais mes fols cuers oltrecuidiez
S'est si en ma dame plongiez
Que toz li cors m'en art et font
Et mi oil me perociront

Dont je la vi;
Al guerredon ai failli,
Por ce que trop ai servi!

Mi oil n'en font pas a blasmer,
Mais li sien m'ont mort, Deus! coment?
Ja sont il vair, riant et cler:
Voire voir, mais que trop sovent
Lor voi resgarder l'altre gent,
De ce m'ocient li penser;
Or ne li doinst Deus ja trover
Leal ami,
Al guerredon ai failli,
Por ce que trop ai servi!

Voir or ne la quier mais amer,
Qu'ele m'ocist a esciant,
Se ne puis pas mon cuer oster
De li qui m'atise et esprent;
S'alcune pitié ne l'en prent,
Haïr la vuel et desirrer
Et ma dolce dame clamer
Quant je m'obli:
Al guerredon ai failli,
Por ce que trop ai servi!

Certes, se ma dame voloit,
Encor seroie fins amis!
Por Deu, seignor, que li valdroit,
Se mes fins cuers m'avoit ocis,
Qui malgré moi s'est en li mis?
Car s'un bel semblent me faisoit
Mon quer et mon cors raveroit
En sa merci:
Al guerredon ai failli,
Por ce que trop ai servi!

VI.

A fol. 197r (attr. à *Messires Gaises*, le coupl. 4 et les vers 17 et 18 manquent) — B fol. 23v (rédaction de A sans nom d'auteur) — C^1 fol. 48v (les coupl. 1, 2, 4 sans nom d'auteur) — E p. 179, F fol. 85, G fol. 67 (1, 2, 4, 5 attr. au *Vidame*) — I^3 fol. 49r (attr. au *Chastelains de Coucy*) — K fol. 7v, L fol. 105r (attr. au *Vidame de Chartres*) — M fol. 6v et 122v (sans nom d'auteur, le 4e coupl. manque à la 1e version) — N fol. 21v

(attr. au *Vidame*) — c fol. 6 r (sans nom d'auteur). La chanson se trouve aussi dans l, d'après Laborde *Essai* II, 178 et Fauchet fol. 570 v). [Raynaud N° 2086.]

Quant la saisons del dolz tens s'asegure,
Que bels estez se referme et esclaire,
Et tote riens a sa dolce nature
Vient et retrait, se trop n'est de male aire,
Chanter m'estuet, car plus ne me puis taire
Por conforter ma cruel aventure
Qui m'est tornée a grant mesaventure.

J'aim et desir ce qui de moi n'a cure;
Las! qu'en puis je, amors le me font faire!
Or me hait plus que nule creature,
Et as altres la voi si debonaire!
Deus! por quoi l'aim, quant je ne li puis plaire?
Or ai je dit folie sens droiture,
Qu'en bien amer ne doit avoir mesure.

A ma dolor n'a mestier coverture,
Si sui sospris que je ne sai que faire:
Mar acointai sa tresdolce faiture
Por tel dolor et por tel mal atraire,
Que ce me fait, que nuls ne puet desfaire,
Fors ses gens cors qu'envers moi est si dure,
Qu'a la mort sui, se sa guerre me dure!

Amors, amors, je muir et sans droiture:
Certes, ma mort vos deveroit mesplaire,
Car en vos ai mise tote ma cure,
Et mes pensers dont j'ai le jor cent paire:
S'or vos devoit mes bels services plaire,
Si en seroit ma joie plus seüre;
On dist pieça qu'il est de tot mesure.

Que cruels fait li cuers qui li otroie
Moi a grever, dont ele est si certaine,
Qu'en tot le mont plus ne demanderoie
Fors que s'amor, qui a la mort me maine,
S'ele m'ocist, molt fera que vilaine
Et s'ensi est que por li morir doie,
Ce est la mort dont mielz morir voldroie!

VII.

A fol. 230 r (attrib. à *Blondels de Neele*) — B fol. 16 v (les coupl. 1, 3, 6, 4, 5 sans nom d'auteur; les vers 45, 46 et 47, 48 sont intervertis) — C[1] fol. 48 r (les coupl. 1, 2, 4, 6 sans nom d'auteur) — E pag. 178, F fol. 84 v, G fol. 68 r (les coupl. 1, 2, 4, 6 attr. au *Vidame de Chartres*) — M fol. 135 r (leçon très-rapprochée de celle du ms. A, sans nom d'auteur; les coupl. 6 et 5 sont intervertis) — N fol. 30 r (les coupl. 1—5, sans nom d'auteur dans le corps du volume et attribuée à *Raous de Soisons* dans la table). [Raynaud N⁰ 130.]

**Tant ai d'amors qu'en chantant m'estuet plaindre,
Ce m'est avis, en estrange maniere:
Por ce cuidai a bone amor ataindre
La ou je n'os faire altre proiere.
Et des paors est ce la moie graindre
Que nel sachent cele gent noveliere
Qui adès font la bone ore remaindre,
Et les amans traient toz jors ariere
De joie avoir:
Merci, dame, que j'ai el mont plus chiere,
Sens decevoir!**

**Molt me covient endurer por (?) ataindre,
Car ce me fait amors, qu'est costumiere
Que les siens vuet plus grever et destraindre;
Mais je ne sai ou confort en requiere!
Deus! tant soef me sot mon cuer estraindre,
Mais ja mon vuel ne paroit a ma chiere.
Par maintes fois me sui penez de faindre
D'altre semblant que li pensers n'en iere,
Por joie avoir:
Merci, dame, que j'ai el mont plus chiere,
Sens decevoir!**

**Sor tote rien vols avoir s'acointance:
Deus! porquoi l'oi? que ne me fut veée?
Car ce m'atrait le duel et la pesance
Que jamais n'iert de cest mien cuer ostée.
Miens? Qu'ai je dit? ains est siens sens dotance,
Non est par foi, desque ne li agrée,
Ne miens, ne siens, dont est il en balance,
Or ne puet pas avoir longue durée,
Sens joie avoir:
Merci, dame, del mont la mielz amée,
Sens decevoir!**

Bels sire Deus, com m'a mort esperance
Et la dolor qui el cors m'est entrée!
S'ele m'ocist, ce iert povre vengence;
Ce poise moi, qu'ele en sera blasmée.
Ce n'a mestier, coment donc par soffrance
Poroit estre ma joie recovrée?
Se de par li ne me vient delivrance,
Toz jors serai mais pris en sa contrée
Sens joie avoir:
Merci, dame, del mont la mielz amée,
Sens decevoir!

Ains de voloir ne vi faire justise;
Mais or m'ocist la riens que plus voldroie:
Or voit amors qu'a servir l'ai emprise
Por nule rien ne m'en departiroie,
Deus! ja dist on, qu'il a en li franchise,
Se c'estoit voirs, volentiers le sauroie,
Car s'ele est tels com chascuns la devise
Jamais nul jor mal estre n'en voldroie
Por joie avoir:
Merci, dame, a cui mes cuers s'otroie
Sens decevoir!

Molt li aurai ceste merci requise,
Deus! tant la vuel, ne cuit que ja la voie
Et si ne sai qui l'a ensi aprise
De moi grever, cele ou je me fioie!
Chançons, va mi, se li di et devise
Les mals que j'ai et que sent tote voie:
Se longuement si griement me jostise,
Donc sai je bien qu'en desirant moroie
Sens joie avoir:
Merci, dame, a cui mes cuer s'otroie
Sens decevoir!

VIII.

B fol. 22 v (sans nom d'auteur). Pour la rédaction des autres mss. voir à la fin de la pièce. [Raynaud N° 502.]

Tant com je fusse fors de ma contrée,
Ne deüst pas a moi joie venir;
Et quant esloig cele qu'ai tant amée,
Ne cuit que ja la doie reveoir.
Deus! iert il ja que la tiengne en celée,
Entre mes braz, nu a nu, en un lit!
Oïl, s'amors vuet que j'aie durée

Liez fui quant vi de Blois la retornée,
Et je soi bien que m'en dui revenir
A la tres plus bele rien qui soit née,
A cui je sui, se me velt retenir.
Ensus de li ai fait grief demorée
En une terre ou estre ne desir;
J'amasse mielz la ou ele fu née.

El païs sui ou cele est qui m'agrée,
Mais ne la puis a mon voloir veoir;
Que tant redot cele gent esgarée,
Que je n'i os ne aler n'en venir.
Ainz pri a Deu, qui tant l'a honorée
Qu'otroit chascun qui la voit, qu'il li prit
Qu'ele ait de moi merci sanz demorée.

Boche riant, face rencolorée,
Simple regart et de doble bealté,
Vostre amis muert, l'arme en iert ja alée;
Jusqu'a tier jor l'aurez entroblié.
Dame merci, s'iert ma joie doblée.
Ou se ce non, gel di por verité,
Que Deus et vos avez ma mort jurée.

Quant Deus ot fait tote rien enformée,
De nule part ne trova sa nonper.
Bien deüst estre enz el ciel coronée,
Devant celui qui tot a a garder,
S'angeles amast, premiers l'eüst amée!

Cette chanson a subi, dans les mss. du 2e, 3e et 4e groupe, un remaniement complet. Les changements opérés étant trop considérables pour les faire entrer à titre de variantes dans les notes à la fin du vol., j'insère ici toute la chanson d'après G (fol. 71 r) qui, d'accord avec F (fol. 86 v) l'attribue à *Robert de Blois*, tandis que E p. 181, K, où deux couplets seulement sont conservés sur le R^{0} du feuillet 8 presque entièrement arraché et L (fol. 86 r) la donnent sous le nom du *Vidame de Chartres*, de même que le ms. Q, dans lequel elle est la deuxième parmi les pièces du vidame, et N qui la donne au fol. 21 v. Les variantes de F, K, L seront rapportées dans les notes.

Tant con je fusse fors de ma contrée.
Ne deüst pas a moi joie venir;
Car quant repren la bien fete senée,
Moi est avis, nel doie reveïr,

Ensus de li ai fet grant demorée
En une terre ou estre ne desir;
Melz amasse la ou ele fu née.

Liez fui quant vi de Blois ma retornée,
Et je bien sui que m'en dui revenir
A la plus tres bele riens qui soit née,
A qui je sui, se me veut retenir.
Por Dieu li pri, que tant est hennorée,
Car chascun qui la voit est a desir,
Qu'ele ait de moi merci sans demorée.

El païs sui ou cele est qui m'agrée,
Si ne puis pas a mon vouloir veoir;
Car tant redout la cruel gent baée,
Que je n'i os ni aler ne venir.
Melz ain de li avoir dure pensée,
Que d'une autre molt grant biens a tenir,
Tant aim de li la douce renommée!

Si me dont Dex de la tres bele née
Joie et solaz, si com je la desir;
Que nule riens fors s'amor ne m'agrée,
Si m'a atret a son tres douz pleisir;
Dex! ert ce ja que la tiengne a celée,
Entre mes bras, nu a nu, à loisir!
Oïl, s'amors veut que j'aie durée.

Dame por qui j'ai si lie pensée
Qu'autre joie ne s'i puet aatir,
Nus qui vos ait veüe n'esgardée,
Ne se poroit de vos loer tenir:
Qu'avec biauté vos est bonté doublée.
Si m'en doit molt amer et chier tenir
Quant j'ai bonté et biauté enamée.

CHARDONS DE CROISILLES.

M. P. Paris dit (*Hist. litt.*, 23, 536) que »*le trouvere Cardon était surnommé quelquefois* DE REIMS *mais plus souvent* DES CROISILLES.« Je ne crois pas qu'on puisse identifier le seigneur de Croisilles dont deux parents (*Renerus* et *Aalardus*) combattaient à Bouvines avec Philippe-Auguste (comme M. P. Paris le rapporte lui-même d'après Guillaume le Breton *Rec. d. hist. de la France,* XVII, 102) avec le bourgeois de Reims dont le nom se trouve en tête d'une Chanson de croisade (*Li departirs de la douce contree*) dans un ms. du 2e groupe (F fol. 124 r) où trois autres E, G, H du même groupe portent simplement *Chardons.* Il y a un assez grand nombre de *Croisilles, Croiselles, Croisille* tant en Normandie[1]) qu'en Flandre et même dans l'ancienne Île-de-France, mais je n'en trouve aucun dans la Champagne. Pourquoi donc *Chardons de Croisilles* aurait il été qualifié quelquefois *de Rains*? Les scribes eux-mêmes, qui ont commis mainte confusion au sujet d'auteurs portant le même nom de baptême, ont toujours distingué et séparé ces deux personnages; je n'en trouve pas un seul qui ait attribué une chanson de *Chardons de Croisilles* à *Chardons de Rains*, ou qui ait placé, sous le nom du premier, la chanson de croisade que le ms. F attribue au poëte champenois. Cette attribution elle même est des plus douteuses, comme on devait s'y attendre dans ce ms. qui est le plus inexact de tous pour les attributions des pièces. Le ms. L qui est un de ceux qui méritent le plus de foi pour l'attribution des chansons, la présente sous le nom de *Robers de Blois.* Le poëte bourgeois de Reims qui aurait fait une croisade avec le châtelain de Coucy et Quenes de Bethune et auquel M. Tarbé a trouvé de si nombreux descendants dans les *Archives administratives de la ville de Reims* par Varin, devient, par cette contestation sérieuse de la seule pièce qui fait son bagage

1) Je trouve *terra de Crusilla* dans une charte latine de 1209 (Chartes de l'abbaye de Noë, 8, Bibl. Imp., fonds Latin, 5464).

littéraire, un personnage tout à fait apocryphe, dont l'identification avec *Chardons de Croisilles* ne saurait être admise.

Je crois aussi, qu'il ne faut pas confondre avec le poëte, un autre *Chardons*, auteur d'un jeu-parti avec *Gautier de Formeseles* (*Gautier de Formeseles,* voir Ms. K fol. 182r; attr. à *Jehans de Nuevile*). Le nom de baptême ne saurait motiver suffisamment une telle identification, qui ferait remonter l'usage du jeu-parti par les trouvères à la fin du 12ᵉ siècle. Je ne crois pas cette forme poétique employée aussi anciennement dans le nord. Je ferai encore observer que si *Maielins*, l'un des juges du débat, était en effet Mahieu de Gand comme M. P. Paris est disposé à l'admettre, le jeu-parti ne pourrait aucunement être attribué à *Chardons de Croisilles*, contemporain d'Erart de Brienne auquel il adresse une ou peut-être deux de ses chansons. Mahieu de Gand vivait cent ans après Erard de Brienne puisqu'il a fait deux jeux-partis avec *Robers de le Piere* qui était lui-même contemporain et ami de Jehan Bretel, le prince du *puy* d'Arras, de Lambert Ferri [1]) et de plusieurs autres célébrités du cercle de poëtes qui florissaient à Arras vers la fin du 13ᵉ et le commencement du 14ᵉ siècle et que les mss. du 4ᵉ groupe nous font connaître. Je crois que le jeu-parti de *Chardons* et son poëte appartiennent aussi à cette époque, peut-être ce *Bauduins d'Aire* que Gautiers de Formeseles prend pour juge est-il le même que le *tresoriers d'Aire* qui paraît également comme juge dans deux pièces que les mss. du 4ᵉ groupe nous ont conservées.[2])

Si l'identité de *Chardons de Croisilles* avec l'auteur du jeu-parti du ms. K n'est ni prouvée ni probable, ce dernier est à coup sûr le même *Chardon* qui figure comme interlocuteur de *Jehan d'Archies* dans un jeu-parti de ce trouvère [3]) que les ms. A (fol. 38 v?) et D (Nº 32 des jeux-partis) ont conservé. C'est la présence de *Gautiers de Formexi* (?) dans ce jeu-parti comme juge du débat qui me paraît établir l'identité de ce *Chardon* avec celui du ms. K. Le *Gautiers de Formexi* de A ne saurait être autre que le *Gautiers de For-*

---

1) Voir les mss. Iᵃ fol. 23 v; N fol. 142 v, 164 v; O fol. 39 v; P fol. 163 v. M. Paris connaît du reste parfaitement le temps et le milieu auquel appartient Mahieu de Gand (*Hist. litt.*, 23, 657), son identification de ce poëte avec le *Maielins* qui paraît dans une pièce qu'il suppose de la fin du 12ᵉ siècle n'est donc qu'un simple lapsus calami.

2) Voir N fol. 141 r et 143 r, O fol. 39 r.

3) C'est la seule pièce connue de ce trouvère; le jeu-parti avec Bouchart (*Bouchairt je vos pairt d'amors* A fol. 24 v, D jeu-parti 29) que l'*Histoire littéraire* (23, 637) met à son compte, ne saurait lui être laissé, puisque l'interlocuteur de Bouchart est nommé simplement *Jehans.*

meseles du ms. K. Quant au second juge, nommé *Henrit de Bair* dans A, c'est peut-être le troisième comte de ce nom qui régnait de 1297 à 1302 à moins que ce ne soit le célèbre Henri II, qui paraît dans les *Chroniques d'outre-mer* (*Hist. litt.*, 23, 673).

Si j'ai dû réduire l'œuvre de *Chardons de Croisilles* en retranchant une chanson de croisade et un jeu-parti qui ne lui appartiennent pas, je ne puis non plus laisser à son compte une assez belle pièce que le ms. A lui attribue. (*Bien font amors lor talent* A fol. 31 v). Je n'hésite pas à déclarer fausse cette attribution aussi bien que celle des mss. E, F, G qui réclament la chanson pour *Gautier d'Argies*, en présence du témoignage de K et L qui l'attribuent a *Tiebaus de Blason.*

Je suis plus embarrassé pour décider de l'attribution d'une autre pièce

Rose ne lis ne me donent talent.

En effet, tandis que A et L l'attribuent à *Cherdons de Croisilles*, K (fol. 144 v) la revendique pour *Blondiaus.* Il est vrai que dans F, G, H qui la présentent sans nom d'auteur, cette pièce précède immédiatement une pièce assurée à *Chardons de Croisilles* (*Mar vit raison qui covoite trop haut*), il est vrai aussi qu'elle présente une construction rhythmique absolument identique à celle qu'offre *Mar vit raison.* Ces considérations m'ont engagé, tout en ne décidant pas de l'attribution de la pièce, à la rapporter plutôt en appendice aux Poésies de *Cardons de Croisilles* qu'à celles de *Blondels.*

La première pièce de *Chardons* et celle que j'ai releguée dans l'appendice ont été imprimées par M. Tarbé, dans ses *Chansonniers de Champagne* (p. 30 et 31), parceque l'envoi de la dernière établit l'existence de relations de son auteur avec le champenois *Renart de Choiseul.* J'ai imprimé toutes les trois dans mon édition du chansonnier de Berne (*Archiv*, 43, 250, 291, 334).

I.

A fol. 146 r (*Cherdons de Croisillez*, l'envoi manque) — B fol. 50 r et 166 r (sans nom d'auteur; la seconde leçon ne comprend que les coupl. 1—3 d'une rédaction différente de la première) — E pag. 325, F fol. 155 v, G fol. 171 et H (p. 1458 de la copie dans 12613) présentent les couplets 1—4 et la première moitié de l'envoi sans nom d'auteur) — K fol. 170 et L fol. 40 v (1—4, *Cardons de Croisilles*). [Raynaud N° 397.]

Mar vit raison qui covoite trop halt,
Et bonement vuet estre fins amis.
Por moi le di cui bone amors assalt,
N'onques nul jor niant ne li meffis.
Mais lealment l'ai servie toz jors:
Plains de desirs et de dolces dolors,
Dont la dolor tieng a bien eürée,
Que la millor del mont ai enamée.

Bien cuit garir, se pitiez ne defalt
En ma dame qui tant a cler le vis.
Deu merci molt, que nule riens ne falt
En son gent cors, fors solement mercis.
Ce ne sai je, qu'ainc ne li quis secors,
Car tant redot ses biens et ses honors,
Dont ele a tant, que tot le mont agrée,
Qu'a poine croi, qu'ele oie ma pensée.

Rire et joer et ameros semblant
En ai je bien, quant je sui davant li:
Mais del proier n'os je faire niant,
Car se g'i fail, mort m'aura et traï.
Las! qu'en puis je, se je m'i truis coart:
N'est pas hardiz qui par proier depart
De bone amor et de dolce acointance,
Mais tant i a que je dot mescheance.

Tenuz me sui de proier longuement
Celi que ja ne metrai en obli;
Ci ne n'aillors ne voi je pas, coment
Puisse garir, se mon cuer ne li di.
Merci proier li doi je tempre ou tart,
Car, qui verroit son tres simple regart,
Dire poroit por voir qu'en tel semblence
Ne devroit ja fins cuers avoir dotance.

Chançons, va t'en a mon seignor Erart
Mon boen seignor de Briene, qui bien gart
Leal amor, que ja desesperance
Ne doit avoir cui lealtez avance.

A Mont Roial m'en iras d'autre part,
Si fai savoir le roi de moie part,
Que ja por Deu ne mete en obliance
Celi qui est roïne de vaillance.

II.

A fol. 180 v (*Cherdons de Croxille*; les vers 33—38 manquent) — B fol. 100 v (sans nom d'auteur) — f (la 40[e] des pièces attribuées à *Monios*). [Raynaud N[0] 1035.]

Près sui d'amor, mais lons sui de celi,
Dont il covient ma joie definer:
Trop m'a l'aissié dolent et esbahi
Que ne la voi, n'a li ne puis parler.
Ne ja por ce ne me verra falser;
Ains atendrai bonement sa merci
Qu'ele sait bien mon cuer et mon penser.

Pechié fera, s'ele ocist son ami
Sens ochoison, qu'ele n'i puet trover.
Si m'aïst Deus, qu'onques ne li forfis
Nule chose, qui fust oltre son gré,
Dont il me puist sovenir ne menbrer:
Mais tels ne cuide avoir nul anemi,
Qui tost en a, s'il ne s'en sait garder.

Si sui dolens, onques mais ne fu si,
Ne ma chançon ne me puet conforter:
Trop m'ont grevé pré et vergier flori,
Et li oisiel que j'oi el bois chanter.
En son païs ne quier je mais entrer:
Mais mes fins cuers iert adès avec li,
Cui il covient veillier et sospirer.

Mar acointai son gent cors signori
Et son bel vis frès et vermeil et cler,
Ne la voi mais la, ou premiers la vi;
Et sachiez bien que molt m'en doit peser.
Trop me vent chier ce que l'osai amer:
Puis cele hore, qu'a li me descovri,
Ne me deigna de ses euz regarder!

Chançon, va m'i, por Deu, et si li di
Qu'en moi haïr ne puet rien conquester,
Qui que guerroit, je li requier et pri
Que sans amor ne puis je pas durer.
A Brienes voil mon compaignon mander
Que lealment tienent amor de li,
Que lealment se vuelent assembler.

Enpereris, bien vos poez vanter
En cest païs d'un si leal ami,
Que ja nul jor ne m'i verrez falser.

APPENDICE.

A fol. 209 r (*Cherdons de Croxille*) — B fol. 58 r (sans nom d'auteur) — E pag. 324, F fol. 155 r, G fol. 170 r et H (pag. 1456 de la copie dans 12613) présentent les coupl. 1—4 de la chanson sans nom d'auteur mais à côté de *Mar vit raison* qui est de *Cherdons* — K fol. 144 r (les coupl. 1—4 attr. à *Blondiaus*) — L fol. 41 r (les mêmes couplets, attrib. à *Cardons de Croisilles*). [Raynaud N⁰ 736.]

Rose ne lis ne me done talent
De joie avoir ne de faire chançon;
Car la tres bele, a cui mes cuers s'atent,
M'a fait sovent renvoisier en pardon.
Mais li conforz de sa tres grant vaillance
M'a finement tenu en esperance
De joie avoir et, se par li ne l'ai,
Tot senz cuidier, bien sai que j'en morrai.

Ire et anui me font avoir sovent
Fals losengier qui ja n'aient pardon;
Et demandent, por quoi je vois chantant;
Mais, se Deu plaist, ja n'en sauront le non
De la tres bele en cui j'ai ma fiance.
Mais a grant tort en sui en grant dotance,
Car qui la voit, dire puet senz delai,
Qu'ainc de mes euz plus bele n'esgardai.

Ne me puis pas del tot desesperer,
Se ma dame me met en nonchaloir,
Qu'ele a pooir de plus guerredoner
Que je ne puis desservir par doloir.
Car quant plus l'aim et moins a de moi cure,
Si faz com cil qui met en aventure
Quanque il a, et ne le puet laissier
Et pert por ce qu'il cuide gaaignier.

Tenir se doit fins cuers a bien amer,
Ne por travail ne s'en doit removoir:
Et sachiez bien qu'il ne fait fors guiler,
Qui del partir a talent ne voloir.

Mais li miens cuers en amor croist et dure
Ne ja merci, dont je la truis si dure,
Ne m'iert si loinz, que ne me vaigne aidier,
Se lealtez m'i puet avoir mestier.

A Chosuel va, chançons, grant aleüre,
Et di Renart que toz jors sens mesure
Aint lealment et de fin cuer entier:
Car loz et pris l'en rendront grant loier.

Et si li di, que il mete sa cure
En bone amor, ne de changier n'ait cure,
La bele dame, la bone, ains la tient chier,
Car bone amor ne doit on pas changier.

RAOUS DE FERRIERES.

L'abbé de la Rue, a été le premier qui se soit occupé de rechercher la patrie de ce poëte: il l'a réclamé pour la Normandie, sur la foi d'un ms. de Dom Le Noir, qui attestait la libéralité d'un seigneur de ce nom envers l'abbaye de la Noë dans le diocèse d'Evreux. Cette attribution a été acceptée par l'*Histoire littéraire*; les mss. de Dom le Noir appartiennent aujourd'hui a un particulier et, sont à ce qu'il paraît, inaccessibles. M. Dinaux, tout en ne prétendant pas trancher la question, a introduit Raoul de Ferrières parmi les trouvères Hennuyers (*Trouv. du Nord de la France* IV, 592). Il accuse l'abbé de la Rue d'avoir *»toujours été trop facile à accorder des lettres de grande et petite naturalisation normande* et d'avoir classé Raoul de Ferrieres; quant à lui il se gardera bien *sans preuves suivies d'être aussi décisif*. L'abbé de la Rue a eu assez souvent l'honneur de servir de point de mire aux traits de MM. Dinaux, Tarbé et d'autres philologues de la même force; on lui rend simplement justice en disant qu'il était beaucoup plus versé dans l'ancienne langue et dans la littérature que ceux qui se sont si agréablement moqués de lui. Il publiait ses travaux trente ans avant eux et à une époque où ces études étaient encore dans l'enfance; il ne s'est cependant jamais dispensé de recourir lui-même aux mss., de fouiller avec conscience et intelligence toutes les bibliothèques publiques et particulières où il pouvait avoir accès tandis que ces philologues de seconde main se souciaient fort peu de secouer la poussière des vieux parchemins et laissaient le soin pénible de les déchiffrer et de les transcrire à des copistes la plupart du temps plus ignorants encore qu'eux mêmes. Aussi leurs productions, bien que M. Tarbé se flatte dans la préface de plus d'un de ses volumes [1]) avoir érigé un monument en l'hon-

---

1) Voir les œuvres de Blondels, introd. VII; *Romancero de Champagne*, t. V, p. XVII etc.

neur de sa belle patrie ne tarderont pas à tomber dans un oubli mérité tandis que les ouvrages de l'abbé de la Rue seront toujours consultés et estimés comme ceux d'un érudit qui cherchait consciencieusement à bien faire et qui ne dédaignait pas de se donner la peine qu'il fallait pour cela.

Je ne fais cependant aucune difficulté de reconnaître qu'il a commis un assez grand nombre d'erreurs, que sur beaucoup de points, la science actuelle est parvenue à d'autres résultats que ceux qu'il croyait acquis: il n'en saurait être autrement après quarante années. Mais il serait injuste d'oublier qu'une grande partie de l'histoire littéraire des XII[e] et XIII[e] siècles, en ce qui concerne la Normandie et l'Angleterre, repose encore à l'heure qu'il est sur les recherches personnelles de l'abbé de la Rue, que c'est lui qui, le premier a fait connaître un grand nombre de poëtes par des notices et des extraits qu'il donnait de leurs ouvrages et par les recherches qu'il faisait relativement à leurs personnes dans les chartes et les mss. dont il a consulté un si grand nombre, que c'est lui, qui a signalé le premier à l'attention des Romanistes une foule de mss. très importants conservés dans les bibliothèques de l'Angleterre, notamment le Roland d'Oxford et le grand chansonnier de la Bodléienne dont M. P. Meyer nous a donné tout récemment une notice si intéressante. — Quant aux erreurs de l'abbé de la Rue, j'ose le dire, elles ne proviennent jamais d'un manque de conscience et de travail personnel, ni de cette légèreté, qui, tout en se donnant un faux air d'érudition, en proposant, au besoin, des conjectures et des corrections qui se trouvent dans les mss. mêmes qu'on a consultés [1]), émet, sans broncher, les assertions les plus fantastiques et qui propage en éternisant souvent des erreurs grotesques celles des prédécesseurs, sans en contrôler l'exactitude parceque cette vérification pourrait prendre quelque temps et coûter quelque peine. Les erreurs de l'abbé de la Rue proviennent le plus souvent d'un certain patriotisme de clocher qu'il sied assez mal à M. Dinaux de lui reprocher. Quant aux suppositions qui ont fait admettre à ce dernier bien que dubitativement notre poëte parmi les trouvères hennuyers, je ne vois pas comment l'existence des communes *Ferrière-la-Petite* et *Ferrière-la-Grande* dans le Hainaut saurait prouver en quoi que ce soit que le trouvère Raoul de Ferrières est réellement de ce pays et quand M. Dinaux affirme, que ce trouvère vivait sous saint Louis, je

---

1) J'ai signalé une supercherie de ce genre, que j'ai relevée dans les *chansons de Thibaut* de M. Tarbé, dans le *Jahrbuch für romanische und englische Litteratur*, tome 10, p. 393.

cherche en vain les »*preuves suivies*« de cette assertion. Puis que au début de son article, l'auteur des *Trouvères du Nord de la France* reproche a l'abbé de la Rue d'être décisif sans preuves suivies et qu'il proclame son intention de bien se garder d'en faire autant, on a lieu d'être étonné qu'il se conforme si peu à un principe posé par lui-même. M. Dinaux a l'air de douter de l'existence des documents sur lesquels se fonde l'abbé de la Rue, puisqu'il trouve que l'opinion de ce savant relative à la patrie de Raoul de Ferrières manque de preuves. Eh bien, ces documents existent, seulement on n'a pas pris la peine de les rechercher. J'ai trouvé les originaux des chartes (dont l'abbé de la Rue n'a probablement vu que des copies parmi les papiers de Dom le Noir) à la bibliotheque impériale, dans une boîte contenant des chartes latines de Normandie et cotée N° 5464 du fonds latin.[1]) L'existence d'un seigneur normand *Radulfus de Ferrariis filius Hugonis de Osmontville,* d'un autre *Radufus Postel de Ferrariis* et d'un frère de ce dernier nommé également *Radulfus, cognomine Anglicus* qui figurent, le premier et le dernier comme donateurs, le second comme témoin dans deux chartes latines de l'abbaye de Noé datées de 1209 est donc bien et dûment constatée et l'on peut croire l'un des trois (probablement le premier qui signait simplement *Radulfus de Ferrariis*), identique au trouvère Raoul de Ferrières avec autant de vraisemblance qu'on identifie les chansonniers Thibaut de Blazon, Raoul de Soissons et tant d'autres avec les personnages historiques de ces noms qui

---

1) *Noé* 81, *Charte de 1209*: Sciant omnes tam futuri quam presentes quod ego, Radulfus de Ferriariis, filius Hugonis de Osmontville, dedi et concessi in puram et perpetuam elemosinam Monachis de Noa totam illam moltam, quam habebam jure hereditario in terris, quas tenent de feodo meo, per assensum et voluntatem domine Sibille de Merula, eo quod terre ille infra metis dotis sue continebantur; Ego vero et mater mea et predicta Sibilla, fide corporali prestita de assensu unanimi, assecuravimus hanc elemosinam pro posse nostro guarantizare. In anno domini MCCIX° et ego Radulfus hanc donationem meam sicut consuetudo est inter fideles confirmare decrevi per cartam presentem sigillo meo signatam, Testibus Radulfo Postel de Ferrariis, Radulfo fratre ejus cognomento Anglico, Adamo de Ferrariis Raginaldo de Ferrariis et aliis multis.

Noé 80: Noverint universi presentes et futuri quod ego Radulfus cognonime Anglicus, frater Radulfi Postel militis de Ferrariis dedi et concessi in perpetuam elemosinam abbatiae sanctae Mariae de Noa XVIII denarios et duos capones et XX ora annui redditos de terra illa quam Galterius de Petris de me tenebat. Et quoniam ego sigillum non habebam, Radulfus Postel, frater meus primogenitus, ad peticionem meam sigillo suo presentem paginam confirmando concessit donationem meam et manucepit contra omnes garantizare. Anno ab incarnatione domini M.CC.IX°.

paraissent dans les chartes et chroniques du temps. Je suis donc disposé à me ranger du côté de l'abbé de la Rue, d'autant plus que M. Dinaux a négligé de s'enquérir d'aucune preuve qui établirait l'existence d'un seigneur hennuyer Raoul de Ferrières. Quant à l'assertion que Raoul de Ferrières vivait sous saint Louis, M. Dinaux l'a évidement empruntée à Laborde (II, 193), bien qu'il ne nomme pas cet auteur. Quiconque a occasion de consulter quelquefois l'*Essai sur la musique*, doit s'apercevoir que sur cent trouvères, Laborde en fait vivre quatre vingt dix au moins sous saint Louis. On ne discute plus les affirmations erronées dont fourmillent les notices biographiques de Laborde sur les chansonniers. M. Dinaux, qui accueille avec tant de circonspection les assertions de l'abbé de la Rue quand même elles sont exactes, aurait bien fait de montrer autant de prudence à l'égard de celles de Laborde. Il a été trompé très souvent par la confiance absolue, que lui inspire l'exactitude de ce dernier, dont il ne croit même pas devoir vérifier les assertions les plus faciles à contrôler, à qui il ne veut même pas laisser la responsabilité des renseignements qu'il lui emprunte, puisque il ne le nomme presque jamais. Dans sa notice sur Raoul de Ferrières, en dehors de l'affirmation que ce poëte vivait sous St. Louis, M. Dinaux a encore emprunté à Laborde tout ce qu'il dit sur les attributions de chansons de Raoul à d'autres poëtes: or parmi tous ces renseignements il n'y en a pas un seul qui soit exact. Il était cependant assez facile, en recourant aux mss., de les corriger. M. Dinaux fixe le nombre des mss. qui contiennent des chansons de Raoul de Ferrières à trois, dont un de Bâle (c'est évidemment le chansonnier de Berne dont il parle) et il y en a onze. Six des huit qu'il a omis sont à Paris (B, C, E, G, L, M) on y trouve aussi les copies des deux autres (N, H). Du reste, déjà Laborde qui cite cinq mss. aurait pu lui apprendre que sa liste n'était pas complète. Quant à la chanson que M. Dinaux imprime dans son article, il en a omis tout un couplet, qui se trouve cependant dans tous les mss. Dans le reste de son article l'auteur des *Trouvères du Nord de la France* ne fait que reproduire les réflexions de l'abbé de la Rue dont il change seulement quelques expressions.

Raoul de Ferrières a déjà eu les honneurs d'une édition speciale. M. Trébutien a fait imprimer à Caen (Poisson) en 1847 les onze chansons attribuées a ce poëte dans une plaquette en caractères gothiques. Cette publication affecte les allures d'une reproduction fidèle des mss. puisqu'elle n'emploie ni apostrophes ni signes de ponctuation et qu'elle reproduit des fautes évidentes du copiste. Elle n'est cependant rien

moins que fidèle; j'ai compté, rien que dans la première pièce qui est reproduite d'après L vingt-deux fautes de lecture ou changements arbitraires sur les cinquante vers qu'elle comprend. Parmi ces changements celui que j'ai le plus de peine à m'expliquer est l'introduction fréquente de *y* à la place de *i*. Est-ce que M. T. croyait se rapprocher davantage du langage des XIIe et XIIIe siècles en substituant *y* a *i* dans *my*, *say*, *vy*? Croyait il plutôt qu'une impression gothique ne pouvait pas se passer de ce signe?

Parmi les onze chansons attribuées à *Raous* dans les différents mss. il n'y en a qu'une seule qui doive être retranchée de la liste de ses œuvres et c'est justement l'une de celles que M. Dinaux croyait pouvoir lui laisser. C'est la pièce: *On ne puet bien a .II. seigneurs servir* que les mss. E, F, G, H revendiquent pour notre poëte, mais qui est attribuée dans L et N [1]) à Simons d'Antie. Ici, comme toujours, le témoignage des mss. du 3e et 4e groupe doit l'emporter sur celui du 2e.

L'attribution des 10 autres chansons à Raoul n'est pas contestée sérieusement. La troisième: *J'ai oblié poine et travail* assurée à notre poëte par le témoignage de K est attribuée à *Gasse Brulé* dans E, F, G, H, à *Andreus de Paris* dans A, à Raoul de Soissons dans la table de N qui donne à ce même poëte deux pièces qui sont certainement de *Hugues de Bregi* et une autre qui appartient à *Thibaut de Blazon.* J'ai trop souvent fait remarquer ce que valent les attributions de A et celles des mss. du 2e groupe, pour y revenir encore; quant à l'inexactitude de la table de N, la liste des pièces de *Raous de Soissons* en fournirait une nouvelle preuve, si nous en avions besoin. J'en dirai autant de la pièce: *Par force chant com esbahiz* que cette table attribue au *duc de Braibant* tandis qu'elle est sans nom d'auteur dans le corps du volume et réclamée pour *Raoul de Ferrières* par E, F, G, H, K, L.

Le témoignage de K assure encore à notre poëte la pièce: *Quant il ne pert fuelle ne flors* que E, F, H attribuent à *Gautier d'Argies*, G à *Gontier de Soignies.* — La pièce *Quant li rossignols jolis* est donnée au châtelain par deux mss. du 2e groupe (E, G) mais K et L l'attribuent à *Raous de Ferrieres.* Le *Ferris de Ferrieres* du ms. A ne paraît exister que par une erreur du scribe.

---

1) Aussi la table de K réclame la chanson pour *Simons d'Antie*; dans le corps du volume la chanson a été arrachée avec deux autres (?) du même poëte.

I.

A fol. 72 r — K fol. 82 v — L fol. 125 v. [Raynaud N⁰ 818.]

Encore m'estuece il chanter
N'ai je talent de joie avoir,
Car bien me set destorner [?]
Ce qui plus m'i deüst valoir,
Fins cuers, et s'en ai boen voloir
De li servir et honorer;
Et ma dame, qui est senz per
De sen et de bialté, por voir,
Ne me deüst pas oblier.

Las! je ne quier altrui amer,
Ne je n'en auroie pooir,
Que tant me plaist a desirrer
La joie que je cuit avoir:
Siens sui, s'en fera son voloir
De ma poine gueridoner,
Mais de tant me doi je blasmer,
Que je deüsse bien savoir,
Que fals cuers fait desesperer.

Certes, je l'aim trop lealment,
Bien me deüst nomer ami.
Hé las! com je me duel sovent
De ce qu'onques cest mot n'oï.
Por cest guerredon sui j'a li
Et volentiers soffre et atent,
Tant qu'ele sache vraiement
Qu'onques je ne me repenti
De servir debonairement.

Se tant ne l'aim, qu'al cuer m'en sent,
J'a n'ait ele de moi merci
Non, a foi, se je m'en repent;
Qu'onques si tres bele ne vi,
N'el siecle n'a millor de li:
Si vuel mielz amer haltement,
Que j'eüsse un altre talent,
Car il n'a mie a bien failli,
Qui en espoir grant joie atent.

Chançon, je te vuel envoier
A celi por cui je te fis,
Car altrement ne l'os proier,
Ne ne sui mie si hardis.
Certes, si sui je ses amis,
Ce ne poroie je noier;
Mielz en ameroie un baisier,
Que la joie du paradis:
Si me puist ele encore aidier.

II.

A fol. 97 v (attr. à *Andreus de Paris*) — C¹ fol. 30 v (sans nom d'auteur) — E pag. 60, F fol. 19 r, H [1]) (l'envoi manque; attribuée à *Gaces Brulez*) — G fol. 4 r (attr. à *Gacez Brulez*) — K fol. 84 v — M fol. 67 r (les couplets 1, 2, 3, 5 sans nom d'auteur) — N fol. 29 v (sans nom d'auteur dans le corps du vol.; la table l'attribue avec 2 pièces de *Huges de Bregi* à *Raous de Soissons*). [Raynaud N⁰ 389.]

---

1) La chanson ne se trouve pas parmi les pièces de *Gasse* qui sont copiées sur le ms. H dans 12611, mais le marquis de Cangé a collationné cette leçon sur les marges de la feuille de M qui contient la pièce.

J'ai oblié poine et travals,
S'ai de fine joie chanté:
Desor ne sui je pas de ceals,
Qui por noiant aient amé.
Bonement m'a asseüré
Cele, ou mes services est sals,
Qu'ainc ne fui trichieres ne fals,
Dont je sai mon cuer trop boen gré.

Bele et clere, com li solals,
Vermeille, com rose en esté,
Ses euz qu'onques ne vi si bials,
Plains de grant debonaireté
Et j'ai molt bone volenté
De li servir come leals:
Si ne m'en puet venir nuls mals,
Qu'en li n'a point de crualté.

De Dieu soit mes cuers beneois,
Quant il onques ce faire osa:
Et cil fu sages et cortois,
Qu'a si halte amor se torna.
Tote la plus bele esgarda,
Qu'onques veïst ne quens ne rois:
Je l'os bien dire et si est voirs,
Jamais nuls sa per ne verra.

Soit or ou folie ou savoirs,
Cil sui qui toz jors l'amera:
Car je conois bien qu'il est droiz;
Si ne m'en departirai ja.
Car li tres dolz semblans qu'ele a
Valt tant que je molt mielz m'en prois,
Qu'il n'est nuls si riches avoirs,
Com la tres grant joie qui l'a.

A grant joie ne faldrai ja,
Je ne m'en dot ne tant ne quant;
Car puis qu'ele me regarda
Debonairement en riant,
Ne me fist ele pas dolent:
Ainc puis mes cuers ne l'oblia,
Ne ja ne s'en departira
De s'amor et je le creant.

Je m'os bien vanter en chantant,
Qu'ainc nuls si lealment n'ama
Ne son servise n'emploia
N'en si sage n'en si vaillant.

III.

E pag. 186, F fol. 89r, G fol. 74r et H (p. 629 de la copie dans 12611) donnent une même rédaction à laquelle l'envoi manque — K fol. 82r (On a enlevé la lettre-ornée qui contenait les armes de l'auteur, il en résulte la mutilation d'un certain nombre de vers. Je renvoie aux variantes pour le détail de cette mutilation) — L fol. 124v — N fol. 25r (sans nom dans le corps du vol.; au *duc de Braibant* dans la table).[1]) [Raynaud N⁰ 1535.]

---

1) Les mss. K et L donnent après le vers 39 encore le vers: *Si qu'ele a tot mon cuer saisi.* Ce vers est de trop pour la construction rhythmique de la pièce; il ne faut que deux rimes en *i*. Aucun autre ms. ne présente ce vers; il n'est pas non plus nécessaire pour l'intelligence de la phrase: je le regarde donc comme introduit dans le texte par l'interpolateur de la source de KLI[1].

Par force chant, come esbahis,
Car ma dame le comanda:
Mes cuers a contre moi empris
Ce dont il me par ocirra.
Sor mon gré l'aime et amera,
Senz delaier l'a entrepris;
N'en moi ne sai honor ne pris,
Par quoi ataindre i doie ja:
S'atent desesperez merci.

Bele jovente a et cler vis;
Ainc plus bele ne se mira.
Dame Deus, selonc mon avis,
De tote valor l'entecha:
De cortoisie li bailla
A grant plenté et a bels dis:
Je l'aim, si faz molt que hardis,
Qu'a paines cuit, qu'ele cuit ja,
Que j'osasse estre ses amis.

Ainc ne li soi merci crier,
Ne ja ne li ferai savoir;
S'ele mi voloit regarder,
Ce seroit bien a mon voloir;
Car je n'ai force ne pooir,
Que je li puisse demander;
Ne ne quier dire ne penser
Par quoi le doie ja savoir:
Plus dot faillir que desirrer.

Laissié en ai mon cuer ester,
Jamais ne li blasmerai voir:
Ains li vuel prometre et loer
Que se paint de s'amor avoir.
S'acomplir en vuet son voloir,
Donc penst de lealment amer:
Qu'altrement ne puet il monter
A si tres halte joie avoir,
Com ma dame li puet doner.

Bele est et vermeille et rians,
— Ainc si a droit dame ne vi —
Simple et sage et petit parlans:
N'a point de crualté en li;
Ains i cuit pitié et merci,
Par quoi je m'i sui atendans.
Droite est, alignie et plaisanz,
De beneoite[a] ore nasqui
Qui de s'amor seroit joians!

Valès, je me croi molt et fi
En ce que tant par est vaillans:
Je n'iere ja si mescheans
Que biens ne me viegne de li,
Quant lius sera en alcun tens.

IIII.

A fol. 119 r (les vers 25 et 51—56 manquent; sans nom d'auteur) — E pag. 132, F fol. 77 v et H (pag. 557 de la copie dans 12611) attribuent la chanson à *Gautier d'Argies*; le 5[e] coupl. manque à cette rédaction. — G fol. 76 v (la réd. de E, F, H attr. à *Gontier de Soignies*) — K fol. 83 r. [Raynaud N[o] 2036.]

Quant il ne pert fuelle ne flors
Fors pluie et noif et gelée,
Pensis d'atendre lonc secors
Ai chançon faite et chantée:
Si m'est mestiers qu'ele agrée
A la plus bele des millors,
Ou tote bialtez et valors
Et joie est assemblée.
Avec l'ait Deu atornée
A estre leals d'amors!

Sovent me livre grans estors
Demesurée pensée,
Que je pri celi qui j'aor,
Qu'est de tote gent loée:
Que je ne l'ai mie osée
Esgarder, car fuisse estos.
Del requerre sui covoitos,
Del servir, car trop m'agrée.
Et ensi m'est destinée
Halte joie et grans honors.

Je la dot tant a corocier,
Que proier ne l'os je mie;
Grief fais i a a enchargier,
N'a tel ne me sent je mie
Que face tele estotie.
Qu'en moi n'a pas tant a prisier
Que on me deüst otroier
Amor de si halte amie.
Mais por Deu! ne li poist mie,
Se je la serf senz trichier.

Je l'aim tant de fin cuer entier,
Que je ne voldroie mie
Por rien de mon bien abaissier
Sa tres halte seïgnorie.
Mais ce ne vos di je mie,
Se li plaisoit a conseillier
Son serf, qui siens est, a jugier,
Que je ja m'en escondie.
Car ce sembleroit folie
Et si men auroit moins chier.

Frans cuers, gens cors, clers vis, bels front
Gorge qui n'est pas froncie,
Vermeilles levres, bel menton,
Dens plus blans que nois negie,
Quant vo bialtez fu taillie,
Deus n'estoit pas en vuidison;
Ains vos fist tel, que toz li mons
Ameroit vo compaignie:
De moi est ele alongie,
Car trop redot les felons.

Bien amée et trop prisie,
Car fust or mes guerredons [?]
Tels que voirs fust l'avisons [?]
Qu'en songant vos ai baisie.
Quant vos tenoie embracie,
Bien estoie en florisons.

V.

K fol. 83 v. [Rayaud N⁰ 1412.]

Quant je voi les vergiers florir
Et la violete ou buisson,
Que la fuelle font retentir
De lor chanter cil oisellon,
Lors ai je paor senz raison,
Que je ne sache desservir
La grant joie que tant desir
Et dont j'atent le riche don:
Se g'i fail, bien sevent traïr
Mi oil mon cuer, lor compaignon.

Por cele me duel et sospir
Dont je vi la clere façon
Muer, et cruel devenir.
Las! ja ne dis je, se bien non:
Merci priai et guerredon;
Pechiez me fist si enhardir,
Car il ne li plot a oïr,
N'ainc puis n'o se mesaise non
Tele que bien en cuit morir,
S'en pitié ne truis garison.

Une remenbrance m'ocist,
Ce que je ne so ramenbrer
Quant je la vi, ce qu'ele dist:
Tant me plot ele a esgarder;
Qu'en li par a tant a loer,
Que li bel oil, dont ele rist
Et sa bialtez qui m'esbahist
Me fait ses bels diz oblier,
Et mes cuers qui pense et choisist
Les biens qu'ele me puet doner.

Deus, qui toz ses biens i assist,
Voloit il son pooir mostrer?
Onques sa pareille ne fist;
Et s'il s'en voloit bien pener,
Ne feroit il mie sa per,
Car il n'a dont il la feïst;

Mais ce me grieve, qu'il n'i mist
Que bien me volsist esgarder;
Car je ne voi, s'ele m'aït,
Qu'en li a plus a amender.

Grant piece a que je ne la vi
Si m'aït Deus, ce poise moi;
Vilaine gent m'en ont parti,
Et mis en si tres mal effroi.
. . . .[1])
Et si durement assailli
Qu'a quatre liues loinz de li
M'est il avis que je les oi.
Et ou troverai je merci,
Quant n'os aler la ou je doi?

Chançon, or t'en va a Henri
A Saint Denis, et si li di
Que por conseil a lui t'envoi.
Car mainz que je n'ai desservi
Ai bel semblant quant je la voi.

VI.

A fol. 202 v (attr. à *Messires Ferris de Ferrierez*) — B fol. 69 r (les coupl. 1—4 dans une réd. diff.; sans nom d'auteur) — C^1 fol. 77 v (sans nom d'auteur; les coupl. 1—4, puis un 5e qui est propre aux mss. du 2e groupe; je l'ajoute à la fin.) — E pag. 102, G fol. 35 v, H[2]) (la rédaction de C^1; attr. au *Chastelain de Coucy*) — K fol. 83, L fol. 126 r (1—4) — M. fol. 110 v et 117 r (sans nom d'auteur; la 1ère fois les couplets 1—4, la seconde fois 1 et 2). [Raynaud N° 1559.]

Quant li roisignors jolis
Chante sor la flor d'esté,
Que naist la rose et li lis,
Et la rosée el vert pré,
Plains de bone volenté,
Chanterai, com fins amis:
Mais de tant sui esbahis,
Que j'ai si tres halt pensé,
Qu'a poines iert acomplis
Li servirs, dont j'aie gré.

Liement ont entrepris,
Cil qui tant m'auront grevé,
Mi fol oil volenteïs
Qui tant auront esgardé
La, ou je n'ai mie osé
Dire, que j'estoie amis.
— Oil, par vos sui je traïs,
Voirs est, mal avez ovré,
Mais or en aiez merci
Et tot vos soit pardoné.

— Oil, tot c'est mains que noiens;
Je ne vos puis mal voloir,
Car la bele que j'aim tant
Est si plaisans a veoir:
Sovent m'en estuet doloir,

1) Bien que le sens de la phrase ne paraisse pas incomplet la construction rhythmique de la pièce indique qu'il manque ici un vers.

2) La copie de cette chanson ne se trouve pas parmi celles qui sont transcrites et attribuées au *Chastelain* dans le ms. 12611; heureusement le marquis de Cangé a collationné la leçon de cette pièce qui se trouvait dans H sur les marges de la 1ère de son ms. M (110 v).

Car trop me secorrez lent.
Mais li rasouagemens
Des grans biens qu'en cuit avoir
Me font dobler mon talent
Et servir en bon espoir.

Benois soit li hardemens
Qui m'a doné tel espoir;
Amors, eürs et talens
Me poroient bien valoir.
Tot ce doi je molt voloir
Qu'a li soie, que g'i pens;
Voire, se j'ai tant de sens,
Qu'on ne s'en puist percevoir,
Encor vendra lius et tens
De ma tres grant joie avoir.

Hé Deus! quant vendra li jors,
Que j'ai toz tens desiré,
Que ma dame par amor
M'acomplist ma volenté?
Lors auroie conquesté
Le guerredon a estros!
De trestotes mes dolors,
Que j'ai adès enduré,
Lors auroie boen secors:
S'ele me deignoit amer.

Les mss. du 2e groupe à la place du 5e couplet que le seul A a conservé en contiennent un autre qui ne me paraît pas authentique. Il est permis de supposer la rédaction que le scribe-*refaiseur* de la source commune de ces mss. avait sous les yeux, tout aussi incomplète que les différentes leçons présentées par les mss. B, M et KL. Il aurait reconnu qu'un cinquième couplet manquait pour rendre régulière la construction rhythmique de la pièce qu'il transcrivait et il aurait cru rendre service au texte en ajoutant un 5e couplet de sa façon. Je n'ai plus à démontrer combien les remplissages de ce genre sont fréquents dans les mss. du 2e groupe et je n'hésite pas, ayant à choisir entre le 5e couplet du ms. A qui est le meilleur de tous pour la conservation des textes, et celui des mss. du 2e groupe qui présentent généralement une forme de tradition fortement altérée, à me prononcer en faveur du couplet de A et à déclarer l'œuvre d'un refaiseur celui de C^1, E, G, H qui est incomplet et de plus mal rimé.[1] Du reste le voici (G fol. 36 r):

Se je m'en duel et sospir,
Ne m'en doi pas esmaier:
Tant ne poroie servir,
Qu'il me peüst ennuier.
. . . .
N'en devroie le desir
Por tot l'avoir desoz ciel
. . . .
Que je me voie sesi (*sesir*: C^1)
De l'amor que j'ai tant chier.

1) Le 5e coupl. de A offre, lui aussi, deux rimes inexactes: au v. 46 *estrous* qui doit rimer avec *dolors, secors* etc. et au v. 50 *amer* qui doit rimer avec *enduré, conquesté* etc. Ces rimes paraissent moins choquantes que p. ex. *ennuier*: *ciel* (4:7) dans le 5e coupl. donné par C^1, E, G, H: quoi qu'il en soit, on pourrait les corriger, sans faire subir de trop grandes

VII.

K fol. 84r. [Raynaud N° 243.]

Quant yvers a tel poissance
Que chant d'oisel sont failli,
Por la plus bele de France
Chant, n'onques millor ne vi.
Volentiers m'en joi et vi
De joie de sa vaillance:
Clere est et vermeille et blanche;
S'a toz altres biens en li
Neïs sage contenance.

La tres dolce ramenbrance
De la bialté que g'i vi,
Me destorne ire et pesance
Et me fait metre en obli
Ce que je n'i truis merci.
Mais je la sent si a franche,
Que j'ai encor grant fiance
En ce que j'ai bien servi
Et ferai senz repentance.

Cuers qui por paine s'effroie
Ne poroit grant bien avoir!
Ja Deus ne doint qu'ele m'oie,
Se je n'ai molt bon voloir
De servir a mon pooir.
Et s'ele vuet, si me croie;
Se solement faire osoie,
Qu'encor l'alasse veoir,
Certes, molt m'en loeroie.

G'i fis une fole voie,
Bien m'en puis apercevoir
Quant je dis que je l'amoie,
N'ainc, par Deu, ne dis plus voir.
Cist mos me fait trop doloir,
Qu'onques puis ne me fist joie,
Jamais nel me penseroie,
Se pardon en puis avoir,
Et toz jors la serviroie.

Toz jors iert par moi servie;
Ne puet estre destorné,
Car ele a en sa baillie
Mon cuer et ma volenté.
Hautement l'ai assené,
Si que mes cuers l'en mercie,
Quant ma paine est si hardie,
Qu'ele ot onques en pensé
D'avoir la millor amie.

Plaine de tote bialté,
Clere, joene et envoisie,
Gente de cors, bien taillie,
Eus plaisans, vis coloré
Plus vos aim que je ne die.

---

altérations au texte. Au v. 46 *a estrous* c. a. d. *sur le champ* donne un bon sens. Si on voulait rendre la rime plus exacte on pourrait peut-être corriger: *a estors* c. a. d. *en eslès* (*im Sturm*). Quant au v. 50, on pourrait lire: *S'ele amer m'avoit deigné.* Je dois cependant faire remarquer, quant à *estros*, que si le sens ne nécessite aucune correction à cet endroit, si celle, qu'on pourrait faire pour rendre plus exacte la rime, ne vaut pas, quant au sens, la leçon du ms., l'usage des rimes dans *Raous de Ferrières* autorise moins encore la substitution de *estors* a *estros*. En effet cet usage est loin d'être rigoureux: le 2e coupl. de la chanson: *Quant il ne pert fuelle ne flors* offre par ex. les rimes: *estors* : *j'aor* (A] dans K: *tous*) *estous* : *convoitous* : *honors*. Ces rimes se retrouvent dans trois rédactions différentes de la pièce présentées par des mss. des 1er, 2e et 3e groupes: il y a donc lieu de supposer que leur inexactitude est le fait du poëte et non pas d'un scribe négligent. Dans la pièce: *J'ai oblié poine et travals* je rencontre les rimes: *savoirs* : *droiz* (le seul ms. K donne *voirs*, c'est évidemment un essai d'un *refaiseur* pour régulariser la rime) *prois* : *avoirs*.

VIII.

A fol. 224r — K fol. 84v. [Raynaud N⁰ 1670.]

Se j'ai chanté, ce poise moi,
Qu'onques chantai ne chançon fis;
Tels sui menez, ne sai mon roi,
Si sui dolans et esbahis.
En li entierement ai mis
Mon servise et ma bone foi:
Ou jalosie m'a sospris,
Ou ce, que ma dame ne croi.

Amors me het, ne sai por quoi,
Car ainc vers li rien ne mespris;
Ançois la serf, si com je doi,
Come fins et leals amis.
N'onques ne li fu contredis
Mes cuers, ains l'a toz jors o soi;
Mais je l'ai en tel liu assis,
Ou point de ma joie ne voi.

Ja ne devroit ne nuit ne jor
Hons qui bone amor puet trover
Avoir ne repos ne sejor
De li servir et honorer.
Por quoi se fait dame blasmer?
Ja n'est il riens de sa valor,
Por qu'ele se vuelle garder
De tricherie et de folor.

Dame ne doit, qui aime honor
Son leal ami oblier:
Cele, ou il n'a sen ne valor,
Prent tost conseil d'un altre amer.

Je ne vuel plus d'eles chanter:
Mais Deus doinst a celes boen jor,
Qui lealment sevent garder
Lealté vers leal amor.

VIIII.

A fol. 218r (sans nom d'auteur) — E pag. 187, F fol. 89v, G fol. 75r, H (p. 631 de la copie dans 12611) — K fol. 82r (le couplet final et quelques mots du 1ᵉʳ, du 2ᵉ et du 5ᵉ sont coupés avec les armes de l'auteur qui se trouvaient sur le *Recto*) — L fol. 125r. [Raynaud N⁰ 1956.]

Si sui del tot a bone amor,
Que ja ne m'en departirai:
Qu'entre le bien et la dolçor
Et la grant joie que g'i sai
Tient mon cuer leal et verai,
Et li font servir la millor
Qui onques otroiast amor —
Se Deu plaist, s'el deservirai.

Bele a et clere la color,
Vermeille, come rose en mai:
Si n'ai de li point de paor,
Por ce qu'onques ne li falsai;
Ne ja voir ne le penserai.
Toz vuel siens estre senz retor,
Car tant petit com j'ai d'onor,
C'est de ce que j'onques l'amai.

Gent cors, vairs euz, bel front, cler vis,
Et les chavels bien colorez
A cele, ou toz li biens est mis
Por compaing estre a ses bialtez.
Se li plaist, je serai amez,
Car je sui ses leals amis;
S'ai fait que sages, quant j'en pris
Tel chose dont sui honorez.

Ja par li ne serai traïs,
Car droiz m'aïe et lealtez;
Et ce, que g'i ai trestot mis
Fin cuer et bone volenté.
Et si me sui molt confortez
D'une chose que je li dis,
Dont je li vi faire un dolz ris,
Plain de grant debonaireté.

Je par sui siens si ligement,
Que je ne sui altrui, ni miens.
Si croi, que debonairement
Me vendra de li molt grans biens.
Deus le m'otroist sor totes riens,
Que puisse faire son talent,
Car je sai et voi et entent
Que li plus bels en seroit miens.

Certes, je ne dot nule rien,
Esmai ne desconfortement:
Ains lais parler la fole gent,
Et qui mal dira, si soit siens.

X.

E pag. 184, F fol. 88r, G fol. 73r, H (p. 627 dans la copie dans 12611). [Raynaud N° 673.]

Une halte amors qui esprent
Mon cuer, mon cors, mes euz, mon vis,
Me fet amer, si m'i entent
De la destrece ou el m'a mis.
Je ne sui mie si hardis,
Que proier l'osasse altrement,
Car je redot trop durement
Qu'encore eüsse je pis,
Que je ne sent.

Morir me fet, si le consent,
Por ce que tels est ses plaisirs:
Trop m'i aïent lentement
Largece et pitiez et merci,
Qui sevent bien que fins amis
N'ama onques plus lealment,
N'onques plus debonairement
Ne regarda son simple vis
De bon talent.

Si bel oil cler, vair et plaisant,
Plain de tres debonere ris,
Me font amer si coralment,
Que merveille est quant je sui vis.
Ses cors valt bien un paradis,
Qui veoir la porroit sovent
Mais je vos di veraiement,
Que trop en sui arriere mis;
Si m'en dement.

Petit la vois, s'en dormant non,
Ce est quant que j'en ai de bien:
Avis m'est, quant j'en oi le non,
Qu'on die toz li mons soit miens.
C'est tote la plus bele riens,
Ou Deus mesist onques façon:
Si vos di, par bone raison,
Qu'a estre tot ligement siens
M'i abandon.

AUBUINS DE SEZANE.

Il y a en tout six pièces qui se trouvent dans les différents mss. sous le nom d'*Aubuins* (L), d'*Aubuins de Sezane* (E, F; *Aubin* dans G) et d'*Abuins de Sanene* (A). Le nom d'*Aubuins* étant fort peu commun au 12e et 13e siècles, il y a lieu de supposer que c'est le même poëte que les scribes ont voulu désigner par ces différentes dénominations, poëte qu'on peut croire le même que le seigneur champenois *Aubuinus* ou *Albuinus de Sezannia* désigné comme défunt dans deux chartes du commencement du 13e siècle qui attestent la libéralité d'*Aubuin* ainsi que celle de la comtesse Blanche et de Thibaut IV envers l'abbaye d'*Argensolles.*[1]) Il serait donc permis, de reporter l'époque où il s'occupait à rimer des chansons à la fin du 12e siècle: cette antiquité, plus encore que le mérite poétique des quelques chansons qu'on lui attribuait, lui a valu une certaine célébrité parmi ceux qui se sont occupés de la poésie des trouvères. Si cette réputation n'égalait pas celle du roi Thibaut, elle dépassait certainement la renommée de beaucoup d'autres chansonniers dont les titres à la postérité étaient mieux fondés que ceux d'*Aubuin de Sezane.* En effet, vérification faite des six pièces qui portent son nom dans les différents mss., il ne reste pas grand' chose de l'œuvre d'*Aubuin*, dont Roquefort et Ravalière discutent fort sérieusement

1) Je suis redevable de ce renseignement à l'obligeance de M. Auguste Longnon qui a trouvé ces chartes (qui sont toutes les deux de Thibaut de Champagne) dans le cartulaire de Champagne dit *Liber principum*, conservé aux Archives de l'empire (KK 1064, fol. 283 v—284 r, et 298 r—298 v) et dans un autre cartulaire de Champagne dit de *M. de Thou* (Bibl. Imp., fonds latin 5992 fol. 354 v et 355 r). Il a retrouvé l'original de l'une de ces chartes seulement aux archives de la Marne, fonds d'Argensolles, elle est de Mars 1229 (1230) tandis que l'autre est de Novembre 1229. Dans l'une et l'autre il est dit qu'*Aubuins* était mort, la date de sa mort est donc circonscrite entre 1221, époque de la fondation du couvent de femmes d'Argensolles (*Gallia christiana* IX, col. 478; XI, col. 131) et novembre 1229.

le mérite poétique et l'influence sur les formes de la poésie lyrique de son temps. Au lieu de trois chansons dont l'*Histoire littéraire* croit pouvoir faire honneur à *Aubuin*, il ne lui en reste peut-être pas une seule dont la propriété lui soit bien et dûment acquise.

Quant à la première (dans l'ordre alphabétique) qui a fait à elle seule les frais de la biographie du poëte champenois dans La Ravalière et ailleurs parcequ'elle est composée en l'honneur d'une comtesse de Brie [1]), son attribution à *Aubuins* repose sur le seul témoignage du ms. L. Ce témoignage est certainement d'un grand poids toutes les fois qu'il s'accorde avec celui du ms. K: cet accord prouve alors que les scribes de ces deux mss. ont pris le texte et l'attribution de la pièce en question dans la source qu'ils ont mis à contribution tous les deux pour la plus grande partie des chansons qu'ils ont transcrites dans leurs recueils. Cette source, à laquelle on peut remonter à travers K, L et I^1 et d'où dérivait probablement aussi le ms. perdu de Sainte-Palaye [2]) doit être regardée pour les attributions, comme la plus sûre de toutes, comme j'ai déjà plusieurs fois eu occasion de le faire remarquer. Il s'ensuit que le témoignage de L, confirmé par celui de K est toujours décisif pour l'attribution d'une pièce. Si cette confirmation manque, ou bien s'il y a contradiction de la part de K, l'attribution de L est toujours sujette à examen, surtout dans le dernier cas. Le scribe de L, sans parler des chansons d'*Adan de la Hale*, qu'il a tirées du ms. archétype du 5e groupe, a encore mis à contribution un certain nombre d'autres mss. tout a fait indépendants de la grande source qui lui est commune avec K. La plus importante de ces sources doit avoir été un recueil de poétes artésiens qui lui-même ne parait pas avoir été conservé; c'est de là qu'il a dû tirer un grand nombre de pièces de la seconde moitié de son recueil, notamment les poésies de *Jean de Renti.* Aussi les nombreuses pièces du poëte qu'il appelle *Gontier* [3]) ne lui sont pas communes avec K; quant aux trois pièces attribuées à *Auboins* dans L, la 2e et la 3e se retrouvent dans K, mais attribuées à *Pieres de Belmarcais* (c'est: *Bien cuidai* etc.) et à *Jehans Bodeaus*, la première s'il faut en croire la table, se trouvait parmi les pièces de *Hugue de Bregi* transcrites sur le feuillet

1) C'est la chanson, fort connue du reste: *Bien cuidai toute ma vie.*

2) Voir ce que je dis à propos de ce ms. dans le *Jahrbuch für romanische und englische Literatur* XI, pag. 101.

3) Je ne sais pas si l'identification de ce poëte avec *Gontier de Soignies* est absolument sûre.

arraché dans ce ms. après le feuillet qui porte dans l'état actuel du ms., porte le n° 17. Un autre ms. très-digne de foi attribue cette même pièce avec quelque vraisemblance à *Blondiaus*, tandisque le ms. A vient confirmer l'attribution de la table de K. Quelqu'en soit le véritable auteur, il reste acquis, que le témoignage de L est contredit, par les textes qui pèsent le plus dans la balance. Si j'hésitais encore à donner le pas aux attributions de K sur le témoignage du scribe qui, dans la source du ms. L, a réuni ces trois pièces sous le nom d'*Auboin*, comme il a réuni sous le nom de *Gontier* vingt-trois pièces d'origine très-différente, mon indécision disparaitrait devant la fausseté évidente d'une de ces attributions: je veux parler d'une pastourelle attribuée au poëte Champenois et dont la scène est »*joste le mont Cassel*«. Il convient d'ajouter à l'appui de cette argumentation que les Français, qui ont passé la Lys, sont accablés d'injures.[1]) En effet si Jean Bodel d'Arras, qui par sa patrie devait être parmi les adversaires des Français dans la guerre dont il s'agit, donne libre cours à ses récriminations contre les dévastateurs de son pays, c'est chose fort naturelle, tandis que ces injures dans la bouche du champenois *Aubuin de Sezane* ne sont motivées par rien. Du reste, le mont Cassel seul suffirait pour décider dans le sens de l'attribution de K.[2]) Le peu de vraisemblance de cette attribution n'est pas de nature à confirmer les deux autres du ms. L dont une est encore contredite par le ms. N. Je me décide donc, sur la foi de K, à attribuer à *Piere de Belmarcais* la pièce: *Bien cuidai toute ma vie* qui se retrouve encore sous une forme plus complète dans les mss. A (fol. 26 r) et B (fol. 109 v) dont le premier l'assigne à *Messires Gaises*. J'ai trop souvent insisté sur l'inexactitude des attributions ajoutées après coup dans A pour avoir besoin de faire ressortir le peu d'importance de ce témoignage, qu'aucun autre ms. ne vient confirmer. Du reste ni l'*Histoire littéraire* ni M. Dinaux qui a consacré tout un article à *Piere de Belmarcais* (*Trouvères Artésiens* p. 367) n'ont mentionné l'attribution à ce poëte de: *Bien cuidai toute ma vie.* Laborde l'a remarquée, il dit aussi que le même ms. assigne encore à *Guiot de Dijon* la pièce en question (*Essai* II, 314, 331). M. Tarbé a reproduit cette assertion (*Chansonniers de Champagne* p. XVI) sans en contrôler l'exactitude; l'examen du ms. lui aurait appris que cette

---

1) C'est la pièce: *Contre le dous tans novel* attribué à *Aubuin* dans L fol. 109 r et à *Jehans Bodeaus* dans K fol. 99 r.

2) M. P. Paris qui revendique déjà la pastourelle pour *Jehans Bodeaus* a fait ressortir tout le poids de cet argument (*Hist. litt.* XX, 615).

fois encore, Laborde n'a consulté que la table de K qui commettant une fois de plus une de ces nombreuses fautes que j'ai eu occasion de constater plus d'une fois, cite le premier vers de cette chanson non seulement sous le nom de *Piere de Belmarcais* (auquel elle est attribuée dans le corps du volume) mais aussi sous celui de *Guiot de Dijon.* Parmi les poésies de ce dernier qui se trouvent dans le corps du volume il n'y a pas trace de la pièce en question.

Pour la pastourelle: *Contre le dous tens novel*, la table de K a commis la même erreur que Laborde n'a pas manqué de reproduire dans la liste de concordance qu'il a dressée dans le second volume de son *Essai* (II, 316). Cette pièce se trouverait aussi d'après Laborde sous le nom d'*Aubuin* dans le ms. du Vatican (II, 312?). Il n'en est rien. Peut-être y-a-t-il confusion avec la pièce: *Contre le douc tens de mai* de *Robert de le Piere* (fol. 78r). Laborde affirme aussi (p. 331) que la pièce se trouvait anonyme dans les ms. de Ste. Palaye de Clerambaut et de Paulmy. Quant au ms. de Ste. Palaye je ne puis contrôler son assertion, puisque ce ms. est perdu. Quant à celui de Clerambaut qui est perdu également, j'ai cherché en vain cette pièce parmi les chansons anonymes copiées sur ce ms. dans 12613. Dans le ms. de Paulmy (E) elle ne se trouve ni anonyme ni avec un nom d'auteur; ce fait montre une fois de plus qu'on ne doit se servir des tables de concordance dressées par Laborde qu'avec la plus grande circonspection. J'attribue du reste cette pastourelle, pour les raisons exposées ci-dessus à *Jehan Bodel* dont elle porte le nom dans K.

L'attribution de la pièce: *Lonc tens ai esté* || *En ire et sans joie* que Laborde a imprimée dans son *Essai* (II, 156) à *Aubuin de Sezane* ne repose que sur l'autorité bien faible du ms. E (p. 279). Les mss. B (fol. 93v), M (fol. 95r) et I^3 (fol. 110r) la présentent sans nom d'auteur, A la donne au fol. 136r sous le nom de *Messires Gaises Brulleis.* Cette attribution est exacte, puisque Gasses se nomme au début de la 4e strophe dans M et I^3, qui est la deuxième dans B (*Gascoz* [B.: *Gaices*] *en chantant dit qu'il n'aimme mie*). Le *Catalogue des mss. français* ne tient pas compte de ce témoignage direct. En énumérant cette pièce parmi celles du ms. M il l'attribue entre crochets à *Aubuin de Sezanne* évidemment sur la foi de E. Par contre il m'échappe complètement pourquoi il la donne à *Gontier de Soignies* dans la liste des pièces de I. Aucun ms. à ma connaissance n'attribue la chanson à ce poëte.

La pièce: *Quant voi le tens felon rasovagier* est du nombre des trois chansons que le ms. L réunit sous le nom d'*Auboin*.

Cette attribution n'est pas plus sûre que celle des deux autres; le ms. A et la table des pièces dans K assignent la pièce a *Huges de Bregi* tandisque le feuillet qui devait la contenir dans A est arraché et que N la revendique pour *Blondeaus.* Ce témoignage d'un ms. qui compte parmi les plus exacts pour l'attribution des pièces m'a paru devoir l'emporter. Cependant, la pièce se trouvant encore dans plusieurs autres mss. sans nom d'auteur (E pag. 391, F fol. 179 v, M fol. 115 r) je n'ai pas voulu trancher la question; j'ai rapporté la chanson simplement en appendice aux poésies de *Blondels* pour lequel elle est reclamée comme je viens de le dire par l'important ms. N.

Je serai plus affirmatif à propos de la chanson: *Tant sai d'amors com cil qui plus l'emprent.* En effet, tandis que E, F, G, mss. de peu de valeur pour décider d'une attribution, l'assignent à *Aubins de Sezane*, les mss. A, K, L, N, Q l'attribuent d'un commun accord à *Pieres de Molaines.* Je n'ai pas à hésiter entre ces deux attributions, la première est certainement fausse.

Il ne reste donc qu'une seule chanson de l'œuvre d'*Aubuin* qui peut-être ne lui appartient pas plus que les autres. Elle lui est attribuée par le seul ms. A (où le nom du poëte paraît sous la forme corrompue: *Abuins de Sanene*) tandis qu'elle se trouve anonyme ailleurs (dans les mss. B, E, F, H[1]), et dans le fragm. f sous les pièces attr. à *Moniot*). Ce n'est donc qu'avec un certain doute que je l'insère à la suite de cette notice. Elle est du reste déjà imprimée dans Wackernagel, *Altfranzösische Lieder* p. 22 et dans Tarbé, *Chansonniers de Champagne* p. 14.

I.

A fol. 78 v (attrib. à *Abuins de Sanene*) — B fol. 35 v (les couplets 1, 3, 4 et 5; sans nom d'auteur) — E pag. 388, F fol. 178 r et H (p. 1582 de la copie dans 12613) donnent les couplets 1, 3, 5, 2, 4 dans une rédaction tout à fait différente sans nom d'auteur — f la 25e parmi les pièces attribuées à *Moniot.* [Raynaud N° 468.]

Flors ne verdure de pré
Ne chans d'oisels ne m'agrée,
Por ce qu'ai lonc tens esté

1) Copié dans 12613 pag. 1582.

Fors de ma dolce contrée.
Mais bien sachiez, desirée,
Qu'ains ni ot falsé.
S'en ai l'amor merciée,
Qui del cuer ne muet:
Bien voi que faire l'estuet;
Nuls confors valoir n'i puet.

J'oi chascun dire et conter.
Qu'il vuet bien qu'amors l'ocie;
Mais ce ne dirai je per:
Que morir ne vuel je mie.
Ains aim mielz, quoi que nuls die,
Vivre, et bien aimer,
Et servir ma dolce amie,
Qui del cuer me muet:
Bien voi, que faire l'estuet;
Nuls confors valoir n'i puet.

S'ainc avint a home né,
Que joie li fust donée,
Por ce qu'eüst bien amé,
Deus! ou est amors alée?
Certes, que je l'ai amée
De tel volenté,
Qu'ainc n'en pot estre tornée
Et del cuer me muet:
Bien voi, que faire l'estuet;
Nuls confors valoir n'i puet.

Je sui li fins desirans,
Qui ne puet sa joie taire
Por mostrer malvais semblant;
Dont pluisor ont grant contraire.
Panser a la debonaire
M'èst joie si granz,
C'est li plus de mon affaire,
Qui del cuer me muet:
Bien voi que faire l'estuet;
Nuls confors valoir n'i puet.

Chançon, la t'estuet aler,
Dont j'atent plus grant aïe:

N'i vuel plus par toi mander,
Mais bien la losenge et prie.
Tant serai en sa baillie,
Com porai durer :
S'aurai j'oie de m'amie,
Qui del cuer me muet:
Bien voi que faire l'estuet;
Nuls confors valoir n'i puet.

THIBAUT DE BLAZON.

Le sénéchal du Poitou[1]) dont j'ai inscrit le nom en tête de cette notice est un des chansonniers peu nombreux sur l'histoire desquels nous avons des données assez étendues. En général, si l'on en excepte les rois et les princes, qui se sont mêlés dans leurs jeunes années de faire des vers, des poètes lyriques du moyen âge nous ne savons guère autre chose que le nom inscrit en tête de leurs poésies. Mais Thibaut de Blazon a joué un rôle politique trop important pour ne pas paraître très souvent dans les chartes du commencement du 13e siècle. M. Paulin Paris a déjà signalé dans l'*Histoire littéraire* (XXIII, 764) les documents les plus capables de faire ressortir la part que le chansonnier poitevin a prise aux transactions politiques entre la France et l'Angleterre. D'après ce savant, la date de la mort de Thibaut doit être circonscrite entre 1222, époque où celui-ci assista aux obsèques de Guillaume des Roches[2]), dans l'abbaye de Bonlieu et le mois de décembre 1229, époque où sa veuve Valencia s'engagea envers Saint Louis, à ne pas se marier en secondes noces avec un de ses ennemis.

Depuis la publication du XXIIIe vol. de l'*Hist. litt.*, on a mis au jour de nouveaux documents qui permettent de déterminer la date de la mort du sénéchal de Poitou d'une

---

1) Cette qualité est donné à Thibaut dans trois chartes conservées aux Archives de l'empire dont la plus ancienne est de février 1227 (1228) côtée J. 271, *Auvergne* I, N° 1 (Teulet, *Layettes du trésor des chartes*, II, p. 138a, N° 1960), la seconde de juin 1228 J. 626, *Angleterre* II, N° 13 (Teulet II, 141a, N° 1970), la troisième du 21 mars 1228 (1229). Teulet donne une analyse seulement de cette dernière (II, 655a), elle va être publiée en entier d'après l'original côté J. 627 N° 8 par M. A. Longnon.

2) C'est le même *Guillermus, Guillelmus, Willelmus de Rupe, de Rupibus, senescallus Andegavensis* qui paraît si souvent dans des chartes de la fin du 12e et du commencement du 13e siècle et sur lequel M. Gaston Dubois vient de publier une intéressante étude dans le 30e vol. de la *Bibliothèque de l'école des chartes* (p. 377—424).

manière beaucoup plus précise. C'est d'abord l'importante publication de M. Teulet (*Layettes du Trésor des chartes* Tome I, II), recueil de documents qui nous fournira encore plus d'une fois de très utiles renseignements et nous présente toute une série de chartes relatives à Thibaut postérieures à 1222. La première en date de ces chartes est le N° 1734 de décembre 1225 (J. 350, *Gravamina*, N° 2), elle porte le titre: *Querimonia Hugonis de Lesignano et septem aliorum Magnatum Franciae contra intolerabiles clericorum molestationes.* La signature de Thibaut figure au bas de ce document à côté de celles de Savary de Mauleon, de Pierre Mauclerc et d'autres seigneurs. La seconde charte porte dans la collection de M. Teulet le N° 1827 (p. 102a); elle est du mois de novembre 1226 et a pour objet d'inviter Thibaut et plusieurs autres seigneurs (parmi lesquels je trouve *Hugo de Feritate*, Hues de la Ferté; c'est le chansonnier de ce nom dont nous possédons deux serventois) au sacre de Louis IX qui devait avoir lieu à Rheims le 29 novembre 1226. J'ai déjà cité dans la note 1 de la page précédente, trois autres chartes de février 1227 (1228) de juin 1228 et de mars 1228 (1229) où notre poëte est qualifié *senescalcus Pictavie.* La seconde de ces chartes est encore un document du genre de ceux que M. P. Paris avait signalés d'après Ménage; Thibaut y paraît comme l'un des deux arbitres désignés de la part du roi de France pour juger les infractions qui seraient faites aux trèves conclues par Louis IX avec Henri III. Entre la première et la seconde vient s'intercaler une concession de foires (*apud Mirebellum*) faite par Louis IX à son fidèle *Theobaldus de Blazonno* également de février 1228 (1229), charte que M. A. Longnon a bien voulu me signaler. Elle est datée de Paris *anno domini M°CC°XX° octavo, mense februarii* et se trouve dans un cartulaire de Philippe-Auguste conservé aux Archives de l'empire (JJ. 26, fol. 28 r).

Par ces documents, l'époque de la mort de Thibaut est circonscrite entre le 21 mars 1229, date de la charte dont Teulet donne une analyse (II, 655a) et que M. A. Longnon va publier en entier et le mois de décembre de la même année, date de la charte de Valencia que M. P. Paris avait citée d'après Ménage et qui est maintenant imprimée, conformément à l'original des Archives de l'empire (J. 395, *Securitates* 88), dans Teulet (N° 2027, p. 1656). La charte est scellée avec un sceau propre à Valencia qui se trouve décrit dans l'*Inventaire des sceaux* de Douet d'Arcq (N° 1444, I 1, pag. 488b).

J'ajouterai encore à ces renseignements tirés du recueil de Teulet quelques autres détails notamment celui-ci que Thibaut de

Blazon figure, avec Amauri de Creon[1]), dans une charte de 1219 parmi les donateurs de cette même abbaye de Bonlieu en Anjou, dont Guillaume des Roches, que j'ai déjà nommé, fut le fondateur (Ménage, *Histoire de Sablé,* preuves p. 366; *Gallia christiana* XIV, col. 538). D'après une charte de 1212 conservée aux archives d'Angiers, et citée par les auteurs de la *Gallia christiana* (XIV, col. 425), Nicolas, alors doyen, deux ans plus tard évêque du Mans, fut chargé par le pape de sanctionner une convention entre les moines de Chaloché (Maine et Loire) et Thibaut de Blazon. Maurice de Blazon, évêque de Poitiers et oncle de Thibaut, fonda, à la demande de son neveu, une église à Mirabel (Besly, *evesques de Poictiers,* Paris, 1647, pag. 123; *Gallia christiana,* II, col. 1182 et *instrumenta* col. 337). Enfin Thibaut, à la mort de cet oncle, institua une messe pour le salut de son âme (Besly, *l. c.* p. 125; *Gallia christiana,* II, col. 1182).

Le nom de Thibaut paraît du reste commun dans la famille de Blazon, en dehors du *Tetbaldus* de 1040[2]) (*Hist. de Sablé,* 368), je trouve en 1131 un autre *Theobaldus de Blazone, laicus abbas monasterii S. Joannis Baptistae* (*Gall. chr.,* XIV, col. 599). Ménage (*Hist. de Sablé,* preuves p. 368) a cru qu'avec notre poëte, la branche ainée de la Maison de Blazon s'éteignit[3]) et que les fiefs de Blazon et de Mirabel passèrent entre les mains de Robert de Bomets, vicomte de Sorges et neveu de Thibaut. Un *mémoire de la chambre des comptes de Paris* qu'il cite, contient en effet la confirmation de Robert de Bomets dans la possession des fiefs de son oncle Thibaut de Blazon.[4]) M. Longnon auquel je suis déjà redevable

---

1) Thibaut est nommé à côté du même Amauri de Creon et de Bouchars de Mailli (*Burchardus de Malliaco,* le chansonnier?) parmi les arbitres désignés au nom de Philippe-Auguste dans les trèves conclues en 1214 avec le roi d'Angleterre (Du Chesne, *Histoire généalogique de la maison de Montmorency,* preuves, 398).

2) Ce *Tetbaldus* doit être identique avec celui qui est nommé dans une charte conservée aux Archives de l'empire (J. 460, Fondations I N° 1) qui porte le titre: *Charta Goffredi comitis Andegavorum pro fundatione monasterii S. Trinitatis in castro Vindocino.* Cette charte, datée du 31 mai 1040, se trouve imprimée dans le 1er vol. de l'ouvrage de Teulet (N° 16, p. 20a).

3) Assertion repétée par M. Tarbé (Chansonniers de Champ. XVIII: Le dernier de son nom, il mourut vers 1229.

4) En dépouillant les chartes angevines des archives de l'empire au point de vue du langage j'ai trouvé une charte de Robert de Bonmez relative au différent entre Charles d'Anjou et l'héritier des Blazon. Comme elle est inédite je l'insère ici. Dans l'inventaire de Dupuy elle est côtée

de plusieurs renseignements intéressants relatifs au sénéchal du Poitou, me fait cependant remarquer qu'un autre Thibaut de Blazon est encore nommé dans une charte de 1246 ou 1247 imprimée dans Teulet (II, 176b). Cette charte qui s'occupe de la fixation de la coutume d'Anjou[1]) relative au bail des mineurs nobles, détruit la supposition de Ménage que les fiefs de Blazon et Mirabel passèrent directement des mains du

---

J. 178, Anjou 129. A touz ceus qui ces lestres verront, Robert de Bonmez chevaliers saluz. Nous vous feisons a savoir que conme descorz fust entre treshaut honme e tresnoble nostre chier seigneur Charles, fuiz lou roy de France, conte d'Anjou, de Prouvence e de Fouquauquier e marchis de Prouvence d'une part, e Nous d'autre, sus le chastel de Mirabel e les apartenances, lequel chastel nous requerions a avoir par la reison de l'eschaotte feu Thibaut de Blazon, nostre oncle, e nostre chiers sires deïst que Mirabel o toutes ses apartenances estoit demoines aus seigneurs d'Anjou, a la parfin, après mout de paroles, par le conseuil de bones genz fu fette pès entre Nous e nostre Treshaut Seigneur du devant dit descort en telle maniere: c'est a savoir que nostre treshaut Sires, par sa grace, le chastel de Mirabel e toutes ses apartenances nous delivre e quite a nous e a nos hoirs pardurablement, e tout le droit qu'il i avoit ou avoir devoit, par quel que reison que ce fust, sauf son fié e sauf la seignourie qui au fié apartient. Et Nous a receü a honme lige de Mirabel e des apartenances, e de Blazon e des apartenances, e de Chemelieres e des apartenances, e du port de Valée e des apartenances, e nous a quité tout le droit qu'il avoit es choses desus dites, sauf son fié e la seignourie qui au fié apartient. E Nous, par le conseuil de nos amis e d'autre bone gent, de nostre bone volenté, pour la grace e pour la delivrance que nostre treschiers Sires devant diz nous a fet des choses desus dites, li donnons e quitons a avoir e a tenir pardurablement a lui e a ses hoirs cent e cinquante livres de Tournois que nous avions de rente chascun an en la prevosté e en la foire de Saumur du don que hons de bone memoire, Phelipes, jadis roys de France avoit fet a nos ancesseurs, e la viconté d'Angiers o toutes ses apartenances e la ville de Sorges o toutes ses apartenances o tout le droit que nous avions ou avoir povions es choses desus dites, par quel que reison que ce fust. Et li quitons toutes les levées e toutes les eissues que il avoit levées de la terre de Mirabel e de Blazon e de toute nostre autre terre desus dite e des apartenances. E prometons en bone foi que contre ces choses desus dites ne par nous ne par autres n'irons a l'encontre, e renoncons a toute exception de droit e de fet e a toutes les choses qui nous pourroient aidier e valoir, e nuire a nostre chier seigneur devant dit quant a ces choses devant dites. E obligons Nous e nos hoirs a garder e a tenir a touz jourz mes toutes ces choses desus dites. E pour ce que ce soit ferme chose e estable e a touz jourz pardurablement Nous avons juré ces choses a garder e a tenir, e fet seeller ces lestres de nostre seel. Ce fut fet a Paris le samedi après la Saint Climent en l'an de l'Incarnation nostre Seigneur. Mil. e deus cenz e Sessante. Légende du sceaux: *[S']* *Roberti · de · Bo[m]e[z]* · *militis · dni m[on]tis falcon[is]*: du contresceau: *Secretãi · dñi · rob'ti · mõtis · falconis*. Original aux archives de l'empire: J. 178, Anjou N° 29.

1) Elle est côtée J. 178, Anjou N° 20.

sénéchal du Poitou dans celles de Robert de Bomets. Elle soulève cependant quelques difficultés que je me borne à indiquer, n'ayant pas à écrire une dissertation historique sur la maison de Blazon. Robert de Bomets était à ce qu'il paraît le neveu du Thibaut de 1247, mais quel était le rapport de parenté de celui-ci avec le sénéchal de Poitou? Pourquoi cet héritier direct n'est il pas nommé dans la charte de Valencia, pourquoi cette charte s'il y avait un héritier direct? Thibaut serait-il le fils posthume du sénéchal? On serait tenté de le supposer parceque son sceau appliqué à la charte de 1246, bien que brisé, laisse encore reconnaître [BL]AZON VALE[T] [1]). Mais s'il n'était pas encore armé chevalier en 1246, pourquoi était-il appelé à signer un acte aussi important?

On pourrait conclure de l'existence d'un Thibaut de Blazon postérieur au mari de Valence que c'était à lui que le jeune comte de Champagne adressait sa chanson: *De ma dame sovenir* [2]). La grande différence d'âge entre le jeune comte de Champagne et le vieux sénéchal, déjà absorbé par la politique et qui ne devait plus s'occuper à rimer des chansons lorsque Thibaut de Champagne commençait sa carrière de poëte, donnerait quelque vraisemblance à cette supposition. Mais l'activité poétique de ce Thibaut de Blazon, encore écuyer en 1246, ne pourrait remonter beaucoup au-delà du milieu du XIIIe siècle — or les chansons, dont il s'agit, appartiennent pour la forme du langage et notamment pour les rimes entièrement au XIIe siècle. Il y en a de ces dernières qui, tout en paraissant parfaitement permises sinon exactes dans la seconde moitié du 12e siècle, époque où les assonances subsistaient encore à côté des rimes (l'usage constant d'un grand nombre de trouvères le démontre) n'étaient plus du tout regardées comme pures et admissibles au milieu du siècle suivant qui mettait plus de recherche dans leur emploi.

Je crois donc que notre poëte n'est autre que le sénéchal, je crois aussi que c'est à ce dernier que Thibaut de Champagne adressait sa chanson: *De ma dame sovenir*. La conclusion tirée par Laborde de cet envoi que Thibaut de Blazon était un *gentilhomme attaché à Thibaut roi de Navarre* (II, 170) est certainement fausse, rien ne nous permet de croire avec M. Tarbé (*Chansonniers de Champagne* XVIII) qu'il fit partie

---

1) Voir l'*Inventaire des Sceaux* de Douet d'Arcq, I, 488b, N° 1443.

2) L'envoi porte dans K f. 61r: *Chançon va t'en tost et di* ‖ *A Blazon a mon ami*; L fol. 5r: *A Blazon mon chier ami*. Voir l'éd. d. poés. de Thib. de La Ravalière II, 28, de Tarbé, XXXIV, l'*Essai sur la musique* de Laborde II, 170, l'*Hist. litt.* XXIII, 765.

de sa maison; à mon avis, c'est plutôt comme à son maître poétique que ce dernier adressait sa chanson au sénéchal du Poitou.

Les différents mss. nous ont conservé en tout dix chansons sous le nom de Thibaut de Blazon. Il faut en retrancher une, bien que le ms. L l'attribue à notre poëte, c'est la pièce:

Li plus desconfortez dou mont.

Les attributions de ce ms. méritent généralement beaucoup de confiance et font autorité toutes les fois que le ms. L est d'accord avec K. Cet accord prouve alors (et la comparaison des textes vient régulièrement le confirmer) que le scribe de L a pris cette pièce dans la source commune de K et L dont les attributions étaient exactes presque sans exception. S'il y a désaccord entre K et L, la pièce provient dans ce dernier d'un des autres recueils qu'il a mis à contribution et le plus souvent d'autres mss. importants viennent à l'appui de l'attribution de K qui alors doit l'emporter sur le témoignage de L. C'est le cas pour la pièce: *Li plus desconfortez* etc., les mss. N et Q l'attribuent, comme K, au Vidame de Chartres: je l'ai donc restituée à ce poëte[1]).

La table du ms. N qui, comme j'ai déjà eu très souvent l'occasion de le dire est faite avec une négligence extrême, attribue à *Raous de Soissons* les pièces:

Amors, que porra devenir

et *Bien font amors lor talent*

tandis qu'elles se trouvent sans nom d'auteur dans le corps du volume. Le témoignage de E, F, G, H, L[2]) pour la première, de K et L pour la seconde assurent ces pièces à Thibaut. La seconde est encore attribuée à *Cherdon de Croxilles* dans A, à *Gautier d'Argies* dans 3 mss. du 2e groupe (E, F, G); j'ai trop souvent insisté sur le peu de valeur des attributions de ces mss., surtout quand elles se trouvent, comme c'est le cas ici, en présence d'une attribution contradictoire de K et L, pour avoir à les discuter une fois de plus.

Les mêmes mss. K et L assurent à Thibaut la pièce

Li miens chanters ne puet mais remanoir

attribuée à *Gerniers d'Airches* par le ms. A.

J'ai placé dans un appendice, parmi les pièces dont l'attribution à Thibaut de Blazon est douteuse, la chanson: *Boen jor ait hui cele a cui sui amis* qui lui est attribuée par la très-faible autorité du seul E (p. 121). La chanson se trouvait aussi dans le ms. N, mais le feuillet (CIII) qui la contenait a

---

1) Voir la p. 30 ci dessus.

2) Elle est arrachée dans le corps de K, la table l'attribue, comme L, à notre poëte.

déjà été arraché anciennement. La table de N qui n'a aucune espèce d'autorité, attribue cette chanson à Gilebert de Berneville. J'ai réuni, dans ce même appendice, une romance et une pastourelle qui sont propres au ms. B et un motet qui se trouve dans L. Ces pièces sont sans nom d'auteur dans les mss. mais il y est parlé des fiefs de Thiebaut, de Blazon et de Mirabel[1]) d'une manière qui rend leur attribution à notre poëte assez probable. Il faut remarquer aussi que les motets ne portent jamais ou presque jamais des noms de poëtes et que le ms. B ne donne généralement pas de nom d'auteur[2]).

Un chansonnier provençal, le grand ms. d'Urfé (Bibl. Imp. 22543) présente sous le nom de *Tibaut de Blizon* une très-jolie romance que nous retrouvons dans deux mss. français sans nom d'auteur (A et B) et qui se rencontre encore parmi les *canciones francigenae* du chansonnier d'Este lesquelles, comme on sait, ont été attribuées en bloc à Moniot d'Arras, par un scribe ignorant. Je l'ai déjà imprimée dans mon édition du ms. A (*Archiv für das Studium der neueren Sprachen*, tome 42, p. 361). Je l'ai fait entrer dans l'appendice parmi les pièces dont l'attribution à Thibaut est douteuse; les recherches sur le degré d'autorité qu'il faut attribuer aux différents chansonniers provençaux pour la désignation des poëtes restent encore à faire, mais il est assez probable que c'est Thibaut de Blazon que le scribe du ms. d'Urfé a voulu désigner en écrivant Thibaut de Blizon. En tout cas ce n'est pas Thibaut de Champagne comme Ste Palaye a eu le tort de le croire[3]) et comme M. A. Dinaux a eu le plus grand tort de le répéter avec des reflexions de sa façon qui sont presque grotesques. J'ai dit que le ms. d'Este attribue la pièce à Monios, circonstance remarquée par Ste Palaye[4]) et dont M. Dinaux s'empare pour revendiquer cette jolie pièce pour son compatriote en disant (p. 328): »*Moniot étant né vers 1180* (??), *il est à croire que le* noble comte *a été le plagiaire du* modeste Artésien *ou du moins qu'un copiste* flatteur *du midi l'a paré de plumes qui ne lui appartenaient*

1) Le poëte dit dans les trois pièces qu'il chevauchait vers Mirabel, dans la 1ère et la 3e il dit même qu'il chevauchait de Blazon à Mirabel. Comp. la chanson connue de Quenes de Bethune: *L'autrier un jor après la St. Denise* ‖ *Iere a Betune ou j'ai êsté sovent.*

2) Il n'y a que deux exceptions parmi les 323 chansons de B.

3) Il m'échappe complètement sur quoi se fonde cette identification de Ste Palaye: j'ai de la peine a supposer qu'il a pu prendre Blizon pour une corruption provençale de Blois.

4) Le docte académicien ne se rendait pas bien compte du peu de valeur de ces attributions du scribe de f.

pas«. Que de choses M. Dinaux ne voit-il pas dans une erreur de copiste[1]).

Trois chansons de Thibaut ont été imprimées par M. Tarbé *Chansonniers de Champagne* p. 19 (*Hui main par un anjornant* || *Chevauchai lez un buisson*), p. 127 (*Quant je voi esté venir*) et 129 (*Bien voi que ne puis morir*). Il lui attribue une quatrième (*Hui main par un ajornant* || *Chevauchai ma mule an blanc* [sic!]) qui est anonyme dans le manuscrit auquel il l'emprunte. Laborde, dans le second vol. de son Essai sur la musique (p. 170) a imprimé la pièce: *Chanter m'estuet si criem morir* en se méprenant sur la construction rhythmique de cette chanson. Deux coupl. de la romance: *Quant se rejoissent oisel* ont été imprimés dans l'*Hist. litt.* (XXIII, 692) dans l'article sur Moniot. La pièce *Bon jor ait heu celle a cui suis amis* est imprimée dans Wackernagel: *Altfranzösische Lieder* N⁰ 32. J'ai imprimé dans mon édition du chansonnier de Berne les pièces: *Bien font amors lor talent* (*Archiv*, 42, 244); *Bien voi que ne puis morir* (*ibid.*, 42, 242); *Amors, que porra devenir* (*ibid.*, 41, 361); *Li miens chanters ne puet mais remanoir* (*ibid.*, 42, 369) et des pièces de l'appendice le N⁰ 4: *Quant se rejoissent oisel* (*ibid.*, 42, 361) qui a été publié aussi sous la forme provençale du ms. d'Urfé par M. Mahn (*Gedichte*, 728). J'ai encore imprimé, dans le *Jahrbuch für romanische und englische Litteratur*, de Lemcke (IX, 325) la pièce III de l'appendice (*En avril au tens novel*).

---

1) Du reste tout cet article de M. Dinaux est un véritable type de cette fausse manière de faire de l'histoire littéraire qu'on ne saurait blâmer assez sevèrement. Comment M. Dinaux sait-il que Jehan Moniot jouissait *de la faveur d'un grand nombre de dames, que toutefois il possédait des principes d'honneur tellement arrêtés qu'il eut refusé de voir la plus chère des dames de ses pensées à l'insçu (sic) de son mari, qu'il ne perdait rien à cette discrétion extrême, car les agréments de son esprit le faisaient rechercher même des plus jaloux* etc. etc. que Moniot, *outre les avantages intellectuels, réunissait toutes les qualités physiques, que c'était un des cavaliers les mieux faits de son siècle* . . . qu'il n'a *jamais abusé des moyens dont l'avait doué la nature, que cet aimable trouvère eut des mœurs extrêmement pures* etc. etc. Ai-je besoin de dire que toutes ces assertions debitées avec une assurance superbe et qui ne prend même pas la peine d'adoucir ses expressions par des *peut-être* et par la forme interrogative dont se sert M. Tarbé, sont dénuées de tout fondement? L'Histoire littéraire de Massieu à laquelle M. Dinaux renvoie, ne contient rien de pareil; c'est uniquement à l'imagination exubérante de l'auteur des Trouvères artésiens que nous sommes redevables de ce portrait du Moniot d'Arras qui ne pourrait guère être plus détaillé, s'il s'agissait d'un poëte de nos jours.

I.

A fol. 14 v (les coupl. 1, 5, 4, 2, 3; sans nom d'auteur) — B fol. 167 v (les coupl. 1, 4, 3 sans nom d'auteur) — C[1] fol. 80 v (les coupl. 1, 2, 3, 5 sans nom d'auteur) — E p. 123, F fol. 73 r, G fol. 62 (le 5ᵉ coupl. manque) — H (p. 551 de la copie dans 12611, dix vers seulement) — L fol. 107 r (les coupl. 4 et 5 sont intervertis) — M fol. 6 r (1, 4, 5, 2, 3, envoi; sans nom d'auteur) — N fol. 30 v (les coupl. 4 et 5 sont intervertis; la pièce est sans nom d'auteur dans le corps du vol. et attribuée à *Raous de Soissons* dans la table). [Raynaud Nº 1402.]

Amors, que porra devenir
Li vostres frans hom naturals
Quant cele ne m'i lait garir
Cui je sui fins amans leals?
Helas! por quoi fui ains tals,
Que li osai descovrir
Les mals que me fait sentir:
Adès me sont plus cruals.

Enquerant va chascuns vassals,
Qui cele est, por cui je sospir:
Qu'en tient il a ces desleals?
Mais laissent moi vivre ou morir!
Bien me devroit Deus haïr,
Se g'iere si comunals,
Que deïsse rien entr'eals,
Dont mals li peüst venir.

Ançois lairoie departir
Mes membre(s) et detraire a chevals,
Que ja par moi peust om oïr
Qu'amasse nule rien charnal.
Et li siecles est si fals,
Que l'uns vuet l'altre traïr:
Ainc sauroient, senz mentir,
De quoi servi li graals.

Assez plus cointes et plus bials
Aferoit bien a li servir;
Mais ne sui pas de sen ital:
Ains sui cil qui plus la desir,
Et faire tot son plaisir:
Car ses amis sui feals.
Si sai bien celer mes mals,
Et en gré prendre et soffrir.

Deus! com sait bien son cors cointir,
Et com li siet bien ses blials!
Il m'est vis, quant je la remir,
Ce soit angles esperitals
Que li rois celestials
Ait fait entre nos venir
Por moi la vie tolir,
Qui sui ses amis leals.

Ma dolce dame leals,
Qui semblez, après dormir,
La rose qui doit florir,
Alegiez moi mes dols mals!

Par la disposition des couplets de cette pièce les mss. montrent, comme on a pu voir, une très-grande divergence. J'ai adopté l'ordre des couplets que présentent les mss. E et F et qui se retrouve aussi, sauf l'interversion des couplets 4 et 5 dans les ms. L et N. La suite des idées nécessite impérieusement que les couplets 2, 3, 4 se suivent selon l'ordre dans lequel je les ai disposés; ces couplets sont *capfinidas* c. a. d.

chaque couplet reprend et développe l'idée qui termine le couplet précédent. Du reste en adoptant l'ordre que j'ai choisi de préférence parce qu'il convient à la suite naturelle des idées, les couplets se trouvent être *capcaudadas*; il ne pouvait guère en être autrement dans une piéce qui n'emploie que deux rimes. — En dehors de ces considérations, il y a un fait qui est absolument décisif pour prouver que la disposition des couplets 4 et 5 dans F est la seule bonne et que ces couplets sont en effet intervertis dans L et M. La règle générale, observée sans exception dans les pièces qui affectent une construction rhythmique régulière, exige que l'envoi de quatre vers reprenne dans le même ordre les 4 dernières rimes du dernier couplet. Avec l'ordre des couplets adopté par moi cette règle se trouve observée, avec la disposition de L et N elle ne l'est pas, donc, il y a interversion.

II.

A fol. 31 v (Leçon très-mutilée et corrompue, attribuée à *Cherdon de Crosiez*; les v. 53-56 manquent sur le détail des autres mutilations voir aux variantes) — B fol. 74 r (les coupl. 1—4; s. n. d'aut.) — E pag. 126, F fol. 74 v, G fol. 52 (*Gautier d'Argies*) — K fol. 18 r — L fol. 107 r — N fol. 31 r (sans nom d'auteur dans le corps du vol.; attr. à *Raous de Soissons* dans la table; les coupl. 1, 2, 3, 5 puis un autre que j'ajoute à la fin.) [Raynaud N° 738.]

Bien font amors lor talent,
Qu'ensi m'ont mis
En destroit et en torment,
Dont je sui si sospris,
Que riens ne m'abelist tant,
Ce m'est avis,
Com estre loins de la gent,
En une part soutis,
En qui remir son cler vis
Mil fois en pensant
Malgré felon mesdisant,
Qui del dolz païs
M'ont fait longuement eschis.

Sor le pois mes anemis
Sui si joians,
Quant je pens a son cler vis
Et a son bel samblant.
Mon cuer m'a emblé et pris
Si dolcement,
Qu'a tot le mont sui enclins
Frans et humilians.
Deus! tant fu li mals plaisans,
Dont je sui sospris,
Se, tandis com je sui vis,
Un sol bel samblant
En avoie solement.

Sorfait feroie trop grant,
S'avoie pris
Ne son fermal ne ses gans
Qu'ele est trop de halt pris.
Mais se Deus m'avancoit tant,
Qu'il fust promis,
Plus en seroie joians
Que d'estre en paradis.

Car rose ne flors de lis
A li ne se prent,
Et de son afaitement
Poroient bien dix
Vivre a honor, ce m'est vis.

Et se j'ai soffert por li
Poine et torment,
De rien ne m'en esbahi:
Qu'apris l'ai longuement.
Et se je, com fins amis,
Muir desirans.
Ma dame i aura conquis
Grant blasme de la gent.
Et diront que cruelment
M'aura [elle] ocis,
Qu'onques rien ne li mesfis,
N'en a mon vivant
Ne querroie altre garant.

Ma dame est tant conoissant:
S'avoit enquis
Com je la serf lealment,
Ja ne m'en seroit pis.
Mais encor me vont gabant,
Qui ont apris
Mon mortel destruiement
Et ma poine a toz dis.
Ains seroie assasis
Que hastivement
Ne preïsse vengement
De cels qui ont quis
Par quoi sui de li faidis.

Voici le dernier couplet de N qui est propre à ce ms. Il ne peut aucunement être regardé comme authentique: les rimes sont inexactes et leur disposition (a b a b a b a b b a b b b) en désaccord avec le système suivi dans les autres couplets (?).

N fol. 31r:

Ja Dieus ne deüst soffrir,
Que mesdisant
Oïst goute ne veïst,
Ne mauparliere gent,
Qi sont mortel anemi
A tous amans:
Moi et autre ont il traï,
Et fait destourbier (moult) grant.
Mais [ce] ne lor vaut noiant,
Car jou sui amis
A la tres bele au cors gent [*c.*: fin],
A cui je m'atenc:
Diex me doinst estre joiant!

III.

A fol. 30v (sans nom d'auteur) — C[1] fol. 50r (sans nom d'auteur) — E pag. 121, F fol. 72r, G fol. 150v (sans nom d'auteur) et H (p. 549 de la copie dans 12611). [Raynaud N° 1433 u. 1418.]

Bien voi que ne puis morir,
Et garir ne bé je mie:
Languissant me vuet tenir
Amors, qui m'a en baillie.
Mais s'or puis trover aïe,
Senz li messervir,
Je ne m'i quier esbahir,
Tant com m'i porai chevir.
Se je ne puis acomplir
Toz mes voloirs en ma vie,
Al mains en puis je joïr
D'une molt bele partie,
Qu'adès me font compaignie
Penser et desir,
Qui me plaisent a sentir:
Ne nuls nes me puet tolir.

Ameros, senz repentir,
Senz ire et felonie
Est li cuers dont je sospir,
Por une dolor florie
Qui me tient par tel maistrie
Ne me laist guenchir:
Ains entant tant a servir,
Que ne li chalt del merir.

Se ma dame iert a plaisir
Qu'adès menasse tel vie,
Ja ne querroie venir
A grant bien, que chascuns prie.
Car li pensers et l'envie
Me font endormir:
Or me poroit esperir,
S'a li me faisoit gesir.

J'aim mielz de li a soffrir
L'angoisse et la maladie,
Le plorer et le fremir,
Et la dolce jalosie,
Qu'estre soldans de Persie
Ne rois devenir:
Tant me plaist a sostenir
Cist fais que ne puis guerpir.

IIII.

C¹ fol. 81 r (sans nom d'auteur) — E pag. 125 — F fol. 74 r — G fol. 152 v (sans nom d'auteur) — H (p. 837 de la copie dans 12611) — M fol. 25 v (sans nom d'auteur). [Rayn. N° 1001.]

Chanter et renvoisier suel:
Or m'estuet plaindre et plorer,
Quant je pert ce qu'amer suel,
Riens ne m'i puet conforter.
Trop furent cruel mi oil,
Qui la m'oserent mostrer:
Plor et sospir et me duel,
Qu'a force m'i fait amer.

Bien me puis apercevoir
Que voir est ce que l'en dit:
Ce qu'on a a son voloir,
On le prise molt petit;
Et ce qu'on ne puet avoir,
Tient on a si grant delit.
Amors le m'ont fait savoir,
Qui m'ont mis en lor escrit.

Hé, dame, de vostre ami
Por Deu! praigne vos pitié.
Nel metez mie en obli,
S'il est de vos esloignié,
Son cuer a par mi parti,
Vostre en est une moitié:
De l'altre n'est il sesis,
Se n'est par vostre congié.

Dolce dame, ce m'est vis,
Bien sai, por vos me morrai.
Plus m'a sorpris vostre vis,
Qu'oisel qui est pris al broi [1]).
Quant regart vostre cler vis,
Que tant aim de cuer verai,
Je cuit bien enragier vis,
Se n'avez merci de moi.

---

1) *broi* rimant avec *morrai* et au v. 32 *moi* rimant avec *verai* sont des exemples très concluants pour la prononciation de *oi* à la fin du XIIe et au commencement du XIIIe siècle. Je trouve *broi* rimant avec *loi* dans un passage de *Partenopeus* cité par Ducange-Henschel *Gloss. fr.* p. 74. Le ms. C¹ remplace dans notre passage le mot *broi* (piège) par *brai* qui ne peut signifier que *cri* et qui par conséquent ne va pas du tout avec le sens de la phrase. Je trouve *brai* p. ex. dans le *Partenopeus* du ms. 19152 fol. 166 v c: *Et en trient le descirai* || *Et il gita* .I. *si grant brai* || *Que ge me plongai de poor* ...

En ma chançon je vos pri,
Dame, plus ne vos demant,
Que ne metez en obli
Cel qui por vos va morant.
Ce font certes anemi,
Qui si nos vont delaiant:
Deus doinst qu'il soient honi
Ainz le soleil esconsant!

V.

C^1 fol. 80 v (le couplet 1; sans nom d'auteur) — E pag. 124 — F fol. 73 r — G fol. 63 r — H (pag. 551 de la copie dans 12611). [Raynaud N° 1430.]

Chanter m'estuet, si criem morir,
Molt faz grant effort quant je chant:
Tot le monde voi resbaldir,
Las! tot adès m'i truis dolent.
Amors me fait al cuer sentir
Tele angoisse e tel torment,
Que je ne cuit mie garir,
Se la bele pitié n'en prent.
    Certes, a tort me plaing d'amors,
    Molt en sont dolces les dolors.

Bel sire Deus! por ce fui nez,
Que je l'amasse a mon pooir;
Si faz je, las! desconfortez!
Si s'en puet bien apercevoir.
Et se g'i muir, senz estre amé,
Tant ai servi en bon espoir,
Qu'encor li sera reprové
Mes servises, jel sai de voir.
    Certes, a tort me plaing d'amors,
    Molt en sont dolces les dolors.

VI.

C^1 fol. 50 r (les couplets 1—5, sans nom d'auteur) — E pag. 122 — F fol. 72 v — G fol. 61 v (le 5e coupl. manque) — H (p. 550 de la copie dans 12611; les coupl. 1—5) — K fol. 18 v — L fol. 108 r — N fol. 109 v (sans nom d'auteur). [Raynaud N° 293.]

Hui main par un ajornant
Chevalchai lez un buisson.
Lez l'oriere d'un pendant
Bestes gardoit Robeçon.
Quant le vi, mis l'a raison:
— »Bregier, se Deus bien te doinst,
Eüs ainc en ton vivant
Par amor ton cuer joiant?
Car je n'en ai se mal non.«

— »Chevalier, en mon vivant
Ainc n'amai fors Marion,
La cortoise, la vaillant,
Qui m'a doné riche don,
Panetiere de cordon,
Et prist mon fremal de plom.
Or s'en vait apercevant
Sa mere, qui li desfent,
Si l'en a mise a raison.«

A poi ne se vait pasmant
Li bregiers por Marion.
Quant le vi, pitiez m'en prent,
Si li dis en ma raison:
»Ne t'esmaie, bregeron:
Ja si ne l'enserreront
Qu'ele laist, por nul torment,
Qu'ele ne t'aint lealment,
Se fine amors l'en semont.«

— »Sire, je sui molt dolens
Quant je voi mes compaignons
Qui vont joie demenant;
Chascuns note sa chançon,
Et je sui sols environ,
Embronchié mon chaperon:
Si remir la joie grant,
Qu'il vont entor moi faisant —
Confors n'i valt un boton.«

— »Bregier, qui la joie atent
D'Amors, fait grant mesprison,
Toz les mals en bon gré pren
Et senz ire et senz tençon.
En molt petit de saison
Rent amors grant guerredon,
S'en sont li mal plus plaisant
Qu'on en a soffert devant,
Dont on atent garison.«

— »Chevalier, por rien vivant
N'os parler a Marion,
Et si n'ai par qui li mant
Que je muir en sa prison,
Por les mesdisans felons
Qui ne dient se mal non,
Ains vont trestot racontant
Que j'aim la niece Constant,
La fillastre dant Buevon.«

VII.

A fol. 123 v (attr. à *Gerniers d'Airches*, le coupl. 6 manque) — B fol. 59 v (les coupl. 1, 2, 3, 5, 4; sans nom d'auteur) — K fol. 18 v et L fol. 108 r (1, 2, 3, 5, 4, 6) — O fol. 34 r (sans nom d'auteur). [Raynaud N° 1813.]

Li miens chanters ne puet mais remanoir,
Puis qu'amors vuet, que del tot soie a li,
Que par li ai la force et le pooir,
Sens et valor, par quoi je pens a li.
Mais trop m'a mis lonc tens en nonchaloir:
Si criem et dot, que ce ne m'ait traï,
Qu'amée l'ai si lealment,
Qu'ainc de rien n'i falsai.

Amée l'ai et amerai toz dis,
Tant com vivrai, la servirai adès,
En remenbrant des bels euz de son vis,

De son gent cors, dont je sui si engrès;
Car quant je sui plus loins de son païs,
Lors m'est al cuer voisine de plus près,
Qu'amée l'ai si lealment,
Qu'ainc de rien n'i falsai.

Costumiers sui d'avoir une dolor,
Que nuls fors moi ne la porroit soffrir:
D'amer adès tel dame par amor,
Que ja nul jor nel me voldra merir.
Et nonporquant, j'en ai pris et valor,
Et fin penser qui tot tens est a li,
Qu'amée l'ai si lealment,
Qu'ainc de rien n'i falsai.

Quant je la voi, molt me fait bel semblant,
Mais ne li os descovrir mon pensé:
Si n'est il riens en cest siecle vivant,
Fors son gent cors, qui me venist a gré.
Bels sires Deus! quant je la desir tant,
Car m'en donez joie a ma volenté,
Qu'amée l'ai si lealment,
Qu'ainc de rien n'i falsai.

Sa grant biautez, sa proece, ses sens
Me tienent si que je n'en puis torner,
Et je l'aim tant, quant je plus me porpens,
Que je ne puis mon cuer de li oster.
Se toz li mons la metoit en deffens,
Ne la poroit li miens cuers oblier,
Qu'amée l'ai si lealment,
Qu'ainc de rien n'i falsai.

Je ne sai mais mon fin cuer conseillier,
Car nuit et jor me justise et destraint.
Las! si ne sai qu'une dame proier;
Ce fait amors qui sor trestos me vaint.
Se bels semblans puet nul home engignier,
Donc m'a li siens deçeü et ataint,
Qu'amée l'ai si lealment,
Qu'ainc de rien n'i falsai.

VIII.

C[1] fol. 81 r (sans nom d'auteur) — E pag. 124 — F fol. 73 v — G fol. 63 v — K fol. 18 r — L fol. 107 v — M fol. 116 v (les couplets 1, 2, 3, 5, puis un envoi que j'ajoute en note; sans nom d'auteur). [Raynaud N° 1477.]

Quant je voi esté venir,
Et sa verdor,
Et la rose espanir
Al point del jor
Adonques sospir et plor,
Et plaing et desir;
Car li tresdolz mals d'amor
Ne me laist garir.
Repentir
Ne m'en porroie a nul jor,
Car j'aim senz cuer tricheor.

Mes cuers ne se puet partir
De la millor,
Et por ce m'estuet guerpir
Tote altre amor;
Ceste doble chascun jor,
Quant plus la remir
Cele, ou bialté et valor
Voi croistre et florir.
Li partir
De li me font grant paor,
Et volentiers i retor.

Retorner me fait sovent
En son païs.
Li tres dolz mals que je sent,
Et son cler vis
A mon cuer en prison mis
Qu'il ne s'en desfent:
Toz jors sui vers li aclins,
A cui je m'atent.
Bels cors gens,
Mains jointes, com fins amis,
Sui del tot a son devis.

Tot cest mal, tot cest torment
Me sui ge quis,
Quant je vi premierement
L'amoros ris,
Adonques fui si sospris
D'amer lealment,
Qu'onques tant n'ama Paris
Helaine al cors gent.
Molt sovent
Me confort et rassassis
En son los et en son pris.

Amors, vos m'avez doné
Force et pooir
D'estre a vostre volenté;
Jel sai de voir,
Ne ja ne m'en quier movoir
Jor de mon aé:
Car j'aim mielz un bon espoir
De la ou je bé,
Qu'estre amé,
Ne nule altre amor avoir,
Dont feïsse mon voloir.

Le ms. M contient encore un envoi composé d'un couplet entier que je crois apocryphe, parce que son système de rimes ne s'accorde pas du tout avec la construction rhythmique des autres couplets (a b c b b c b a c b b au lieu de a b a b b a b a a b b), et un envoi proprement dit de cinq vers qui s'accorderaient pour les rimes avec les cinq derniers vers du 5[e] couplet, s'il était placé à sa suite, mais dont l'authenticité n'en reste pas

moins suspecte parceque c'est le ms. M qui seul l'a conservé. Le scribe de ce ms., comme j'ai déjà plusieurs fois eu occasion de le faire remarquer, a accueilli avec un empressement tout particulier tous les envois qu'il rencontrait dans les différentes sources qu'il mettait à contribution, qu'ils fussent ou non conformes aux règles rhythmiques de l'envoi et à la mesure du reste de la pièce. Je crois même qu'il en a forgé lui-même assez souvent. Du reste voici le couplet et l'envoi propres au ms. M fol. 117 r:

Chançon, tu m'iras a li
Faire savoir
Dou douz mal qu'ai enduré
Main et soir.
S'el s'en vuet apercevoir,
Prie l'en por Dé
Que je ne porroie avoir
Grant joie sanz li.
Sa beauté
Et son sen m'i fait valoir
Car je l'aing sanz decevoir

Torpinois, sanz decevoir,
Quant j'ai tot pensé,
Sanz pressé (?),
Ou il m'estuet remenoir,
Tant desir mon bel veoir.

APPENDICE.

I.

B fol. 71 v (sans nom d'auteur). [Raynaud N⁰ 1705.]

Avantier me chevalchoie
De Blazon a Mirabel;
De l'altre part d'une voie,
En un petit praietel,
Vert et flori de novel,
Trovai dame simple et coie,
Qui dit: »Lasse, trop me duel:
Senz amor ne puis durer ne je ne vuel.«

La dame fu simple et coie,
En un chainse, senz mantel,
Si faisoit d'or et de soie
Et de ses chevols chapel.
Tant dolcement et si bel
Dist: »Amis, je vos voldroie
Ici tenir orendroit.
Amie sui senz ami la plus leals qui soit.«

Por la dame que veoie
Descendi de mon cheval;
Car a nul fuer ne voldroie
Que je li feïsse mal.
En sospirant dist: »Cruals
Est l'amors qui me guerroie:
Dont je cuit que je morrai.
Deus! je ne puis durer al mal que j'ai.«

Dist la dame: »Se j'avoie
La peine ital, [!]
Je cuit que je m'en morroie,
Mais amorz est si leals,
Qu'ele rent en un jornal
Toz les mals et asoage
Celui que trueve feal.
En espoir de joie avoir me tient cist mals.«

II.

A fol. 29 r (sans nom d'auteur) — B fol. 152 v (sans nom d'auteur) — E pag. 121 — N (le feuillet 90, anciennement côté CIII qui, d'après une note manuscrite de Fauchet placée au bas de la page précédente contenait notre chanson, était déjà déchiré lorsque cet érudit entra en possession du ms.; la table sur laquelle se fonde évidemment la note de Fauchet, attribue la pièce à *Gillebert de Berneville*). [Raynaud N⁰ 1519.]

Boin jor ait hui cele, a cui sui amis!
Plus bel ne sai ma chançon comencier.
Bien ait amors, qu'en si halt liu m'a mis:
De li amer ne faz fors qu'avancier.
Tant est sage et franche,
Que sa grant vaillance
N'osai recorder;
Chascuns la devroit amer,
Si m'en crien toz dis,
Qu'il ne m'en fust trop pis:
Laissiée l'ai por tel dotance.

Franc cuer cortois, sage et bien apris,
A ma dame bien le vuel tesmoignier;
Ja vos corros ne fust vers moi guenchis,
Se ne fussent li felon losangier
Plain d'oltrecuidance:
La moie grevance
Lor doi demander,
Et ma dame foi porter
Qui est de tel pris,
Quant percevra lor mesdis,
Perdue auront s'acointance.

III.

B fol. 56 v (sans nom d'auteur). [Raynaud N⁰ 575.]

En avril al tens novel,
Que florissent cil vergier,
En chamoi soz Mirabel
Chevalchoie sols l'altrier.
Trovai seant un bergier
En un pré, lez un boison,
Qui sa bergiere Rechon
Regrate et dit senz decevoir:
»Deus! li cuers me faldra ja,
Tant la desir avoir.«

Quant j'oï le pastorel
Si durement corocier,

Sor mon palefroi isnel
Vers lui vois le droit sentier.
Bien se sot en piez drecier,
Et je l'ai mis a raison:
— »Bergier, es tu se bien non?«
Et il m'a dit: »Je vos affi,
Se la bele n'a de moi merci,
Je ne vivrai gaires longuement ensi.«

— »Bergiers, seroit vos il bel
Qui vos en poroit aidier?«
— »Oïl, Sire, un gras agnel
Vos donroie de loier,
Se vos m'en poiez aidier
Et le pain de mon giron.
D'altre part chastel Charlon
La troverez ou je la vi.
Et quant la verrez, por Deu! dites li
Qu'a la mort m'a mis, se n'en a merci.

A cest mot m'en departi,
Que plus n'i vols demorer.
D'altre part Richon oï
Entre ses agnels chanter.
Ne la vols pas trespasser,
Car mielz me plaist acointier
De li que de son bergier.
Lors li ai dit que sospris m'a:
— »Blonde, se vos ne m'amez,
Jamais mes cuers joie n'aura.«

— »Sire, j'ai le cuer marri,
Por ce ne vos puis amer;
Chascun jor veons Hanri
Nostre païs triboler,
Ne savons quel part torner:
Tant redotons l'aversier.
D'altre part amors ne quier
Fors que les Gauteron que j'ai.
A mes premieres amors me tenrai.«

Maintenant que j'entendi
La pastorele parler
De Gauteron son ami,
Dessanz por li acoler,
Por son gent cors remirer
Et sa boichete baisier.
Tant l'ai servi senz dangier,
Qu'ele me dist al departir:
»Or ai bone amor novele a mon plaisir.«

IIII.

L fol. 193r. [Raynaud, *Rec. de Motets* II, 83.]

L'autrier, quant me chevalchoie
De Blazon a Mirabel,
Pensoie, molt me fu bel,
En amor
Qui ja par moi n'iert finé a nul jor.
J'aim le comencement d'amor,
La fins me desagrée,
Si ne sai coment.
Si mignotement
M'a navré
La bele, qu'i nul mal ne sent.
Jamais en ma vie,
Quoi que nuls en die,
Ne me plaindrai.
Mais de cels, dont j'ai envie,
M'a asseguré:
Bele dame m'a mandé,
Qu'ele sera m'amie. *Pro.*

V.

A fol. 117r (sans nom d'auteur) — B fol. 72r (sans nom d'auteur) — f (la 56e parmi les pièces attribuées à *Moniot*, les vers 37—50 et 69—83 manquent). Le chansonnier provençal d'Urfé (22543) présente au fol. 29r les couplets 1—4 qu'il attribue à *Tibaut de Blizon*. [Raynaud N⁰ 584.]

Quant se resjoissent oisel
Al tens que je voi radolcir,
Vi deus dames soz un chastel
Floretes en un pré coillir.
La plus jone se gamentoit
Et a l'altre sovent disoit:
— »Dame, conseil vos quier et pri
De mon mari qui me mescroit,
Et se n'i a encor nul droit,
Qu'onques d'amors n'oi fors le cri.
A tort sui d'amors blasmée
Lasse! je n'ai point d'ami.«

— »Conseil vos donrai boen et bel,
Por lui faire de duel morir,
Que vos faites ami novel,
Que d'amer ne se doit tenir
Nule dame qui jone soit,
Ains face ami cointe et adroit.
Et vos avez cors signori,
Graillet et gras et lonc et droit.
S'uns chevaliers de vostre endroit
Vos prie, s'en aiez merci.
Mal ait qui por mari
Laist son leal ami.«

— »Molt m'avez or selonc mon cuer
Conseillie se Deus me salt;
Or ne me tenroie a nul fuer,
Car qui n'aime, molt petit valt,
Si com li mons tesmoigne et croit,
Que por mari laissier ne doit
Jone dame que n'ait ami.
Uns bels chevaliers me prioit,
Or le desir, or le covoit,
Or li otroi m'amor des ci.
Toz li mons ne me garderoit
De faire ami.

Molt m'anue, ma dolce suer,
Se li jalos ou lit m'asalt:
Adonc en voldroie estre fuer
En pré ou en broil ou en galt.
Avoec celui qui me soloit
Proier et qui de cuer m'amoit;
Mais li jalos m'anue si.
Je le maldi, et s'ai bien droit,
Qui le me dona, quels qu'il soit;
Qu'onques si tres malvais ne vi.
Je sui mal mise a marïer:
Si me vuel amander d'ami.«

Cachiez me fui soz un ramier
Pres d'iluec, por le mielz oïr.
Atant ez vos un chevalier
A cheval par le pré venir,
Qui molt bels et jones estoit.
Tantost com la dame apercoit,
Del cheval a pié descendi,
Devers eles le cors aloit.
Et quant la tres bele le voit,
Andos ses bels bras li tendi.
Ensi va bele dame a son ami.[1])

1) Les couplets de cette pièce sont généralement de dix vers, avec un refrain de deux vers; il parait donc en manquer un ici (comme après le v. 65). Dans le ms. f, un scribe a reconnu l'absence du 2e vers du refrain; il a cherché à y suppléer en ajoutant: *et plus mignotement que je ne di.* Le remplissage se reconnait facilement, je crois qu'il faut ajouter: *Bon fait deporter ainsi* d'après un motet du ms. g fol. 77r: *Ainssi doit on aler a son ami* || *Bon fait deporter ainssi* || *Baisier et acoler* || *Pour voir le di* || *Ainssi doit* ...

S'onques li fist mal et dongier
La bele, bien li sot merir
De bel parler et d'acointier
Et de faire tot son plaisir.
Cele qui toz les biens savoit,
Petit a petit s'aloignoit
. . . .
Et quant que cil adès baisoit,
Qu'es bels bras s'amie gisoit,
El chante et note et dist ensi:
»Chascuns me dist: Bele amez moi!
Deus! et j'ai si tres bel ami.«
Li chevaliers est retornez,
Quant il ot fait tot son plaisir.
L'altre qui trestoz les biens set,
S'est revenue vers celi.
Cele un petit se hontioit,
Et la dame li demandoit:
»Ai vos je boen conseil doné?«
— »Oïl, mais petit m'a duré,
Que trop tost somes desevré,
Car je l'aim plus que mon mari.
Je li ai tot mon cuer doné,
Si ne l'ai pas avecques mi.«

———

AUDEFROIS LI BASTARS.

Ce sont les mss. du troisième groupe (I, K, L, M) qui nous ont seuls conservé le plus grand nombre des œuvres d'*Audefrois*. Pour trois des six *chansons de toile* [1]), le ms. A nous présente des rédactions différentes de celles du 3e groupe et qui doivent leur être préférées comme on doit s'y attendre dans la plupart des cas. Deux de ces mêmes chansons de toile se retrouvent aussi dans B: l'une, qui se rapproche de très près de la leçon de A, dans la première section de ce ms.; l'autre, dans la troisième section du ms. A, s'y retrouve sous une forme différente de celle de B et assez corrompue. Quant aux 10 chansons d'amour, il n'y en a qu'une seule qui se trouve en dehors des mss. du 3e groupe, c'est encore le ms. A, qui nous en a conservé une leçon plus complète et plus correcte que celle présentée par ceux-ci.

Si l'attribution de ces seize pièces à *Audefrois* n'est pas contestée, il y en a deux autres qu'on ne saurait laisser à son compte. C'est d'abord la chanson:

Kant je voi fueille et flor colour mueir

que le ms. A place sous son nom (fol. 115v), tandisque E (pag. 142), G (fol. 84) et H [2]) l'attribuent à *Raous de Soissons*, F (fol. 66r) à *Tierris de Soissons*. Les mss. B (fol. 137r) et C^1 (fol. 85r) la présentent sans nom d'auteur. L'attribution des trois ms. du second groupe doit, ici, comme toujours, avoir

1) Je ne vois pas, pourquoi on n'adopterait pas ce terme très usité au moyen âge tout aussi bien qu'on a adopté celui de chanson de geste pour désigner ce que nous appelons aujourd'hui du terme espagnol de Romances. Voir l'article de Ferdinand Wolf dans les *Jahrbücher für wissenschaftliche Kritik* 1837, col. 924 [= *Klein. Schriften* I 1890 S. 146], Ms. f. fr. 837 fol. 82r et 19152 fol. 73v (*Lai d'Aristote*) et les ms. du roman de la Violette Ms. 1374 fol. 147ra et 1553 fol. 301ra (*chançon a toile*).

2) Cette pièce est du nombre de celles qui se trouvent copiées, d'après ce ms. perdu, dans la copie de Coustelier (Bibl. imp., fonds fr. 12611 p. 568).

le pas sur celle du ms. A, bien qu'elle ne pût être d'aucun poids en présence d'un témoignage contradictoire des mss. du 3e groupe. C'est donc à *Raous de Soissons*, je pense, que la chanson doit être attribuée: le nom de *Tierris de Soissons*, dans le ms. F, ne s'y trouve que par une négligence du copiste qui avait assigné à *Raous* la même pièce dans E.

L'attribution de la seconde pièce:

Se par mon chant me povoie alegier

est bien plus certaine encore. Il est vrai que le ms. I l'attribue à *Audefrois*, A à *Jaikes d'Amiens* et E, F, G, H à *Jacques de Hedins*, mais le témoignage de K et L qui l'assignent à *Giles de Vies Maisons* l'emporte par son poids sur toutes les attributions contradictoires des autres mss.

La plupart des chansons d'Audefroi ont déjà été publiées autre part, les *chansons de toile* notamment à cause de leur intérêt tout particulier, ont déjà eu plusieurs fois les honneurs de l'impression. M. P. Paris en a publié les Nos I, II, III, IV, V dans son *Romancero françois* (p. 21, 28, 11, 5, 32), M. van Hasselt le No III dans son *Essai sur l'histoire de la littérature française en Belgique*, M. Le Roux de Lincy les Nos I et IIII dans ses *Chants historiques* (I p. 91 et 94), M. Dinaux les Nos II et V dans ses *Trouvères Artésiens* (p. 106 et 108), M. Bartsch les Nos IIII et V dans sa *Chrestomathie de l'ancien français* (col. 181 et 179), M. Hofmann le No I (d'après A) dans ses *Altfranzösische lyrische Gedichte* (p. 3).

Quant aux chansons d'amour M. Dinaux en a publié deux (II et VI) dans ses *Trouvères Artésiens* (p. 112 et 103), M. Edélestand du Méril une (le No X) dans ses *Mélanges archéologiques et littéraires* (p. 331), M. Hofmann enfin, dans ses *Altfrz. lyr. Ged.* (p. 18) a publié le No V que j'ai publié aussi dans mon édition du chansonnier de Berne, avec la première des *chansons de toile* (*Archiv für das Studium der neueren Sprachen*, tome 42, p. 307 et 292).

CHANSONS D'AMOUR.

I.

K fol. 147r — L fol. 56r. [Raynaud No 311.]

Amors, de qui je moef mon chant,
M'a si a son voloir mené,
Que del tot sui a son comant,
Et serai a sa volenté.
N'ainc ne m'i vi desconforté
De li servir, mais plus en grant
Me truis adès, com fin amant,
De cuer verai enamoré.

Ainc n'amai a cuer repentant,
Ne n'i soi faire falseté:
Ains aim et serf a cuer joiant,
De fin voloir entalenté,
Ma dame, ou poi ai conquesté,
Forsque d'amer hardement grant:
Et quant li di mon covenant,
Semblant fait de congié doner.

Se je servisse a cuer changant,
Espoir j'eüsse recovré,
Si com cil, qui font en plaignant
Les sospirs et les mescavé.
Cil ont bien le siecle avulé,
Qui par mentir vont recovrant:
Mielz aim languir en atendant,
Que joie avoir de falseté.

Tant m'ont esté li mal plaisant,
Et li travail qu'ai enduré,
Dont j'ai soffert por amor tant,
Ou j'ai mon cuer si esprové,
Que ferm et leal l'ai trové,
Dont je sospir, en desirrant
La joie que vois remirant,
Dont mi mal sont asavoré.

Se j'ai d'amor paine grevant,
Je la recoif en lealté,
Qu'ainc ne m'i trova recreant
De faire, a mon pooir, son gré.
Et se ma dame m'a pené
A son voloir, merci demant,
Quant li plaira, s'ert avenant,
Car lonc tens ai ensi duré.

Dame, mar vi vostre bialté,
Qui si m'a mort en decevant:
Por vostre amor vois recevant
Les maus dont m'avez ireté.
Chançon, par debonaireté,
Mon seigneur de Niele avant
Te fai oïr, car bien me vant,
Qu'altre fois ai por li chanté.

II.

I[1] fol. 13 r (l'envoi manque) — K fol. 145 v — L fol. 55 r.
[Raynaud N⁰ 1436.]

Bien doi faire mes chans oïr
Puisque j'ai si bone ochoison,
Quant la riens que je plus desir
M'a proié de faire chançon.
Si ai molt avenant raison
De li servir,
Car ne puis altrement venir
A garison.

Ma lealtez m'a fait soffrir
Maint anui que m'ont fait felon,
Qui me cuiderent departir
De ma dame par traïson.
Mais tant i ai m'entention,
Que ja guerpir
Ne la quier por nul mal sentir
En sa prison.

Onques n'amai a repentir
Ne n'i soi faire mesprison,
Ains m'i fait lealment tenir
Esperance de guerredon.
Et se j'ai servi en pardon
Sans rien merir,
Bien vuel par ma dame morir,
S'il li est bon.

Molt m'esmerveil, quant je remir
La grant bialté de sa façon,
Coment m'osai si enhardir,
Que de mon cuer fis compaignon
A dame de si halt renon,
Por qui sospir.
Mais bien a pooir de merir
Ma sospeçon.

Si me lait Deus d'amor joïr,
Que ne puis amer, se li non,
Si que jamais n'en quier partir,
Mon cuer, ains li otroi en don
Et tot mon cors li abandon,
Qu'a son plaisir
Vuelle en gré de moi recoillir
Tel raençon.

Dame, ou tot bien sont de saison,
Sovent m'aïr,
Que me font a joie falir
Li Ganelon.

III.

K fol. 146 r — L fol. 55 v. [Raynaud N⁰ 729.]

Com esbahis m'estuet chanter sovent,
Desiranment, de bone amor pensis,
Qui moi sospris destraignanmant desvoie,
Si que ne sai, se faz sens ou foloie.

S'amors m'a pris, c'est par mon hardement,
Car altrement n'iert fins amors conquis:
Siens sui saisis, n'ai talent que recroie
De bien amer ma dame, ou que je soie.

Bien ai empris, que sans alegement
De nul torment vuel estre fins amis.
Cil est traïs qui fine amors guerroie,
Car nuls ne puet sans li avoir grant joie.

N'a pas mepris qui aime lealment,
Car cil qui ment de rien n'acroist son pris,
Ains fait son pis; qui de fin cuer ne proie
Dame merci, amors hait et guerroie.

Dame, merci, de boen acoentement,
Travellanment por vostre amor languis:
Et se mercis vostre ire n'afebloie,
Ma joie fraint et mes mals monteploie.

Chançons, choisis droit a Harnés [1]) ta voie
A mon seignor qui d'onor tient la joie.

---

1) Voir Dinaux, *Trouvères Artésiens*, p. 353.

IIII.

K fol. 147 v — L fol. 57 r. (Dans l'un et dans l'autre de ces mss., le scribe a laissé en blanc la place de deux couplets.) [Raynaud N° 77.)

Destroiz, pensis, en esmai,
Chant de bone amor sospris,
Et fais semblant cointe et gai
La, ou sui plus d'ire espris.
Ma dolce dame, ou j'ai pris
Les mals que ja ne vaincrai
Et s'en trai
La paine com fins amis.

Si tost com la vi, l'amai:
Ainc plus lonc terme n'i mis.
Mon cuer del tot li donai,
Et de moi son home fis.
Merci proiant la requis,
Mais molt poi i recovrai:
Ains trovai
Ses bels eus de moi eschis.

Tant dolcement m'i navrai,
En remirant son cler vis,
Que sans li joie n'aurai,
N'alegement, ce m'est vis.
Mais trop me confort envis
En la paine, vie vivrai [?]
Al cuer vrai,
S'en li ne defalt mercis.

V.

A fol. 80 v — K fol. 146 v et L fol. 55 v (le 5e coupl. manque) — M fol. 55 v (les coupl. 1 et 2 de la rédaction du ms. A, puis trois autres que j'ajoute à la fin; sans nom d'auteur). [Raynaud N° 223.]

Fine amor en esperance
M'a mis et doné voloir
De chanter, por aligence
Des mals, que me fait avoir
Cele, qui bien a pooir
D'amenuisier ma grevance;
Mais paor ai et dotance,
Que par felon losengier
Ne me vuelle justisier.

Tant me plaist sa contenance
Et ses gens cors a veoir,
Et sa tres dolce semblance,
Que vuel en gré recevoir,
Quanque me fera doloir,
Qu'adès ai en remenbrance
Que bels servirs et sosfrance
Fait fin amant avancier
Et s'onor croistre et halcier;

Par sa tres dolce acointance
Et par son bel decevoir
Fist mes cuers de moi sevrance
Et prist lez le sien manoir,
Tant li plaist a remanoir,
Qu'il aime la demorance:
Mais ainc n'i ot recevance;
Ains trueve orguel et dongier
Qui me fait color changier.

Sovent ai ire et pesence
D'amor qui tant solt valoir.
Or a torné en enfance
Sa cointise et son savoir,
Quant cels met en nonchaloir,
Qui por li ont mesestance,
Et cels done recovrance,
Qui se poinent de boisier
Et de fals cuers renvoisier.

Dame debonaire et franche,
Bien me faites percevoir
Que fins cuers senz repentance
Ne m'i puet mais rien valoir.
Vostres sui, sachiez de voir,
Se par vos n'ai delivrance
. . . . [1]
Cui je ne puis eslongier,
Ne ma dolor aligier.

Chançons, va ramentevoir
A la plus bele de France,
De par moi li faz mostrance,
Que ne m'i sai revengier
Forsque por merci prier.

Les trois couplets qui terminent la pièce dans le ms. M, présentent la même disposition des rimes qu'offrent les deux autres (a b a b b a a c c), cependant la construction rhythmique de la version de M (les mêmes rimes pour deux paires, de couplets, puis un cinquième, isolé par les rimes) ne se rencontre dans aucune des chansons d'amour de notre poëte. Dans neuf de ses chansons, *Audefrois* emploie les mêmes rimes pour toute la pièce: la dixième (VIII) nous montre dans ses six couplets deux séries de rimes dont la première se rencontre dans les coupl. 1, 2, 3, la seconde dans 4, 5, 6. En dehors de la construction rhythmique, le fait que cette version ne se trouve que dans un seul ms. de date assez récente et qui, pour une partie de ses pièces, présente des leçons refaites et remaniées, tandisque l'autre texte est donné par le ms. A et, bien que moins complet que dans A, par K et L, ne me laisse pas de doutes que les trois couplets du ms. M sont l'œuvre d'un *refaiseur*. Ce *refaiseur* qui ne manque pas d'abilité, a completé selon moi le texte de son original, qui ne comprenait que les couplets 1 et 2, par trois autres de sa façon. Du reste les voici: M fol. 55 v:

Mout est fox qui me chastie
Et qui d'amer me reprent,
Car tant a de cortoisie
Et de bon einseignement
La, ou mes fins cuers s'atent,
Que siens sui, que que nus die.
Sa valor, sa seignorie,
Sa beautez, quant la recort,
Mes maus obli que je port.

Bone dame ne doit mie
Croire malparliere gent,
Qui touz jors ont grant envie
De ceus qu'aiment leaument.
Helas! tant m'ont fait dolant,
Ma joie m'ont esloignie:
Se Dex lor toloit la vie,
De max auroie confort,
Qu'il m'ont fait sosfrir a tort.

Raisons m'enseigne et avise,
Et jou sai certeinnement,
Car, qui aimme sanz faintise,
Gent guierredon atent,
Quant il aimme en lieu vaillant.
Dont ai je m'amor bien mise,
Car en tel lieu l'ai assise,
Que ne porroie cuidier,
Qu'aie servi sanz loier.

---

1) Ici manque un vers, comme le sens incomplet et la disposition des rimes dans les autres couplets le démontrent.

VI.

K fol. 147 v — L fol. 56 v. [Raynaud N° 1628.]

Ne sai mais en quel guise
Puisse a joie avenir,
Quant me hait et mesprise
Cele, por qui sospir
Sans voloir demerir.
Mais puis qu'en moi s'est mise
Amors, qui me justise,
Bien doi les mals soffrir.

Se j'ai folor emprise,
Moi est a detenir
Cuer verai, sans faintise,
Que ne puet alentir
D'amer par repentir.
Sui par leal servise
Toz mis en sa franchise
Por faire son plaisir.

VII.

K fol. 147 r — L fol. 56 v. [Raynaud N° 831.]

Onques ne soi tant chanter,
Que le me volsist merir
Amors, ainz me fait penser
La, ou ne puis avenir.
Si me covendra sofrir
Ce que ne puis amender:
Mais grief m'iert a consirrer
Del don que vuel et desir.

Je ne puis, sans moi grever,
Si faite amor maintenir
Qui de mon cors fait sevrer
Et a ma dame saisir
Mon cuer, sans moi retenir.
Ensi ne puis je durer,
A si grief fais endurer
Ne porroie je garir.

Bien sait amors esprover
Cels qui ele vuet garir:
Mais ne me puet reprover,
Fors de lealment servir.
De ce me vuet asservir,
Por sa joie recovrer,
Com cil qui sert sans falser:
Si m'en laist ele joïr!

Ne se doit desesperer
Fins cuers, por dolor sentir,
Mais plus lealment amer
Que cors ne puist sostenir,
Sans voloir de repentir.
Car plus puet guerredoner
Amors, et joie doner,
Qu'on ne porroit desservir.

Par moi ne puis achever
De ma dolor amenrir,
Quant ne me vuet conforter
Ma dame, por cui sospir.
Mielz vuel por s'amor languir,
Qu'une altre amor conquester,
Car bien me saura saner,
Quant li vendra a plaisir.

Dame, ja ne quier partir
Mon cuer ne m'amor oster
De vos, por ma mort haster:
Car trop me faites languir!

VIII.

K fol. 146 r — L fol. 55 r. [Raynaud N⁰ 139.]

Por travail ne por paine,
Ne por dolor que j'aie,
Ne por ire grevaine,
Ne por mal que je traie,
Ne quier que me retraie
De ma dame a nul jor,
Por qui sospir, et plor:
Tant l'aim d'amor veraie,
Sans folor.

Amors le sien demaine
Trop cruelment assaie,
Trop les grieve et demaine,
Et de rien nes apaie,
Tel guerredon leur paie
Ne traient fors dolor:
Mais quant plus l'ai greignor,
Plus sui en sa manaie,
Sans folor.

Ma joie voi lontaine,
Si me grieve et esmaie,
Et ma dolor prochaine,
Dont al cuer sent la plaie.
S'ensi morir m'i laie
Ma dame por s'amor,
A li fas ma clamor,
Et rent toz et delaie,
Sans folor.

S'ensi me vuet ocirre
Amors en son fromage,
N'aurai mestier de mire,
Jamais en mon eage;
Si fera son damage
Et mes chans remanoir.
D'ocirre son droit oir
Ne fait pas vasselage,
Mais folor.

La paor d'escondire
Et dotance d'oltrage
Me fait mon grief martire
Celer et mon corage.
N'i sai mon avantage:
Si serf a mon pooir
Amor en bon espoir,
Com mon droit iretage,
Sans folor.

Chançons, alés me dire
Mon seignor un message,
Qui de Niele est sire,
Le cortois et le sage:
Que par son tesmoignage
Ne puet nuls tant valoir,
Que cil, qui vuet manoir
En amor a iretage,
Sans folor.

VIIII.

K fol. 145 r — L fol. 54 r. [Raynaud N⁰ 1260.]

Quant voi le tens verdir et blanchoier,
Ces oisellons lor joie demener,
Le louseignol aparoir el vergier,
Sor la foille renvoisier et chanter,
Lors me covient mon chant renoveler
Vers fine amor qui m'a en son dangier:
Si me puet bien a son gré justicier
Et les griés mals que j'ai, guerredoner.

Bien sai que m'ont nuisi fol losengier
Qui me cuident de ceste amor torner:
Mais ja n'en quier mon corage changier
De ma dame servir et honorer,
Qui tant me fait mon voloir comparer,
Ne de noient ne me vuet conseillier.
S'ele me fait por s'amor travaillier,
Ne me doi pas del tot desesperer.

Onques ne so envers amors trichier
En mon vivant, ne mentir ne falser:
Ains ai amé de leal cuer entier,
Si lealment, qu'il m'en plaist agrever.
Ainc ne n'i so plaindre ne doloser,
Ausi con cil, qui ont lor recovrier
Par falsement et requerre et proier:
Et sospirent si com de bien amer.

Se ma dame seüst mon desirier,
Et coneüst mon cuer et mon penser,
Plus averoit conseil de moi aidier.
Legierement me poroit conforter,
Se me voloit si bel samblant mostrer,
Qu'ele me fist primes al comencier:
Ensi poroit le torment alegier,
Qu'ele me fait soffrir et endurer.

Dolce dame, je vos pri et requier,
Qu'en vo gent cors puisse merci trover!
Se vostre amor me volez otroier,
Dont ne me puis partir ne consirrer;
Tant me plairoit vostre amor a garder,
Que ja de moi n'auriez jor reprovier.
Ains m'i poriés a vo plaisir jugier,
Com vostre home lige sanz rachater.

Chançon, va t'en, fai ma dame membrer,
Qu'ele ait de moi merci sans atargier,
Cortoisement te fai mon messagier,
Car je ne m'os en nul altre fïer.

X.

K fol. 145 r — L fol. 54 v. [Raynaud N⁰ 688.]

Tant ai esté pensis ireement,
Qu'a poi n'en ai tot perdu le chanter:
Mais fine amors tant m'ensaigne et aprent,
Qu'ele mon chant me fait renoveler.
Si chanterai por moi reconforter,
Quant ma dame n'a voloir ne talent
De moi faire nul asovagement:
Si m'en covient maint grief sospir jeter.

Plus que la mort, dot la vilaine gent,
Qui se painent de cels nuire et grever,
Qui bone amor maintiennent lealment
Sans traïson, sans mentir, sans falser,
Mais, se Deu plaist, bien m'en saurai garder,
Qu'ainc nes amai, ne lor acointement;
En lealté sofferrai le torment,
Dont ma dame m'ocit sans desfïer.

Molt a mes cuers empris grant hardement,
Qu'en si halt liu me fist onques penser,
Ou ma mort voi, je le sai vraiement,
Se ma dame le plaist a comander
Qui de ses eus fist lance, a moi navrer
D'un dols regart a bel acointement,
Dont la dolçors a mon fin cuer descent,
Ne ja nel quier d'altre mire saner.

Bien sai qu'amors m'ocist a escient,
Mais ne me sai ou plaindre ne clamer:
Puis que je ai par moi l'avancement,
Dont li travals me plaist a endurer
Que j'ai conquis en ma dame esgarder,
Ou je ne voi nul asovagement:
Et se mi oil font vo comandement,
Je nes en doi de nule rien blasmer.

Je sai de voir que j'aim si haltement,
Qu'il m'en covient mon corage celer
Vers ma dame, qui de bealté resplent:
Si n'en porrai, sans morir, eschaper,

Quant ne li os descovrir mon penser
La grant amor, ne les mals que je sent,
Dont je morrai, se pitiez ne l'en prent:
Si me laist Deus en li merci trover!

En chantant proi des millors la nonper,
Ou n'ai pooir de proier haltement:
Qu'ele ait de moi merci hasteement,
Se mes dolors vuet en joie torner.

CHANSONS DE TOILE.

I.

A fol. 69 v (les coupl. 1—9; les vers 12 et 46 manquent) — B fol. 66 v (même rédaction, sans nom d'auteur) — K fol. 150 r (le coupl. 9 manque). [Raynaud N⁰ 1378.]

Al novel tens pascor que florist l'aube espine,
Esposa li quens Guis la bien faite Argentine.
Tant jurent dolcement bras a bras soz cortine,
Que .vi. bels fils en ot; puis li mostra haïne,
Por ce que mielz ama sa pucele Sabine.
Qui covent a a mal mari
Trop sovent voit son cuer marri.

Li cuens por sa bialté l'ama tant et tint chiere,
Que de li ne se pot partir ne traire arriere;
Tant li semont ses cuers, que s'amor li requiere,
Que par devant li vient por faire sa proiere:
Mais a icele fois la vit cruel et fiere.
Qui covent a a mal mari
Trop sovent voit son cuer marri.

»Sabine,« fait li quens, »vostre cors m'atalente,
Vostre amor vos requier, la moie vos presente;
Et se vos m'en failliez, mis m'avez en tormente.«
Et la bele respont: »Ja Deus ne le consente,
Qu'en soignantage soit usée ma jovente.«
Qui covent a a mal mari
Trop sovent voit son cuer marri.

— »Sabine,« dist li cuens, »tant vos voi debonaire,
Que de vos ne me puis partir n'arriere traire.

Se vos mes volentez et mes boens volez faire,
N'a home en mon pooir, s'il en voloit retraire
Malvais mot, que les eus ne li feïsse traire.«
Qui covent a a mal mari
Trop sovent voit son cuer marri.

Tant a li quens doné et promis a la bele,
Que il li a tolu le dolz nom de pucele;
Totes ses volentez fait de la damoisele.
Argente s'en perçoit, son seignor en apele:
Por poi que ne li part li cuers soz la mamele.
Qui covent a a mal mari
Trop sovent voit son cuer marri.

La dame en sospirant a mostré son corage:
»Sire, por Deu merci, trop m'avez en viltage,
Que devant moi tenez amie en soignantage;
Si me mervoil por quoi me faites tel hontage,
Car onques en moi n'ot folie ne n'oltrage.«
Qui covent a a mal mari
Trop sovent voit son cuer marri.«

— »Argente, bien avez vostre raison mostrée;
Sor les euz vos comant que vuidiez ma contrée,
Et gardez que n'i soit seüe vo rentrée;
Car se vos i estiez veüe n'encontrée,
Maintenant en seroit la vostre vie oltrée.«
Qui covent a a mal mari
Trop sovent voit son cuer marri.

Argente s'est en piez, volsist ou non, drescie:
En plorant prent congié, dolente et correcie.
De ses enfans aidier toz les barons en prie:
Puis les baise en plorant, et il l'ont embracie.
Quant partir l'en covient, a poi n'est enragie.
Qui covent a a mal mari
Trop sovent voit son cuer marri.

La dame, al duel qu'ele ot, est cheüe sovine:
Quant redrescier se pot, dolente s'achemine.
Del cuer va sospirant et de plorer ne fine;
Les larmes de son cuer corrent de tel ravine,
Que ses bliaus en moille et ses mantels d'ermine.
Qui covent a a mal mari
Trop sovent voit son cuer marri.

Tant a la dame erré et sa voie tenue,
Qu'en Alemaigne droit est la bele venue.
Tant fait qu'en la cort est l'empereor veüe:
Devant l'empereris s'est si bel maintenue,
Qu'a son servise l'a volentiers retenue.
Qui covent a a mal mari
Trop sovent voit son cuer marri.

Argente la cortoise est de si halt servise,
Que por sa grant valor l'aime chascuns et prise.
De totes oevres est la bele si aprise,
Que desor totes ot la dame la maistrise,
Si qu'ele n'est de rien blasmée ne reprise.
Qui covent a a mal mari
Trop sovent voit son cuer marri.

Iluecques servi tant Argente la senée,
Que Deus a ses bels fils si grant honor donée,
Qu'il furent chevalier de halte renomée.
Car Deus i ot valor et bonté assenée,
Adès ont malvaistie haïe et refusée.
Qui covent a a mal mari
Trop sovent voit son cucr marri.

Plain sont de grant bonté, d'onor et de largece:
Valors qui lor desfent malvaistie et perece
Les semont et conduit et aprent et adrece,
Tant qu'a l'empereor servent par lor proece.
Or lor defuit tristors et aproche leece.
Qui covent a a mal mari
Trop sovent voit son cuer mari.

Tant sont vaillant et pro et bien servant li frere,
Que molt les aime et croit et prise l'emperere.
Et Deus qui des bienfais est gens guerredonere,
Lor fait conoistre iluec qu'Argentine est lor mere,
Et que il sont li fil et li quens Guis lor pere.
Qui covent a a mal mari
Trop sovent voit son cuer marri.

Quant reconeüs a ses bels enfans la dame,
Tel joie a a son cuer, por poi qu'el ne se pasme;
Ne deïst un sol mot por trestot un realme:

Ensement se maintient com s'en alast li ame.
Lez li sont li enfant assis sor un exame.
Qui covent a a mal mari
Trop sovent voit son cuer marri.

La dame de ses fils molt grant joie demaine,
Et li enfant de li, lors fu la joie plaine,
Si que tote la cors de resbaldir se paine.
Iluecques furent puis festiés une quinzaine,
Qu'il peüssent avoir congié por nule paine.
Qui covent a a mal mari
Trop sovent voit son cuer marri.

Molt ont fait li enfant de lor mere grant joie,
Puis demandent congié por esploitier lor voie:
Mais molt envis lor done l'emperere et otroie,
L'empereris d'or fin deus somiers lor envoie,
Et l'emperere autant, ains que partir les voie.
Qui covent a a mal mari
Trop sovent voit son cuer marri.

Lors se mist el chemin Argente et sa maisnie,
Tant fist qu'en son païs vint o sa baronie.
La pais ont li enfant entr'els fait et furnie,
Si qu'onques puis n'i ot descort ne felonie,
Et Sabine a toz jors de la terre banie.
Qui covent a a mal mari
Trop sovent voit son cuer marri.

J'imprime in italique les couplets 10—18 qui appartiennent en propre au ms. K, parceque je ne les crois pas authentiques. Les meilleurs mss., A et B, dont les leçons présentent, selon moi, de trop grandes différences, pour qu'on puisse les regarder comme provenant de la même source ne donnent pas ces couplets; par contre, ces mss. en offrent un autre à la neuvième place qui a parfaitement pu terminer la chanson comme l'a déjà fait remarquer le premier éditeur, M. P. Paris. Le *refaiseur* de K ne trouvant probablement pas ce couplet dans sa source a cru devoir continuer le récit et ajouter une seconde partie de sa façon. S'il l'avait trouvé, il ne l'aurait certainement pas supprimé: ce n'est guère dans les habitudes des *refaiseurs* des chansons qui ont plutôt la tendance de délayer que de raccourcir. Quant à la seconde partie de la chanson qui est pleine de répétitions et de tautologies qui sont étrangères au style toujours sobre d'*Audefrois*, elle me paraît tout

particulièrement suspecte à cause du coup de théâtre qui, en supprimant le personnage du comte Gui, amène ses six fils en Allemagne et à cause de l'intervention d'un vrai *deus ex machina* qui leur fait connaitre (v. 95):

». . . . . . . qu'Argentine est lor mere,
Et que il sont li fil et li quens Guis lor pere.«

Il était absolument superflu de leur apprendre ce dernier fait qui devait leur être parfaitement connu puisqu'ils étaient restés avec leur père lorsque Argentine fut chassée par celui-ci (v. 52—54). Dans le dernier couplet du reste, le comte Gui reparaît sans être cependant nommé: le *entr'els* du v. 122 ne peut se rapporter qu'à lui et Argentine. Il est aussi le sujet sous-entendu du vers 124. Peut-être *o sa baronie* est dit, avec un trope assez hardi pour *o son baron Guion.*

II.

K fol. 151 v. [Raynaud N° 1688.]

Bele Emmelos es prés desos l'arbroie
Plore Guion, sor l'erbe qui verdoie,
Por mal mari qui la bat et laidoie:
Mais por destrainte de chastoi
Ne puet son cuer retraire a soi.
Et Guis aime Emmelot de foi.

Forment se plaint la bele et molt s'esfroie
Et dit plorant: »Amis, trop me guerroie
Por vostre amor mes maris et maistroie,
Si qu'onques mais fille de roi
Ne fu menée a tel desroi!«
Et Guis aime Emmelot de foi.

»Lasse, ou fuirai, quel sentier ne quel voie?
N'ai desirrier, amis, fors que vos voie:
Car s'un sol jor a mon bon vos avoie,
Tant ameroie le dosnoi,
Que jamais n'averoie anoi!«
Et Guis aime Emmelot de foi.

Li suens maris l'entent, molt se gramoie
De la bele, qui si le contraloie;
A li s'en vint, parmi les dras de soie
La bati tant, que por un poi
Ne l'a morte lés le rapoi.
Et Guis aime Emmelot de foi.

Tant li debat sa char qu'ele persoie,
Si qu'en cent lius li desront et peçoie.
Après les colps son dolz ami rechoie
Qui s'en repairoit del tornoi
Par avanture les l'anoi.
Et Guis aime Emmelot de foi.

S'amie entent li quenz, vers li s'avoie,
Sa dolor voit, a poi qu'il ne marvoie,
»Bele Emmelot, fait il, Deus vos porvoie!
Dites moi, bele, je vos proi,
S'on vos a batue por moi?«
Et Guis aime Emmelot por foi.

Bele Emmelos, qui sospirant larmoie
Li dit, »Amis, por vos les mals amoie
Que me faisoit li dux, quant vos nomoie
Et dit, de vos amer n'ai loi:
Or me sormaine a estreloi.«
Et Guis aime Emmelot de foi.

Quant li quenz l'ot, durement li anoie
L'espée trait dont li aciers burnoie,
Le duc a mort, durement s'i manoie,
S'amie enporte sanz effroi
Devant lui sor son palefroi.
Et Guis aime Emmelot de foi.

En son païs porte li quens sa proie,
Sa dame en fait, a li servir s'otroie,
Et la bele n'a talent que recroie
De lui servir en bone foi.
Molt s'entraiment de cuer andoi.
Et Guis aime Emmelot de foi.

III.

K fol. 148v — L fol. 57v. [Raynaud N° 1654.]

Bele Ydoine se siet desos la verde olive
En son pere vergier, a soi tence et estrive,
De vrai cuer sospirant se plaint: »Lasse, chaitive!
Amis, riens ne m'i plaist sons note ne estive;
Quant ne vos puis veoir, n'ai talent que plus vive!«
Hé Deus!
Qui d'amor sent dolor et paine
Bien doit avoir joie prochaine.

»Aimi lasse«, fait ele, »con ci a longue atente!
Quens Garsiles, amis, por vos sui en tormente.
Amis, la vostre amors me livre tele entente
Qu'en lermes et en plors userai ma jovente:
N'en puis vive eschaper, se ne vos voi ou sente!«
Hé Deus!
Qui d'amor sent dolor et paine
Bien doit avoir joie prochaine.

»Mar fust onques la guerre de mon pere esmeüe,
Par quoi en cest païs est vostre gens venue.
Tant l'avez par vos armes richement maintenue,
Qu'afinée l'avez et la pais conseüe:
Mais ançois fu la vie maint chevalier tolue.«
Hé Deus!
Qui d'amor sent dolor et paine
Bien doit avoir joie prochaine.

»Bien fust ore la terre de mon pere escillie,
Tote la gens menue et morte et malbaillie,
Se la guerre ne fust acordée et païe,
Ou tant estor fesistes, tante fiere assaillie!
Dont puis ai mainte nuit por vostre amor veillie!«
Hé Deus!
Qui d'amor sent dolor et paine
Bien doit avoir joie prochaine.

»Quant fermé fu la pais et la guerre fenie,
Que tote fu montée la vostre baronie,
Vo cuer me presentastes, ou ainc n'ot vilenie:
. . . .
Mais ja ere por vos de mon cuer desgarnie!«
Hé Deus!
Qui d'amor sent dolor et paine
Bien doit avoir joie prochaine.

»Amis, vo grant bialté me plaist molt a retraire;
Tant estes dolz et frans, cortois et debonaire,
Qu'onques rien envers moi ne volsistes mesfaire.
Tant m'avez fait d'amor, ne me poez mesplaire,
Si que mon cuer ne puis de vostre amor retraire.«
Hé Deus!
Qui d'amor sent dolor et paine
Bien doit avoir joie prochaine.

»Hé lasse! que ferai? tant sui en grant destrece.
Amis, vo grans bialtez, vo sen et vo proece
M'ont si feru d'un dart d'amor qu'el cuer me blece,
Se vos ne l'en jetez, n'est hom qui hors l'en mece,
Car vos, i avez mis et le fer et la flece.«
Hé Deus!
Qui d'amor sent dolor et paine
Bien doit avoir joie prochaine.

Que que la bele Ydoine plore et plaint et dolose,
Le pro Garsilion qui tant aime et golose,
Atant es vos sa maistre, de tost aler jalose,
Isnelement corant tote une voie herbose,
Et voit sa damoisele en vie dolerose.
Hé Deus!
Qui d'amor sent dolor et paine
Bien doit avoir joie prochaine.

»Damoisele«, fait ele, »fraigniez vostre corage,
Trop avez hui mené grant dolor et grant rage:
Li rois et la roïne ont perçut vostre usage
Et bien dient entre els que n'estes mie sage.«
Es vos sa mere, ou vient, ja i aura damage!
Hé Deus!
Qui d'amor sent dolor et paine
Bien doit avoir joie prochaine.

Par les treces la prent, qu'ele ot blondes com laine,
Devant le roi son pere isnelement l'enmaine,
Son errement li conte, dont bien estoit certaine.
— »Ore ara«, dist li rois, »bateüre prochaine:
Puis la ferai serrer ens en la tor altaine.«
Hé Deus!
Qui d'amor sent dolor et paine,
Bien doit avoir joie prochaine.

Tantost fait la pucele despoillier et descaindre:
Tant la bati d'un frain la, ou la pot ataindre,
Que tote sa char blanche li fait en vermeil taindre.
Puis la fait enserrer en la tor et remaindre:
Ensi la cuide bien chastoier et destraindre.
Hé Deus!
Qui d'amor sent dolor et paine
Bien doit avoir joie prochaine.

Or est la bele Ydoine en la tor sole mise;
Mais por ce ne changa son cuer en nule guise,
Qu'ele est si de l'amor Garsilion esprise,
Qu'il n'est riens en cest mont, qu'ele tant aime et prise.
En plorant le regrete, dont bien estoit aprise.
He Deus!
Qui d'amor sent dolor et paine
Bien doit avoir joie prochaine.

Trois ans fu la pucele en la tor enserrée:
Son dolz ami regrete, dolente et esplorée.
— »Hé! dolz ami«, fait ele, »con longue demorée
Je sui por vostre amor en ceste tor quarrée!
Tote i morrai por vos, tant sui je plus irée.«
Hé Deus!
Qui d'amor sent dolor et paine
Bien doit avoir joie prochaine.

Lors plore derechief et crie a vois haltaine:
»Amis, por vos ai traite mainte dure semaine;
Ci sui por vostre amor enserrée a grant paine,
Ne puis sor piés ester, tant sui sosprise et vaine!«
A cest mot chiet pasmée sans vois et sans alaine.
Hé Deus!
Qui d'amor sent dolor et paine
Bien doit avoir joie prochaine.

Li rois ot entendu et le cri et la noise:
Durement s'esmerveille, quant ele ne s'acoise.
En la tor vint corant plus tost que cers ne voise:
Sa fille voit pasmée, Ydoine la cortoise,
Entre les bras la prent, n'a talent qu'il s'en voise.
Hé Deus!
Qui d'amor sent dolor et paine
Bien doit avoir joie prochaine.

Grant dolor a al cuer li rois, ne set que dire [1])
De pasmoissons revient la bele, si sospire.

---

1) Après 120. K contient encore le vers:
La roïne i revient, de duel confont et d'ire;
L: *La roïne racourt, de duel confunt et d'ire.*
Sans compter que le vers est de trop dans le couplet l'intervention de la reine qui ne reparaît plus, est parfaitement deplacée. Je regarde ce vers comme une interpolation.

— »Fille,« ce dit li rois, »ceste amors vos empire«.
Quant ele pot parler, si respont: »Voire, sire.
Lasse, tote i morrai, ne m'en puis escondire.«
Hé Deus!
Qui d'amor sent dolor et paine
Bien doit avoir joie prochaine.

— »Fille com ceste amors vos à palie et tainte!
D'amer Garsilion ne vos estes pas fainte.
Ja ne verras un mois, tant t'a s'amors atainte!«
— »Sire, por Deu merci, ci n'a mestier destrainte.
Se ne l'ai a baron, de duel serai estainte.«
Hé Deus!
Qui d'amor sent dolor et paine
Bien doit avoir joie prochaine.

»Fille, se vos voliez entendre a mariage,
Fil de roi vos donroie, riche et de halt parage.«
— »Sire, ja n'aurai home en trestot mon eage,
Se n'ai Garsilion, le bel, le pro, le sage;
Nul si vaillant, sans vos, ne sai en nul lignage.«
Hé Deus!
Qui d'amor sent dolor et paine
Bien doit avoir joie prochaine.

Quant li rois ot sa fille qu'aillors ne vuet entendre,
Un tornoi fait crier, que plus n'i valt atendre:
Devant la tor sera, bien s'i porront estendre
Et qui le pris aura, s'i li convendra prendre
Ydoine la cortoise, ou il n'a que reprendre.
Hé Deus!
Qui d'amor sent dolor et paine
Bien doit avoir joie prochaine.

Par le païs fu tost seüe la novele:
Plus lor plaist a oïr, que harpe ne viele.
Tuit dient qu'il iront conquerre la pucele,
Por s'amor meteront mainte lance en astele.
. . . .
Hé Deus!
Qui d'amor sent dolor et paine
Bien doit avoir joie prochaine.

Lors vienent chevalier de mainte terre estraigne,
Por amor la pucele, n'i a nul qui remaigne.

Quens Garsiles i vint a molt riche compaigne:
Devant la tor la bele ot mainte riche ensaigne,
Et li tornois comence, n'i a nul qui se faigne.
Hé Deus!
Qui d'amor sent dolor et paine
Bien doit avoir joie prochaine.

Chascuns por bele Ydoine de bien faire s'avance,
Qui s'ert mise as fenestres, n'ot tant gentil en France.
Son dolz ami presente par amors une manche,
Et li quens la reçoit, ens el tornoi se lance:
Ainc mieldres chevaliers ne tint escu ne lance!
Hé Deus!
Qui d'amor sent dolor et paine
Bien doit avoir joie prochaine.

Riches fu li tornois desos la tor antiue,
Chascuns par sa proece vuet qu'Ydoine soit siue.
La bele s'escrie: »Quens Garsiles, ajue!«
Li quens qui chevalier ne dote ne eschiue
A fait le jor vuidier maint cheval et maint yue.
Hé Deus!
Qui d'amor sent dolor et paine
Bien doit avoir joie prochaine.

Molt le fait bien Garsiles qui proese a et force:
Por l'amor la pucele s'esvertue et efforce.
Ces escus froisse et fent com s'il fuissent d'escorce.
A chevalier n'assamble qu'a terre ne le porce.
. . . .
Hé Deus!
Qui d'amor sent dolor et paine
Bien doit avoir joie prochaine.

Tot le tornoi venqui, la pucele a conquise,
Et li rois li dona, si l'a a feme prise.
En sa terre l'emporte, a halte honor l'a mise:
Molt dolcement s'entraiment, lealment, sans faintise.
Or a la bele Ydoine quanque ses cuers devise.
Hé Deus!
Qui d'amor a dolor et paine
Bien doit avoir joie prochaine.

IIII.

A fol. 33r (le 6e coupl. manque) — K fol. 148r — L fol. 57r. [Raynaud N° 1616.]

Bele Ysabels, pucele bien aprise,
Ama Girart et il li en tel guise,
Qu'ainc de folor ne fu par lui requise:
Ains l'ama de si bone amor
Que mielz de li garda s'onor.
Et joie atent Girars.

Quant plus se fu bone amors entr'els mise
Par lealté afermée et reprise,
En cele amor la demoisele ont prise
Si parent, et doné seignor,
Oltre son gré, un vavassor.
Et joie atent Girars.

Quant sot Girars, cui fine amors justise,
Que la bele fu a seignor tramise,
Grains et marris fist tant par sa maistrise
Que a sa dame en un destor
A fait sa plainte et sa clamor.
Et joie atent Girars.

»Amis Girart, n'aiez ja covoitise
De ce voloir dont ainc ne fu requise,
Puis que je ai seignor qui m'aime et prise.
Bien doi estre de tel valor,
Que je ne doi penser folor.«
Et joie atent Girars.

»Amis Girart, faites ma comandise;
R'alez vos en, si ferez grant franchise:
Morte m'auriez, s'od vos estoie prise.
Mais metez vos tost el retor,
Je vos comant al creator.«
Et joie atent Girars.

»Dame, l'amor quaillors avez assise, [1])
Deüsse avoir par lealté conquise;

1) J'imprime ce couplet en italique parceque je suis très disposé à le regarder comme l'œuvre d'un *refaiseur*. Il ne se trouve pas dans le meilleur ms., le vers 1: *l'amor qu'aillors avez assise* jure avec les vers 2 et 11: *Ysabels* ne parle à *Girars* dans le couplet 4 que de son devoir, non de son amour pour son mari; quant au reste du couplet il fait double emploi avec le suivant. Le *refaiseur* aurait introduit ce couplet pour faire répondre *Girars* en deux couplets aux deux que lui adresse *Ysabels*.

Mais plus vos truis dure que pierre bise:
S'en ai al cuer si grant dolor,
Qu'a bel semblant sospir et plor.«
Et joie atent Girars.

»Dame, por Deu«, fait Girars sans faintise
»Aiez de moi merci par vo franchise:
La vostre amors me destraint et atise,
Et por vos sui en tel error,
Que nuls ne puet estre en greignor.«
Et joie atent Girars.

Quant voit Girars, cui fine amors justise,
Que sa dolors de noient n'apetise,
Lors se croisa de duel et d'ire espris,
Et porquiert ensi son ator,
Que il puist movoir a brief jor,
Et joie atent Girars.

Tost muet Girars, tost a sa voie quise,
Davant tramet son escuier Denise
A sa dame parler par sa franchise.
La dame iert ja por la verdor
En un vergier cuillir la flor.
Et joie atent Girars.

Vestue fut la dame par coentise:
Molt iert bele, graile et grasse et alise;
Le vis avoit vermoil come cerise.
»Dame«, fait il »que tres bon jor
Vous doinst cil cui j'ain et aor.«
Et joie atent Girars.

»Dame, por Deu!« fait Girars sens faintise,
»Doltre mer ai por vos la voie emprise.«
La dame l'ot; mielz volsist estre ocise:
Si s'entrebaisent par dolcor,
Qu'andui cheïrent en l'erbor.
Et joie atent Girars.

Ses maris voit la folor entreprise:
Por voir cuida, la dame morte gise
Lez son ami, tant se het et mesprise,
Qu'il pert sa force et sa vigor
Et muert de duel en tel error.
Et joie atent Girars.

De pasmoison lievent par tel devise,
Que il font faire a mort tot son servise.
Li duels remaint, Girars par sainte eglise
A fait de sa dame s'oissor,
Ce tesmoignent li ancessor.
Or a joie Girars.

V.

A fol. 16 v (*Retrus Aidefrois li baistairs*) — B fol. 146 v (réd. diff., sans nom d'auteur, les v. 31 et 32, 37 et 38 sont intervertis, la fin de la pièce, à partir du v. 39 est tout à fait différente de la leçon de A) — K fol. 149 v — L fol. 58 v (les vers 1—40 jusqu'au mot *cuers* incl.). [Raynaud N⁰ 1525.]

En chambre a or se siet la bele Beatris;
Gamente soi forment, en plorant trait ses fis:
»Dolz, Deus! consilliez moi, vrais peres Ihesucris,
Qu'ensainte sui d'Ugon, si qu'en lieve mes gris,
Et a moillier me doit penre li dus Henris!«
Bien sont assavoré li mal
Qu'on trait por fine amor leal.

»Lasse« fait ele en bas, »que porrai devenir,
Coment oserai je devant le duc venir?
Car ne lairoie a moi touchier ne avenir
Nul home fors Ugon, s'il m'en loist covenir.
Bien li devroit de moi membrer et sovenir.«
Bien sont assavoré li mal
Qu'on trait por fine amor leal.

»Dolente, sens consoil, com puis haïr le jor,
Que premiers oi d'Ugon l'acointance et l'amor
Par quoi je perderai la haltesce et l'onor
Del duc qui entresait vuet que l'aie a seignor:
Ains m'aura, se je puis, cil qui en ot la flor.«
Bien sont assavoré li mal
Qu'on trait por fine amor leal.

Que qu'ensi fait son duel la bele a cuer irié,
Uns escuiers l'entent qui iert de s'amistié:
Davant li est venus, si en ot grant pitié.
Quant Beatris le voit, son cuer a rehaitié,
Puis li a son voloir et son boen enchargié.
Bien sont assavoré li mal
Qu'on trait por fine amor leal.

»Frere, vos avez bien oï mon covenant,
Alez moi dire Ugon, sans point d'arestement,
Qu'en mon pere vergier l'atendrai soz l'aglent.
Gart soi, qu'a cest besoing nel truisse mie lent!«
— »Damoiselle,« fait il, »tot a vostre comant.«
Bien sont assavoré li mal
Qu'on trait por fine amor leal.

Li escuiers va tant, qu'il a trové Ugon,
La vie Beatris a la clere façon
Li conta a briés mos de polie raison.
Et quant li quens entant son voloir et son bon,
De joie li tressalt ses cuers en pasmoison.
Bien sont assavoré li mal
Qu'on trait por fine amor leal.

Tantost qu'il pot parler, a dit a l'escuier:
»Amis, oses me tu por voir dire et noncier
Que bele Beatris vuet que l'aie a moillier,
Et qu'ele m'atendra en son pere vergier?«
— »Sire, bien le vos os et dire et fiancier.«
Bien sont assavoré li mal
Qu'on trait por fine amor leal.

Grant joie en ot li quens qui d'amor ert espris:
.L. chevaliers de son consoil a pris,
Monter les fait tantost sor les chevals de pris,
Par nuit en est tornez, quant il fu avespris;
Por ce que nuls n'en soit conẽus ne repris.
Bien sont assavoré li mal
Qu'on trait por fine amor leal.

Il ont tant chevalchié la nuit et le demain,
Qu'à vespre sont venu soz le vergier a plain.
Ugues tressalt le mur, trueve en un liu soltain
S'amie Beatris, si la prent par la main
Et dist: »Deus! or ai tot quant j'ai m'amie en main.«
Bien sont assavoré li mal
Qu'on trait por fine amor leal.

»Hugues«, dist Beatris, »que ferez vos de moi?
Prandre me vuet li dus Henris, si m'en effroi.
Ensainte sui de vos, si vos requier et proi,
S'onques ot en vo cors ne lealté ne foi,
Que vos m'emportez tost, car nul millor n'i voi!«
Bien sont assavoré li mal
Qu'on trait por fine amor leal.

Dolcement a li quens son gent cors embrassié:
Par amor se sont tuit andui entrebaisié,
Que molt ont lor anui iluecques abaissié.
Del vergier sont issu, que n'i quissent congié:
Tant poinent lors chevals que il sont aloignié.
Bien sont assavoré li mal
Qu'on trait for fine amor leal.

Jusqu'au palais Hugon ne voldrent arester:
Iluecques reposa Beatris a vis cler.
Grant joie et grant desduit orent a l'assembler;
Tant s'entreaiment entr'els lealment sens falser,
Que l'uns l'altre ne vuet son voloir refuser.
Bien sont assavoré li mal
Qu'on trait por fine amor leal.

Li dus Henris le sot, molt en fu esmaiez:
Al pere Beatris en vint tot corociez:
Fierement li a dit, com uns hons enragiez;
»Tolu m'avez m'amie, s'en avendra meschiez;
A Hugon en sera encor copez li chiez,
Et vos aussi, par Deu! en serez deschaciez!«
Bien sont assavoré li mal
Qu'on trait por fine amor leal.

Quant li sires l'entent, dolcement respondi:
»Sire, tenez ma foi, lealment vos plevi:
Ugues la m'a emblée, iersoir la me toli.«
— »Helas!« ce dist li dus, »com or m'a mal bailli;
Mielz amasse estre mors qu'il l'enportast ensi.
Deus d'amor! que ferai? vien avant, si m'oci!«
Bien sont assavoré li mal
Qu'on trait por fine amor leal.

»Sire,« ce dist la mere, »ne vos desconfortez,
Ja Beatris, ma fille, mais ne recoverez,
Por Deu! laissiez Ugon avoir ses amistez:
Ançois l'ama de vos, que tres bien le savez!«
— »Dame«, ce dist li dus, »tot ce est veritez:
Mais s'amors me destraint, dont je sui enflamez.«
Bien sont assavoré li mal
Qu'on trait por fine amor leal.

Li dus est remontez, de joie mas et vuis,
En sa terre revint a molt poi de desduis,

Malades se colcha, si com l'estoire truis,
D'une tel maladie dont ne releva puis.
Mors fu por bien amer, dont se fist grans anuis.
Et Hugues ot s'amie, qui fu cortois et duis.
Bien sont assavoré li mal
Qu'on trait por fine amor leal.

Il est assez singulier que la rédaction reproduite par les mss. K et L aussi bien que celle du ms. B (qui est toute différente de la première) finisse au vers 40. Les scribes de K et L ont laissé en blanc la place des autres couplets, celui de B (ou le ms. qu'il transcrivait) a terminé tant bien que mal la pièce par trois nouveaux couplets de sa façon. Il n'est pas impossible qu'aussi dans le ms. A tout le reste de la pièce soit l'œuvre d'un *refaiseur* qui, certainement, aurait été plus habile que celui qui a ajouté les couplets du ms. B mais qui aurait aussi, tout en imitant assez bien le style d'*Audefrois*, negligé, pour les quatre derniers couplets, la construction rhythmique généralement observée par ce poëte, en leur donnant six vers au lieu de cinq. Quant aux vers ajoutés par le *refaiseur* de B les voici:

B fol. 147 r. Ugues ait antandut, ke dist li escuiers
De belle Biatris ke l'atant ou vergier:
De la joe k'il ait saillit tantost an piez,
Et ait dit a valat: »Reva toi an arrier
Et me di a ta dame: g'i voix sans delaier.«
Bien sont asavoreit.

Ugues s'armait tantost, il et seu conpagnon
Et montait el chival, sans point d'aresteson,
Et est venus a l'airt, ou celle est ki ces bons
Est praste d'asevir a sa devision.
Ugues tresalt lou mur, se la mist sus l'arson.
Bien sont asavoreit.

Ugues s'an est torneis, s'an moinet Biatris
An sa terre est venus, c'ains ni ot contredit.
La dame ait espousée, puis an fist ces delis:
Bonnement sont ansanble com amie et amins,
Cil l'ot, c'avoir la dut, li atre i ont faillit.
Cant ces peires lou sot, de rien nou contredist.
Bien sont asavoreit li mal
C'on trait por bone amor loal.

VI.

K fol. 151 r. [Raynaud N° 1320.]

En l'ombre d'un vergier
A l'entrant de pascor
Dejoste un aiglentier
Ere por la verdor:
S'oï en un destor
Desoz un olivier
Plorer un chevalier
Sospris de fine amor,
Et dit: »E, ae! o, or, ae!
Bien m'ont amors desfié!«

Je me trais el ramier
Por oïr sa dolor
Lors fait un duel plenier
A cuer plain de tristor:
Onques n'oi greignor.
Bien se sait efforcier;
De son grant destorbier
Se plaint et fait clamor,
Et dit: »E, ae! o, or, ae!
Bien m'ont amors desfié!«

Ne puet son duel laissier,
Tant est en grant freor,
Plore de cuer entier
Et dit par grant dolçor:
»Dame, fille a contor,
Cui bontez fait prisier,
Vostre home droiturier
Aidiez por vostre honor!«
Et dit: »E, ae! o, or, ae!
Bien m'ont amors desfié!«

»Dame, vostre rentier
Me faites nuit et jor.
Apris ai un mestier,
Qu'adès sospir et plor.
Ne faz altre labor
Fors penser et veillier
Et mon cors traveillier
Si pert a ma color.«
Et dit: »E, ae! o, or, ae!
Bien m'ont amors desfié!«

Ne me poi plus targier,
Quant j'oï sa folor:
Vers li vois mon sentier,
N'i faiz plus de sejor.
De Deu le creator
Le saluai premier:
Plus dolz a l'acointier
Le trovai d'un pastor.
Et dit: »E, ae! o, or, ae!
Bien m'ont amors desfié!«

Bel me sot araisnier
Que n'eüsse paor.
Lors traisimes arrier
Par desos un aubor
Foilli, por la chalor:
Si me dit sans boisier:
»Frere, fals losengier
M'ont mis en grant error.«
Et dit: »E, ae! o, or, ae!
Bien m'ont amors desfié!«

»Frere, je vos requier
Consoil de la millor
Que on puist soshaidier:
Bien en porte la flor
Ma dame cui j'aor,
S'a droit la vuet jugier.
Or m'en font eslongier
Li cuivers jangleor.«
Et dit: »E, ae! o, or, ae!
Bien m'ont amors desfié!«

»Deus vos puist conseillier,
Sire, par sa dolçor
Poi se puet on gaitier

De felon traïtor:
Car tant i a des lor
Por amors guerroier,
C'on ne s'en puet vengier:
Tant sont engigneor.
Et dit: »E, ae! o, or, ae!
Bien m'ont amors desfié!«

»Sire, mal enconbrier
Et male deshonor
Lor puist Deus envoier
Que proient pecheor;
Et il vos doint laissor
D'avoir vo desirrier:
De ce que avez chier
S'auroiz joie et baldor.«
Et dit: »E, ae! o, or, ae!
Bien m'ont amors desfié!«

Tant fumes en l'erbier
Que vi la tenebror
De la nuit aprochier:
Congié pris al seignor.
Lors me mis al retor,
Molt bel me sot proier
D'avec lui herbegier,
Atant m'en part et tor
Et dit: »E, ae! o, or, ae!
Bien m'ont amors desfié!«

Puis, vi un vavassor
Del seignor tesmoignier,
Qu'il le vit racointier
El vergier soz la tor.
Et dit: »E, ae! o, or, ae!
Bien m'ont amors desfié!«

ROGIERS D'ANDELIS.

Le bagage littéraire de ce poëte est assez mince: il se réduit à deux chansons dont une (*Par quel forfait ne par quele ochoison*) lui est contestée, par *Gasses* dans le ms. A, et par le châtelain de Coucy dans les mss. E, G, H, I^3.[1]) Je l'ai imprimée ci-dessus (p. 134) dans un appendice aux chansons du châtelain avec une autre dont l'attribution à ce poëte est également douteuse. J'ai imprimé ces pièces à la suite des poésies du Châtelain, parce qu'elles imitent assez heureusement le langage et la manière de ce poëte et parce que je n'étais pas d'avis de donner une place à part aux poëtes, aux quels les meilleurs mss. assignaient ces chansons avec plus de vraisemblance. Pour *Rogier d'Andelis*, j'ai changé d'avis; il conviendra de lui donner cette place, non tant à cause de la valeur intrinsèque de ses deux pièces, qu'à cause de l'époque où il vivait. La chanson étant déjà imprimée à la p. 134, je n'ai qu'à y renvoyer, j'ajouterai seulement à la note de la page 133, qu'il faudra peut être retrancher de la pièce non seulement le 4e coupl. des mss. du 2e groupe mais aussi le 6e de A, bien qu'il se trouve dans le meilleur ms. En effet, la construction rhythmique régulière n'admet guère un sixième coupl. qui ne rime pas avec le cinquième, tandis qu'un cinquième couplet avec des rimes isolées termine un grand nombre de chansons.

Quant aux éditions de pièces de *Rogier d'Andelis* j'ai déjà dit (p. 100) que celle dont je viens de parler se trouve dans les deux recueils des poésies du châtelain. J'ai publié aussi cette pièce d'après A dans mon édition de ce ms. (*Archiv* 43, 292) où se trouve aussi la seconde (*ibidem* 42, 338).

---

1) Dans les mss. B et C^1 la chanson se trouve également, sans nom d'auteur, mais au milieu de pièces authentiques du châtelain. Cet argument a toujours quelque importance excepté naturellement dans les recueils qui rangent les chansons par ordre alphabétique.

I.

A fol. 102r (le v. 15 manque 14 et 16 sont intervertis; sans nom d'auteur) — K fol. 171r et L fol. 41v (sans envoi avec un 5e coupl. que j'ajoute à la fin) — M fol. 59r (les coupl. 1, 2, 4 de A, le 5e de K et L, le 3e de A, puis l'envoi; sans nom d'auteur) — h fol. 110r (le coupl. 1 de A, le 5e de K et L, 3, 2, 4 de A puis l'envoi de M; sans nom d'auteur) — f (la 29e des pièces attr. à *Monios*). [Raynaud No 997.]

Ja por ce, se d'amer me duel,
Ne laisserai que je ne chant;
Car plus ai mal que je ne suel,
Et plus me confort en chantant.
Par mainte fois fais bel semblant,
Que je sui dolans et marris,
Si qu'a mes dis
Puet on bien, tant sui esbahis,
Conoistre par usage,
Qu'une dolors s'est mise en mon corage
D'un pencement, dont mainte fois avient,
Que je di ce dont a cuer me sovient.

Cis mals et cis pensers me vient
De la, ou je morrai soffrant;
Et a soffrir le me covient:
Car ma dame n'a nul talent
De moi aidier mien esciant,
Se par tens ne l'en prent mercis.
Mais uns respis
Me conforte, dont sui garis,
Qu'ele est et pros et sage;
Et si sait bien et conoist mon corage:
Par mainte fois me dist ce que je vuel,
Mort m'a ses sens et traï m'ont si oil.

Tant oi de mals qu'encor m'en duel,
Quant al partir li ving devant:
Et je cuidai, si com je suel,
Panre congié, mais en plorant
Ne poi dire: »A Deu vos comant«.
Ains me fu li parlers faillis,
Puisqu'en partis
De li ne fu mes chans oïs.
Ne ne plaing mon damage

Que j'ai amé lonc tens, par mon folage,
Et amerai et, se mals m'en avient,
N'est pas amor, dont a cuer ne sovient.

De li nuls confors ne me vient,
Ne d'aillors mie n'en demant.
Bien sai, que morir me covient
De ceste joie, en atendant.
Et cist mals que j'ai porté tant
Ne puet estre senz mort garis.
Mais se garis
En iere, plus iere enrichis
Que nuls de mon lignage.
De li amer faz folie et oltrage
Por quoi l'aim donc? — Por ce, qu'amer la vuel,
Ne n'en puis mais, ce me firent mi oil.

Com essilliez, partiz de signorage,
Plore mon duel et mon damage vuel:
Jamais, ce croi, ne la verront mi oil.

Le *refaiseur* de la source commune à laquelle remontent les différents mss. du 3[e] groupe, qui croyait apparemment que la pièce devait avoir cinq couplets, (comme c'est en effet la règle observée dans la plus grande partie des chansons françaises) en a ajouté un cinquième de son crû qu'il a intercalé entre les vers 45 et 46. En ajoutant deux nouveaux vers à la fin du coupl. 4, il se ménageait les deux derniers vers de ce couplet pour son cinquième, peut être à cause de l'envoi qui devait s'accorder pour la rime d'après la règle générale, avec les derniers vers du dernier couplet. Cependant cet envoi ne se trouve pas conservé dans tous les mss. du troisième groupe. Quoiqu'il en soit le refaiseur a violé la régularité parfaite de la construction rhythmique de la pièce, telle qu'elle se trouve dans le meilleur ms. A, par l'introduction de ce nouveau couplet. — Ici encore comme dans beaucoup d'autres cas, c'est cette violation de la construction rhythmique du poëte qui fait reconnaître à coup sûr l'œuvre du *refaiseur*. Voici le tableau des rimes des couplets de A, que je crois seuls authentiques

C. I.	a b a	b b	c c c	d d	e e
C. II.	e b e	b b	c c c	d d	a a
C. III.	a b a	b b	c c c	d d	e e
C. IV.	e b e	b b	c c c	d d	a a
Envoi.				d	a a

Cette construction, qui dispose les quatre rimes dont le poëte s'est servi en deux types d'une régularité parfaite, dont

l'un est employé pour les couplets 1 et 3, l'autre pour les coupl. 2 et 4, n'admet en aucune façon l'adjonction d'un cinquième couplet. Aussi, pour introduire ce couplet, le ***refaiseur*** a-t-il dû briser l'harmonie de la construction, qui consiste particulièrement dans le changement mutuel des rôles entre la rime *a* et *e* (changement qui produit en même temps des *coblas capcaudadas*). Il a remplacé deux rimes *a* à la fin du couplet 4 par deux rimes *e*; par contre, il a employé deux rimes *a* à la fin de son cinquième, où il fallait deux rimes *e* (d'après le type des couplets 1 et 3). Nous nous trouvons donc avoir quatre types, dont le 1er serait employé dans deux coupl. (1 et 3), tandis que les 3 autres ne se rencontreraient que dans un couplet chacun, ce qui est contraire à toute espèce de régularité. Les couplets 4 et 5 ne seraient pas liés entre eux, tandis que 1, 2, et 3 seraient *capcaudadas*, ce qui n'est pas régulier non plus. En face de la régularité de A, cette irrégularité n'a pour moi aucune apparence d'authenticité: je n'hésite donc pas à déclarer apocryphes les vers 46—57 des mss. K et L que les mss. M et h ont conservés également mais dans un ordre différent (le 5e coupl. de K et L est le 4e dans M, le 2e dans h). Du reste voici ces vers d'après L fol. 42r:

Si m'en mervel, k'en trestout mon eage
Entre tant maus, c'aucuns biens ne m'avient,
Et moi coment, quant a li n'en sovient.
De trop longhe atente me doel
Et plus de ce, c'a mon vivant
Ne verrai mais. si com je suel,
Son cler vis bel, fres et riant.
E Diex! trop la vois eslongant,
Mais nus nel fait plus a envis,
Ne ja meris
N'iert mes travaus, car nus delis
Mon travail n'asouage:
De li amer fac folie et oultrage,
Diex! pour coi l'aim? Pour cou c'amer le vuel
Je n'em puis mais, ce me fisent mi oel.

TABLE DES MATIÈRES.

